ОЬ
3

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIVe ANNÉE

VINGT-TROISIÈME DE LA 5e SÉRIE

2. Avril-Juin 1925



PARIS

Au Siège de la Société
54, rue des Saints-Pères, 54

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine, 33

—

1925

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant (nº de chèque postal Paris 407.83).

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. Pannier, secrétaire de Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant not histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne dr à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 140 pages avec illustrations. On s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent ê soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 20 fr. pour la France; — 30 fr. pour l'étranger; — 10 fr. pour les pa teurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 15 fr. pour les pasteurs l'étranger (*Prix nouveaux à partir du 1er janvier 1925*).

Prix d'un numéro isolé de l'année courante avant 1913 : 2 fr. 50 ; après 1914 : 6 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d' déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèques Paris 407.83 *Société d'histoire protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe) ; trésorier, M. de Peyster, auquel doive aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des librair

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes, 29, rue Taitbout, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA MAISON DE CALVAIRAC

Comment ils ont tenu

(Suite) (1)

Dira-t-on, ils étaient gentilshommes : à ce titre la rigueur des lois était atténuée pour eux ! Il est vrai que les intendants semblent leur avoir témoigné quelques ménagements : non par sympathie personnelle ou faveur spéciale pour une catégorie de Français : mais par politique, dans l'espoir de ramener au catholicisme ceux qui occupaient une situation sociale en vue. Il faut constater, en effet, que lorsque le procès-verbal d'information contre les N. C. pour tenue d'une assemblée au désert arrivait aux mains de l'intendant, celui-ci n'avait que l'embarras du choix parmi les nombreux assistants signalés comme ayant pris part à l'assemblée ; et très rarement l'intendant choisissait un personnage marquant. Son choix s'arrêtait d'habitude sur les petites gens, cultivateurs ou artisans ; et ce sont eux que l'intendant ordonnait d'arrêter et d'enfermer au château de Ferrière ou à

(1) Voir *Bulletin* 1924, p. 313 ; 1925, p. 21.

la Tour-Caudière à Castres, quand il ne les envoyait pas directement sur les galères du roi à Marseille ou à Toulon. Pourtant il ne fallait pas trop se fier à ce privilège de garantie; car en juillet 1754 notamment, nous voyons qu'un gentilhomme du pays Castrais, M. de Nautonnier de Castelfranc, fût arrêté comme prévenu du délit d'assemblée et conduit aux galères, et qu'à la même époque les trois frères de Grenier portèrent leur tête sur l'échafaud à Montauban. La foudre grondait donc autour d'eux, si elle ne tombait pas à chaque coup.

Il leur a plu de jouer avec la foudre : honneur à eux ; car ils ont donné un bel exemple ! Tous les protestants de France, les pauvres gens surtout, ne pouvaient pas émigrer. Que serait devenu le peuple protestant si tous les dirigeants l'avaient abandonné et l'avaient laissé seul aux entreprises des catholiques et sous la pression officielle ? Mais, quelques chefs de file restant sur place, le peuple protestant s'est groupé autour d'eux et s'est senti appuyé dans sa résistance. Décidément, — et tout bien considéré, — la résistance sur place était un service rendu à la cause protestante et à la patrie française (1).

Dans ce vaste territoire qui s'appelait la province du Languedoc et s'étendait en arc de cercle depuis la Haute-Loire jusqu'à la région de Montauban, l'Intendant de la Province résidait à Montpellier et dirigeait de là tous les services : police, finances, justice : il touchait à tout avec des pouvoirs plus étendus que les pouvoirs actuels d'un préfet et d'un conseil de préfecture, d'un tribunal criminel, d'une Haute-Cour et d'un directeur de travaux

(1) Nous n'entendons pas établir ici une comparaison entre les diverses attitudes prises par les Réformés. Pour toute grande cause il faut des martyrs ; et, certes, héros magnifiques, ceux qui ont donné leur vie pour leur foi ; héros encore, ceux qui volontairement abandonnèrent situation, fortune, famille pour aller protester à l'étranger contre l'oppression des consciences ! Mais il faut saluer aussi ceux qui ont résisté sur place, et cette résistance, par ses difficultés et ses résultats, légitime l'option de ceux qui sont restés. De cette attitude on ne leur a pas su gré comme il convenait ; on n'a peut-être pas compris ce qu'il leur a fallu de patience, d'énergie et de foi protestante pour se garder malgré la pression de la masse catholique.

publics : mais ce sont les questions religieuses qui vont passer au premier plan de la vie administrative. Pendant un siècle les Intendants, leurs subdélégués et des légions de fonctionnaires subalternes ont employé la plus grande partie de leur temps et de leurs efforts à la question des N. C. : actes de l'état civil, exercices de la religion catholique, surveillance des frontières, poursuites contre les fugitifs, saisie et administration des biens de ces fugitifs, poursuite contre les assistants aux assemblées du désert, entretien des enfants dans les couvents, exils à l'intérieur, pensions à allouer sur les biens des fugitifs aux parents faisant profession de foi catholique, etc., etc. Voici les instructions de l'intendant, les ordres d'informer, les sanctions prononcées, les pensions accordées ; et d'autre part les rapports des agents, les dénonciations des espions, les comptes rendus des trésoriers, les suppliques des prisonniers, les listes des fugitifs, les demandes de pensions ; c'est un échange continu de notes et de rapports entre Montpellier et les sièges des subdélégations. Le Conseil du Roi à Versailles, stimulé par le Conseil de Conscience, ne laissait pas l'Intendant en repos ; et l'Intendant transmettait l'impulsion à chacun de ses subordonnés.

CHAPITRE IV

Dans le dictionnaire de la *France protestante*, MM. Eugène et Emile Haag, au tome III de cet ouvrage, continué par M. Henri Bordier et édité à la librairie Sandoz et Fischbacher (1881), s'expriment ainsi :

Calvairac (et Calveyrac) : Famille noble du Haut-Languedoc. Armes : d'argent au chevron de gueules à trois pommes de pin, renversées et feuillées de sinople 2 et 1, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

La description de ce blason n'est pas tout à fait exacte : car en se référant au d'Hozier manuscrit, qui se trouve

à la Bibliothèque Nationale dans le volume qui a pour titre : *Languedoc*, et où sont décrites et représentées avec dessins en couleurs les armoiries des familles nobles et reconnues telles par le juge d'armes à la suite des ordres donnés par Louis XIV, on constate que le blason des Calvairac doit s'énoncer ainsi : « D'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même ; deux en chef et une en pointe, et le chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. » Il est certain que ce blason-là est le seul exact ; car les attributs énoncés par les deux citations ci-dessus sont les mêmes ; seules les couleurs diffèrent ; mais le manuscrit de d'Hozier représente les couleurs elles-mêmes ; il ne peut donc y avoir une faute dans la lecture.

Il est exact que l'orthographe de ce nom de famille n'a pas été la même sur tous les actes au cours des années : on trouve Calvairac et Calvayrac (nous n'avons pas rencontré Calveyrac, comme l'indiquent MM. Haag); mais la plupart des documents mentionnent *Calvairac*, qui était, à coup sûr, la désignation la plus ancienne ; c'est donc celle que nous adopterons, parce qu'elle est la plus exacte.

Le plus ancien des Calvairac que cite le dictionnaire de la France protestante est *Benoit de Calvairac*, qui vivait à Espérausses (Tarn) au début du XVIe siècle. Sur lui, comme sur son fils *Bernard* naus n'avons en mains aucun autre renseignement que la citation de ce dictionnaire, citation qui a dû être empruntée par les frères Haag à des pièces dont ils ont eu la possession. De ces lacunes, il ne faut pas trop s'étonner : les Calvairac, fixés à Espérausses, où ils vont demeurer pendant trois siècles, embrassèrent la Réforme dès le début, et avec eux passèrent au protestantisme un grand nombre des habitants de cette région montagneuse du pays Castrais. Ce changement ne se fit pas sans heurt : le XVIe siècle et le début du XVIIe furent des périodes singulièrement agitées dans cette région, et, sauf pendant le règne de Henri IV, on peut dire que jusqu'à la fin du XVIIIe

siècle les protestants ne furent pas laissés en repos ; puis vint la Révolution où le château d'Espérausses subit encore quelques atteintes : comment mettre à l'abri les titres et papiers de famille si précieux jadis, et si difficiles à préserver ? Ainsi s'explique pourquoi un petit nombre de pièces seulement nous sont parvenues. Il faut ajouter, pour les Calvairac spécialement, que certains parchemins ont été détruits par des enfants à qui des mains maladroites avaient eu l'imprudence de les abandonner. On nous a conté qu'un de ces enfants avait eu en mains le parchemin qui mentionnait qu'un des Calvairac, saus doute le père de Benoit, avait été armé chevalier pour sa belle conduite pendant les guerres d'Italie, sous le roi Louis XII ; et ce précieux document, comme d'autres, a été détruit comme un jouet.

Benoit de Calvairac a été probablement, en 1526 ou 1527, le héros d'un duel à l'épée qui eut lieu à l'entrée de Lacaune. Les circonstances de cette rencontre sont rapportées dans un petit livre : *Les légendes des Monts de Lacaune*, par Léon Bouisset (Paris, librairie Sandoz et Fischbacher, 1880). Les voici, telles que le chroniqueur en vers les rappelle :

En ce temps-là, durant l'automne,
Lugan, revenu de la Cour,
Et sur la place de Lacaune
Passant au déclin d'un beau jour
Vit le *Sire du la Tourrette*
Jadis très épris de Huguette,
Qui de la maison Muratel
Avec une mine railleuse
Comme une bête curieuse,
Le montrait à Cambon-Rieuviel.
Le fier duc bondit de colère :
Et s'adressant au téméraire :
Que veut, dit-il à haute voix,
Ce gentilhomme villageois ?
— Ce gentilhomme de province,
Répondit l'autre avec dédain
Sur le pré, l'épée à la main,
Voudrait voir l'écuyer du prince !

Le lendemain sur le pré vert
Qui s'étend à l'est de Naubert,
Eut lieu la terrible rencontre.
C'est auprès du ruisseau qu'on montre
La place où le duc arrogant,
Qui s'était enferré lui-même,
Rendit l'âme dans un blasphème :
De là le nom de Pré Lugan.

Toutes réserves faites sur ces vers qu'il eût peut-être mieux valu laisser en prose, il faut retenir de cette rencontre d'abord les personnages : l'écuyer du prince, le comte Bassin de Lugan, écuyer de François Ier, et le *sire de la Tourrette*. La scène se passe peu de temps après la bataille de Pavie, c'est-à-dire aux environs de 1527. Or nous savons par des actes authentiques que les Calvairac n'ont acquis le fief de la Tourrette que le 10 avril 1618 et que ce n'est qu'à cette date qu'ils s'en sont adjoint le titre. Pourquoi donc l'auteur du récit lui donne-t-il dès 1527 l'appellation de Sire de la Tourrette ? Tout simplement parce que l'auteur savait que la famille de Calvairac signa plus tard ses actes du nom de la Tourrette ; et pour la rime il lui fallait ce nom-là : Le motif de la rencontre était, en effet, la rivalité de deux personnages à propos d'*Huguette* (Huguette de Fonbonne). Pour l'écuyer de François Ier, Calvairac, gentilhomme d'Espérausses, était un mince adversaire ; Lugan fut volontiers insolent : mal lui en prit : Benoit de Calvairac savait manier une épée et le lui montra bien ; à l'entrée de Lacaune, le pré de la rencontre a gardé le nom de nom de Pré Lugan.

*
* *

Sur le fils de Benoit, *Bernard de Calveirac*, qui porte le titre de sieur de Calmels, nous savons (par le même dictionnaire de la France protestante) qu'il épousa, le 17 novembre 1560, Marquise de Beyne. Puisque cette appellation de marquise se rencontre ici pour la première fois, une observation s'impose : Marquise n'est pas un titre, mais un simple prénom, assez fréquent dans la

région de Castres ; de même nous rencontrerons souvent pour les hommes la dénomination de Marquis — Marquis de Calvairac, par exemple, qui, plus encore, pourrait faire illusion et laisser croire à un titre de marquisat. Là aussi ce n'est qu'un prénom : nous en aurons la preuve certaine par la remarque que cette désignation s'applique parfois à un cadet de la famille de Calvairac, dont l'aîné s'appelle tout simplement Marc ou Jean. — Dans la région de Castres il n'y avait guère d'autre marquis authentique que le marquis de Bourbon-Malauze.

Bernard de Calvairac fit son testament en 1569.

*
* *

Le fils de Bernard portera le nom de *Samuel*; il épousera, en 1586, *Marie de Bonnefons*. Ce prénom de Samuel nous renseignerait, s'il en était besoin, sur la religion professée par les Calvairac. Pour se distinguer des catholiques, pour affirmer l'autorité souveraine qu'ils reconnaissaient à la Bible, les Réformés choisissaient pour leurs enfants les noms de l'Ancien Testament : Pierre, André, Jean, Marc, Jacques, Matthieu ; pour les femmes, c'était Judith ou Esther, ou bien Marie, Elisabeth, Anna, Marthe, Pauline. Très rarement on trouve pour les Réformés les prénoms de Louis ou de Henri ; sans doute parce que les rois de France portaient ces noms (1).

Samuel eut pour fils *Jacob de Calvairac* — un acte authentique nous indique que, le 10 avril 1618, par contrat passé devant Me Jacques Viguier, notaire royal d'Espérausses, il acquit de la dame Marguerite de Guillot, dame de Ranchin, comme fille et héritière de Guillaume de Guillot, un fief noble avec directe assis au mazage de la Tourrette, consulat d'Espérausses. De ce fief noble il fit reconnaissance au Roi devant Me Jos. Leroy, lieutenant principal en la ville et comté de Castres, subdélégué de MMgrs les Intendants de la Justice du Languedoc et à la poursuite de Me Etienne de Gontier, avocat au Conseil du Roi. Comme il advint à plusieurs

(1) Au XVIIe siècle, ces prénons sont au contraire assez fréquents.
(N. D. L. R.).

reprises sous l'ancienne monarchie, le Roi prescrivait le dénombrement des biens nobles de son Royaume, et devant les officiers du Roi chaque détenteur de bien noble était tenu de se présenter pour renouveler son hommage au Roi. Cet acte de reconnaissance rééditait celui qui avait déjà été fait, le 18 juillet 1603, par Messire de Bayart, fils de la venderesse. Jacob de Calvairac, acquéreur, s'engageait à la redevance que ce fief devait à Sa Majesté suivant ses anciens titres.

En 1617, il épousa Marie de Melet, veuve de Mathieu Pomier, et fit son testament en 1641.

*
* *

Jacob de Calvairac eut deux enfants : *Silvain de Calvairac* et Isabeau de Calvairac, qui épousa André Pomier en 1634. Silvain va prendre pour la première fois le titre de sieur de la Tourrette. Ce titre figure en effet, dans une série d'actes anthentiques qui nous sont parvenus. Silvain de Calvairac eut l'amour de la terre et le désir d'augmenter son patrimoine foncier ; on le voit agrandir ses domaines par des acquisitions répétées. Déjà possesseur du fief de la Tourrette et du domaine de las Bouisses, qui vont rester dans la famille jusqu'au XIXe siècle, il achète des prés, champs et terres dans la juridiction de Castelnau-de-Brassac, ou tènement d'Oulès, à proximité de sa propriété de las Bouisses (1635, 1636, 1643, 1644); les actes notariés mentionnent avec de minutieux détails les paiements effectués en pistoles d'Espagne, piastres et autre bonne monnaie, soit aux vendeurs, Pierre et Matthieu Vézian frères, soit aux créanciers de ces derniers.

Silvain de Calvairac prit pour femme Marie de Puech de Fonblanc, d'une famille originaire de Castelnau-de-Brassac : il en eut trois fils : Marquis, l'aîné qui prendra le titre de sieur de la Tourrette, Maurice de Calvairac et Cézar de Calvairac.

(*A suivre*). Gaston MERCIER.

L'Application de l'Edit de 1787 dans le Midi de la France

Le 9 février 1787 le conseiller Robert Saint-Vincent demande au Parlement de Paris une législation nouvelle en faveur des calvinistes. Le 25 mai, à l'Assemblée des Notables, La Fayette, secondé par l'Evêque de Langres, réclame à son tour un état-civil pour les protestants. Le deuxième bureau dont il fait partie accueille favorablement sa motion et le comte d'Artois la présente bientôt après à Louis XVI en séance royale. En novembre, le Roi signe enfin un « Edit concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique » (1). Les réfor-

(1) Comme la pluparts des Edits, l'Edit de 1787 ne porte pas de date de quantième, mais le tarif annexé est du 17 novembre 1787.

Sur l'Edit, Sources manuscrites : Archives du Consistoire de Nîmes (surtout registres B et L). [Cf. Borel. *Catalogue analytique des Manuscrits du Consistoire de Nimes. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français*, 1857, p. 11]. — Manuscrits de la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français. — Sources imprimées : Isambert (Jourdan. Decrusy et). *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, t. XXVIII, p. 472. — *Edit du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique*, à Paris chez Nyon, imprimeur du Parlement, 1788, in-12, 15 p. (Bibl. de la Soc. d'H. du Protest. français, 928 et Arch. du Consist de Nîmes, B 32). — Pour les ouvrages qui ont paru au sujet de l'Edit nous renvoyons à la Bibliographie donnée par M. Lods (*Bull. S. Hist. Prot.*, nous écrirons désormais B. S H. P.), 1887, p. 551 et 619. Nous y ajouterons : Lettre de Pradel fils à l'Archevêque de Toulouse. B. S. H. P. (*ib.*, 1887, p. 519). — Réclamations du Parlement en faveur des Protestants de France, par M. de Saint-Vincent, 1787, 47 p., in-8. [Bibliothèque Nationale, Ld 176, n° 699]. — *Lettre à un magistrat du Parlement de Paris au sujet de l'Edit sur l'Etat-civil des Protestants*, 15 p., in 8. [Bibl. Nat., Ld 176, n° 703]. — *Lettre d'un magistrat dans laquelle on examine égalment ce que la justice du Roi doit aux Protestants et ce que l'intérêt de son peuple ne permet pas de leur accorder.* Avignon et Paris, 1787, 45 p., in-8. [Bibl. Nat., Ld 176, n° 707]. — *Réflexions impartiales d'un philanthrope sur la situation présente des Protestants et sur les moyens de la changer* [par Olivier-Desmons], 1787. (*Bull. S. H. P.*, 1895, p. 331). — *Lettre d'un bon catholique en réponse aux Réflexions impartiales*... etc... Rome, 40 p., Bibl. Nat., Ld 176, n° 703.

Travaux : Cunitz, *Considérations historiques sur le développement du*

més sont rétablis dans leurs droits civils et publics. A l'avenir, ils peuvent faire constater légalement leurs naissances et leurs décès et contracter légitimement mariage. Leurs déclarations et leurs consentements seront reçus à leur choix ou par le curé catholique qui ne fait plus à leur égard que fonction d'officier d'état-civil ou par le juge royal des lieux. S'ils se sont mariés au Désert, ils pourront régulariser leur situation et celle de leurs enfants moyennant une déclaration de mariage dans l'année de la publication de l'Edit. Il est prescrit aux administrations des villes de leur destiner « un lieu décent » pour leur inhumation. Enfin, ils sont capables d'acquérir toutes sortes de biens et d'exercer librement « commerce, arts et profession ».

Comment cet édit est-il accueilli, appliqué et interprété dans le Midi de la France? Aussitôt connu, il provoque

droit ecclésiastique protestant en France. Strasbourg, 1840 ; ANQUEZ, *L'Etat-Civil des Réformés*, Paris 1868 ; BEAUCHET : *Etude sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français* (Nlle Revue Histor., 1882, p. 671 et sq.) ; READ. *Rulhières et Rabaut St-Etienne* (*Bull. S. H. P.*, 15 mai 1884) ; READ, *Les Préludes de l'Edit de Tolérance* (*Bull. S. H. P.*, juillet 1887 ; LODS, *Partisans et adversaires de l'Edit de Tolérance* (*Bull. S. H. P.*, 1887, p. 551 ; DARDIER (Ch.), *Le Centenaire de l'Edit de Tolérance*, Paris 1887 ; VIGUIÉ, *Le Centenaire de l'Edit de Tolérance* (Revue Bleue, 1887, tome II) ; CHRISTOFLAU et CHARRUAUD, *Registres des Baptêmes et Mariages des Eglises du Poitou de 1589 à 1792* (*Bull. S. H. P.*, avril 1889, p. 211) ; READ, *La Fayette et les Protestants* (*Bull. S. H. P.*, mai 1893) ; WEISS, *Le Parlement et l'Edit de 1787* (*Bull. S. H. P.*, 1887, p. 543) ; F. BESSIÈRE, *Le Mariage des Protestants au Désert*, Cahors 1899 ; PANNIER, *Les Registres de l'Etat-Civil après l'Edit de 1787* (*Bull. S. H. P.*, 1899, p 326) ; LODS, *L'Edit de Tolérance de 1787 et Gal Pomaret* (1899, p. 646) ; BENOIST (Ch.), *Condition juridique des Protestants sous le régime de l'Edit de Nantes et après sa révocation*. Thèse Nancy, 1900 ; BONIFAS, *Le Mariage des Protestants depuis la Réforme jusqu'en 1789*, Paris 1901 ; STOCQUART, *Le Mariage des Protestants de France*, Bruxelles, 1903 ; ESMEIN, *Histoire du Droit Français*. Paris, 6e édition, 1905 ; FORTIN (H.), *La Célébration de Mariage par le Ministère d'un Officier public*, thèse de doctorat en droit, ch. v, Mariage des Protestants, p. 159 à 194, juin 1908 ; CHASTANIER, *L'Etat Civil des Protestants* (1550-1792), thèse de droit, Nîmes 1922 ; SOL (abbé Eugène), *L'Ancien Etat-Civil du Quercy*, Paris, Ed. Champion 1924. Cf. encore *Bull. S. H. P.*, III, 330, 517 ; V, 423 ; VII, 158 ; IX, 254, 457 ; XIII, 257 ; XXIII, 241, 289 ; XXX, 360 ; XXXIV, 214 ; XXXVI, 314, 377. Nous ne donnons là qu'une bibliographie générale des sources et travaux concernant la préparation, les dispositions et la valeur de l'Edit de 1787. On trouvera dans les notes de notre article, en références, l'indication de tout ce qui se rapporte strictement à l'application de l'Edit, ainsi que les cotes précises des sources manuscrites qui ont été surtout utilisées.

une explosion de joie générale. On n'attend pas que les divers Parlements l'aient enregistré pour envoyer des adresses de remerciements au Roi. Partout on célèbre « l'Edit de Bienfaisance ». Un cantique est composé en son honneur sur l'air du psaume vingt-quatrième :

Dans un cantique solennel
Offrons chacun à l'Eternel
Notre vive reconnaissance ;
Chrétiens, sa droite a fait vertu,
Il a pour jamais abattu
Le monstre de l'intolérance.....
Après l'orage qu'il est doux
De voir enfin lever sur nous
L'aurore des jours plus prospères. (1)

Le pasteur de Sainte-Foy, *Jay*, déclare avec enthousiasme : « Désormais l'on peut être Français sans être catholique ; la conscience est indépendante du magistrat dans tout ce qui est indifférent à l'ordre public » (2). « Cette révolution fait notre joie commune » écrit de son côté *Paul Rabaut* au pasteur *Gal Pomaret*, de Ganges, le 26 février 1789 (3). Des Commissions et des Synodes se réunissent pour exprimer leur reconnaissance et prendre les mesures que comporte la situation nouvelle. Une Commission réunie à La Capelle (Albigeois) et renforcée des autres ministres de la province ecclésiastique, prescrit le 21 février 1788 de rendre grâce à Dieu dans chaque église pour l'Edit, le deuxième dimanche après qu'il aura été proclamé. Le 29 avril, le Synode du Bas-Languedoc déclare qu'à l'avenir dans les prières publiques on substtuera à la formule « sous le juste gouvernement du Roi », la formule suivante : « sous le gouvernement paternel (article XII) » (4). « Le Roi a déchiré l'habit de

(1) Cf. *Bull. S. H. P.*, 1887, p. 604.

(2) « Mémoire sur la meilleure manière d'entendre et d'exécuter l'Edit de 1787 », Archives du Consistoire de Nîmes [nous emploierons l'abréviation : Arch. Consist. Nîmes]. B 32 [1], f° [2] [mns. inédit].

(3) *Lettres de Paul Rabaut à divers*, publiées par Ch. Dardier. Paris, 1892, tome II, p. 275.

(4) Cf. Hugues. *Les Synodes du Désert*. Paris, Fischbacher, 1886 [textes des décisions des Synodes]. Cf. : Arch. Consist. Nîmes. Registre A, 12 à 28.

deuil que nous portions pour la transformer en habit de réjouissance. » s'écrie Rabaut-Pomier dans un discours prononcé à Nîmes (1). Le pasteur *Soulier*, à Sauve, prend pour texte de sermon ce passage de l'Evangile selon Saint Luc (X, 23) : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! » et établit un parallèle plein d'allégresse entre les faveurs du présent et les persécutions du passé. *Jeanbon Saint-André*, que de mesquines querelles ont écarté du ministère, sort de la retraite à laquelle il s'est condamné. Il envisage l'Edit comme marquant le début d'un siècle meilleur, oublie ses rancunes et accepte de desservir l'Eglise de Montauban (2). *Rabaut Saint-Etienne*, à peine rentré de Paris, célèbre à Nîmes les bienfaits obtenus par ses patientes démarches dans un sermon qui sonne comme un chant de victoire (3) et dans ses « Instructions aux Pasteurs du Bas-Languedoc », il insiste sur la valeur et la portée des réformes conquises : « Passer du néant à l'être, c'était un grand pas, le plus difficile et le plus important » (4). En Septembre 1788, la joie n'est pas encore éteinte : le Synode du Béarn décide de remercier le ciel de sa grâce par un jeûne public (5).

Partout on voit les réformés accourir en foule chez les juges royaux pour faire enregistrer leurs mariages et la naissance de leurs enfauts. Des vieillards, qui ont été jusqu'ici toujours privés d'un état-civil, font enregistrer avec leurs mariages ceux de leurs fils et de leurs petits-fils (6). C'est une véritable fête de famille qui en même temps est une grande fête collective. Le bonheur et l'en-

(1) Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme [nous écrirons désormais : Mns *B. H. P.*]. Fonds Coquerel VI, 241, 254. Cf. *Bull. S. H. P.*, 1887, p. 596. Sur cette joie cf. aussi *Les Cinq dernières Lettres de Paul Rabaut* (1788-1792) in *Bull. S. H. P.*, 1891, p. 487.

(2) Mai-Juillet 1788 : cf. LÉVY-SCHNEIDER, *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André, Paris*. Alcan, 1901, p. 46, 47. — IDEM : *Le Pasteur Jeanbon Saint-André jusqu'à la Réunion des Etats-Généraux* ; 1924, p. 345. *Bull. S. H. P.*, 1894, p. 337.

(3) Mars 1788.

(4) *Bull. S. H. P.*, 1887, p. 548.

(5) 8 Septembre 1788.

(6) RABAUT LE JEUNE. *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées de l'Empire Français*, 1807, p. 7 et 8.

thousiasme sont d'autant plus vifs que plus nombreux sont ceux qui les partagent. Après de longues années de souffrances, la joie prend une saveur nouvelle dans ces pays où le souvenir des persécutions n'est pas encore effacé. D'autre part chez des méridionaux, qui portent tout sentiment à l'excès, les émotions se propagent et prennent vite des proportions inattendues, surtout à une époque où il est à la mode de s'attendrir. Enfin, l'Edit est pour beaucoup une heureuse surprise. La tiédeur religieuse et la détente qui a suivi la fin des persécutions ont rendu un grand nombre de protestants indifférents à la campagne menée en leur faveur. Ils vont même jusqu'à redouter des réformes qui faciliteraient l'anarchie des églises. Rabaut Saint-Etienne lui-même écrivait en 1786 : « Cette liberté après laquelle tant de nos gens soupirent, je la crains autant que je la désire » (1). A la fois étonnés et charmés d'un événement qui condamne leur pessimisme, les calvinistes se reprennent à rêver d'un avenir où les vœux les plus audacieux se réaliseront,

Mais la joie provoquée par l'Edit n'a qu'une courte durée. C'est à peine une éclaircie qui fait paraître le ciel noir plus insupportable. On s'est réjoui de l'Edit sans bien le connaître. On s'aperçoit que son libellé est déplaisant pour les calvinistes. Ils se sont enrichis. Ils forment une classe saine et cultivée, consciente de sa valeur et de sa force. Or, il est moins cruel d'humilier un humble qu'un puissant. Les restrictions ou le ton même de l'Edit sont difficilement supportés par de gros bourgeois opulents, qui font dans leur petites villes figure de

(1) *Lettres de Paul Rabaut, op. cit.*, tome II, p. 214. Cf. aussi, JEANBON SAINT-ANDRÉ : *Considérations sur l'organisation civile des Protestants*, publiées par Michel NICOLAS (*Jeanbon Saint-André, sa vie et ses écrits*, p. 275, 310. Montauban, 1848, p. 302). — LÉVY-SCHNEIDER : *Jeanbon Saint-André*, p. 37 et 42 et sq. — RABAUT SAINT-ETIENNE : Mémoire publié par M. Fabre (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VIIe série, tome XVI, p. 226. — RABAUT SAINT-ETIENNE : *Rapport au Comité de Bordeaux*, 12 février 1788. Arch. Consist. Nîmes, 19 p. B 32 [2]. [Cf. PAUL RABAUT : *Lettres à divers*, t. II, p. 392 et *Bull. S. H. P.*, janvier-mars 1924, p. 66, note 1].

souverains. D'autre part, ils ont pu croire, grâce à la tolérance affectée mais réelle de la deuxième moitié du siècle, qu'aucune différence ne les séparait des catholiques. Largement pénétrés par les idées philosophiques, ils ont appris depuis vingt ans que tous les hommes sont égaux. Ils ont vu même certains prêtres croire aux droits naturels de l'homme. Il leur est dur, maintenant, qu'on leur rappelle sans douceur que, parmi les citoyens du royaume, ils forment une classe inférieure et dédaignée.

En effet, les termes de l'Edit sont inquiétants. Ce ne sont que précautions blessantes et ménagements sournois. Suivant le contenu même de son préambule, l'Edit n'accorde aux protestants que « ce que le droit naturel ne permet pas de leur refuser. » (1) Ses promoteurs disent fort clairement que s'ils renoncent à suivre la politique de Louis XIV, ils ne la désavouent pas.

Et d'un roi citoyen l'indulgente sagesse
Répare d'un grand Roi la pieuse faiblesse,

écrira plus tard l'abbé Noël. (2) Louis XIV a été trompé : ce n'est pas de son crime mais de son erreur qu'il s'agit. D'ailleurs, comment s'en étonner ? L'Edit de 1787 est une œuvre de juristes, préparées par des juristes, et discutée dès son apparition par des juristes. La presque unanimité des brochures qu'il a soulevées de 1787 à 1789 sont composées par des avocats. (3) La question des mariages et des baptêmes a révélé l'impuissance des édits persécuteurs et par le sentiment de la nécessité juridique de mettre un terme à de dangereuses contradictions entre les droits de la nature et les dispositions de la loi, la tolérance s'est glissée dans l'esprit de quelques juristes (4).

(1) Rabaut Saint-Etienne à l'Assemblée Nationale, 23 aout 1789. (*Moniteur* : tome I. p. 377.)

(2) *Epître d'un vieillard protestant à un réfugié en Allemagne au sujet de l'édit en faveur des non-catholiques, pièce qui a obtenu la mention honorable au jugement de l'Académie française.* Bibliothèque Nationale. Ld I. 76, 709.

(3) Cf. l'excellente bibliographie donnée par M. Lods in *Bull. H. P.*, 1887, pp. 551 et 619.

(4) Cf. Albert Monod. *Les Sermons de Paul Rabaut*, Thèse complémentaire de Lettres, Paris, 1923, p. 117, note 2.

Il n'est pas question de « retourner à l'Edit de Nantes ». « Ce serait toute une Révolution » écrit Gilbert de Voisins lui-même. Les protestants ont toujours eu d'ailleurs jusqu'ici le pressentiment que l'on ne ferait rien pour eux à moins d'y être forcé. « Je pose d'abord comme une maxime incontestable que si le gouvernement se détermine à nous faire un sort supportable, ce sera par politique, par raison d'état et non par compassion pour nos misères ni par scrupule de conscience d'avoir violé nos privilèges » s'écriait Paul Rabaut au Synode National de 1756, (1) et son fils, Rabaut Saint-Etienne, écrivait à Chiron, le 6 janvier 1779 : « Nos mariages se feront faire droit par leur multitude, par l'embarras qu'ils mettront dans la ridicule jurisprudence de notre nation, par la honte qu'en auront nos magistrats. » Il n'entre aucune vue généreuse dans l'Edit de 1787. C'est essentiellement une étape dans l'unification de notre droit civil. « Comme monument administratif, dit M. Edouard Levy, (2) il ne peut être isolé de cette longue suite d'ordonnances royales de 1539, 1579, 1667, 1691, 1706, 1716, 1782 dont l'aboutissement sera la loi du 20 septembre 1792 sur l'Etat-Civil des Français. » Mais si au point de vue juridique, cette œuvre de juristes peut encore se perfectionner à la faveur des circonstances, elle est aux yeux mêmes de ceux qui l'ont entreprise et menée à bien la réglementation définitive du sort des minorités religieuses. Elle clôt à jamais une longue période de difficultés et d'erreurs sans être en aucune manière le prélude de mesures plus larges et de réformes plus hardies. C'est la fin d'un passé, ce n'est point le commencement d'un avenir. La pleine liberté n'est pas accordée aux protestants. Il leur est défendu de former aucun corps ou aucune associatton, de remplir les charges de judicature ou d'enseignement, et

(1) *Discours au Synode National des Hautes-Cévennes*. 4-10 mai 1756. Imprimé dans Monod, Sermons de Paul Rabaut, op. cit. p. 120.

(2) *L'application de l'Edit de 1787* (Nouvelle Revue de l'Histoire du Droit 1911 : p. 433 et p. 649.

Cf. aussi Edouard Levy : *Textes relatifs à l'application de l'Edit de 1787*. — in : « *La Révolution française* », 14 février 1911.

les charges municipales érigées à titre d'office; leurs ministres n'auront pas le droit de prendre cette qualité dans un acte. Il leur est interdit de porter en public un habit particulier et de s'ingérer dans les déclarations de naissance, de mariages ou de décès de leurs fidèles. L'article troisième de l'Edit défend aux calvinistes « de ne former en nom collectif aucune demande, de ne prendre aucune délibération, de ne faire aucune acquisition ou aucun autre acte quelconque ». Il marque à cet égard un recul en interdisant ce que le parlement de Normandie s'est cru obligé de permettre l'année précédente lorsque par arrêté du 26 août 1786 il a autorisé les réformés à passer un contrat de vente devant notaire pour l'achat du cimetière de la rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen. (1) L'article septième oblige les protestants à contribuer à l'entretien du culte catholique. L'Edit se tait sur le culte, sur les écoles, sur les professions libérales. Rabaut Saint-Etienne devra rester à Paris jusqu'en mars 1788 pour faire abroger les lois pénales tombées en désuétude mais pouvant toujours être invoquées. Bref l'Edit de tolérance respecte « la maxime des temps barbares de division d'une nation en une caste favorisée et une caste disgrâciée » (2) et dès septembre 1788 un mémoire de pasteur (3) signale « la tolérance fort incomplète et dont il serait ridicule de se réjouir » obtenue par les protestants.

L'Edit n'a donc pas l'ampleur qu'on lui prête souvent. Mais ce qui est plus grave encore, c'est qu'il est obscur. Le gouvernement veut peut-être, grâce à des équivoques, laisser prendre aux réformés plus qu'il ne peut leur accorder ouvertement. Les protestants sont embarrassés. Rien dans leur organisation synodale n'est capable de suppléer au manque de direction unique. Ils n'ont pas

(1) Cf. Bianquis, *Premiers épisodes de la Restauration du Culte protestant à Rouen* (1783-1791) (*Bull. H. P.* 1887. p. 314).

(2) Rabaut Saint-Etienne à l'Assemblée Nationale, 23 août 1789 (*Moniteur*. Tome I. p. 378).

(3) « Mémoire sur l'Edit de 1787 » 11 septembre 1788 [sans nom d'auteur]. Arch. Consist. Nimes B. 32, [inédit].

de corps constitué pouvant donner de l'Edit une seule interprétation qui serait admise par tous. Les pasteurs s'affolent. *Rabaut Saint-Etienne* écrit au gouvernement : « 80 circulaires que j'ai envoyées et toutes les lettres que je suis obligé de faire et de répéter chaque jour ne suffisent pas pour calmer les peuples (1) ». *Paul Rabaut*, accablé de demandes d'explications, ne sait plus où donner de la tête. Des gens éclairés, comme le pasteur *Gal Pomaret*, de Ganges (2) sollicitent un commentaire détaillé de l'Edit, c'est dire si celui-ci doit-être une source de difficultés pour les pasteurs et les laïques ignorants. Dans ce Midi, où l'on est porté facilement à écrire et à discuter, un grand nombre de mémoires surgissent qui, en multipliant les interprétations possibles ne font qu'accroître l'embarras. Citons un « Projet de règlement pour l'Exécution de l'Edit en 14 articles », (3) d'un auteur inconnu — des « observations » *d'Olivier-Desmons* sur ce projet (4) — un « Mémoire » de Jay, pasteur de Sainte-Foy, « sur la meilleure manière d'entendre et d'exécuter l'Edit de 1787 » (5), des « Instructions de Rabaut Saint-Etienne aux pasteurs du Bas-Languedoc » (6), un « Mémoire du Consistoire de Nimes » de septembre 1788 (7); enfin un « Mémoire » d'Olivier-Desmons, du 13 février 1789. (8)

Comment l'Edit pourrait-il être aisément appliqué ? on peut évaluer à 300 ou 400.000 les déclarations de mariages devant curés ou juges. (9) L'affluence est telle

(1) Mns. B. H. P. Papiers Coquerel t. XXIX. p. 80. Cf. aussi Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Bruguier, pasteur de Ners. 8 février 1789. [Archives départementales du Gard. Tableau de Guilhaume Bruguier. Extrait du registre du Comité de surveillance de Ners. 12 L 1.]

(2) *Lettres de Paul Rabaut à divers*. op. cit. 26 février 1787.

(3) Arch. Consist. Nimes, B. 32 5, f° 1 [inédit].

(4) *Ibid*. B. 32 5, f°s 3-4-5 [inédit].

(5) *Ibid*. B. 32 1 [inédit.]

(6) Op. cit.

(7) Arch. Consist. Nimes. Bt. 32 2 inédit.

(8) *Ibidem* : B. 32 4, f° 1 et 1. [sûrement un brouillon] inédit.

(9) Cf. Chastanier. *L'Etat-Civil des Protestants* (1550-1792). Thèse de doctorat en droit. Nimes-1922, p. 225. Cf. Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Bruguier, 8 février 1789, op. cit. : « l'hôtel du juge-mage est plein d'une foule bruyante et empressée ». — A Nimes : Tome XIII des registres de

que les fonctionnaires sont débordés. L'administration et la chancellerie sont surchargées de travail, Il se produit une sorte d'engorgement. Des pièces signées et scellées du Roi qui auraient dû être envoyées aux intéressés pour la célébration de leurs mariages ont été oubliées et se trouvent encore aux archives du Ministère de la Justice. (1)

Les protestants s'impatientent. Ils s'effraient, d'autre part, de toutes les conséquences qu'entrainent l'application de l'Edit. Sans doute l'article 36 fixe un tarif qu'il n'est permis ni au juge ni au curé de dépasser. Mais ce tarif est fort élevé. Il atteint 5 livres pour les mariages devant le curé, 10 pour les mariages devant le juge (2). Les dispenses de mariage entre parents et alliés sont sujettes au droit de marc-or et de sceau que fixe le contrôleur général : il peut aller jusqu'à 180 livres.

Toutes ces formalités, déjà coûteuses en elles-mêmes, contraignent les calvinistes à se rendre au chef-lieu de la sénéchaussée. Comme l'affluence est grande et souvent les fonctionnaires inertes ou mal disposés, il est parfois nécessaire d'y rester plusieurs jours. Les dépenses d'hôtel sont lourdes. Les pauvres se lamentent. Les infirmes, les malades, les femmes qui allaitent ne peuvent aller eux-mêmes auprès du juge-mage. Ils doivent fournir un certificat de médecin sur papier timbré (valable seulement si le juge certifie au bas que l'écriture du médecin lui est connue) et une procuration faite devant notaire. Paul

l'Etat-Civil des non-catholiques, du 8 mars au 19 juillet 1788 (soit 5 mois 11 jours) : 44 naissances, 652 mariages (ou réhabilitations de mariages dont un célébré plus de 40 ans auparavant). 112 décès. — Tomes XIV et XIX, 9 mois, du 19 juillet 1788 au 2 avril 1789 : 3.475 mariages. — A Sauve, en juin 1788 (lettre de Paul Rabaut à Soulier) plus de 500 mariages ont déjà été enregistrés.

(1) Cf. Edouard Levy, *op. cit.*, p. 433. — L'administration du sceau civil instruit les demandes de mariages entre protestants parents au troisième degré canonique ou en deçà et entre alliés en ligne collatérale, lesquelles ne pouvaient être accordées aux catholiques qu'en Cour de Rome. Ces dispenses, prévues par l'article 15 de l'Edit sont d'abord peu recherchées, puis très recherchées après 1788.

(2) Mais dans les 10 livres du juge sont compris 3 livres soit pour la législation, soit pour la commission rogatoire, de sorte qu'en realité le tarif du juge excède seulement de 2 livres le tarif du curé.

Rabaut conseille d'user hardiment de certificats et de procurations. Mais tout cela entraîne des formalités et des frais, ce que de tout temps les paysans ont eu en horreur. Les plaintes sont d'autant plus vives que cette année-là la récolte est mauvaise ou le travail rare. Les doléances arrivent nombreuses à la Chancellerie. Quelques intendants conseillent aux religionnaires de demander le transport du premier officier de la sénéchaussée dans un lieu convenu où se rendront les protestants des lieux voisins. Mais dans ce cas, les frais augmentent encore, car il faut payer le déplacement (1).

En somme, partout, démarches longues, fatiguantes, énervantes, coûteuses. Le pasteur Jay, dans son Mémoire (2), exprime bien le sentiment des réformés lorsqu'il écrit : « C'était ci-devant parmi nous la chose du monde la plus aisée que de se marier. Tout coulait de source. Sa simplicité répondait à celle de la nature et de l'Evangile. Désormais, il faudra consulter, comparaître, aller, venir et ne pas faire un pas sans payer. »

Mais les protestants ne sont pas seulement mécontents de ces ennuis matériels. Ils ont des scrupules à vaincre. Les pasteurs sont inquiets. Dans son mémoire du 13 février 1789 (3), Olivier Desmons se demande avec angoisse comment on peut réhabiliter les naissances et les mariages antérieurs : « L'article 21 dit qu'on s'en rapportera à la preuve. Cette preuve, quelle est-elle? est-ce le contrat civil seulement? mais il peut arriver qu'on n'en aura point à produire, ou que le contrat n'aura pas été suivi de la bénédiction et dans ce cas on s'expose à donner les effets civils à un véritable concubinage; ce qui peut nuire à la propriété de certaines familles. Est-ce la preuve par témoins? mais, outre qu'on peut les corrompre, les naissances et mariages des personnes décé-

(1) Cf. Mns. B. H. P. Fonds Gobinaud Bazel. Lettres à lui adressées par divers pasteurs, 468², f° 99. Lettre de Lamoignon, ancien garde des sceaux, à Gobinaud [inédits]. Cf. aussi Lettre de Duperré de l'Isle à La Chancellerie. 3 février 1790-in. Ed. Lévy, op. cit. p. 433.

(2) Op. cit.

(3) Op. cit.

dées depuis 30 ou 40 ans ne pourront se constater par ce moyen et l'enquête ne produira jamais qu'une présomption plus ou moins fondée. La cohabitation ne saurait constater un mariage non plus que le simple contrat ». D'autre part, les mariages ne pourront être bénis dans les assemblées religieuses, car les deux sanctions de la part du pasteur et du magistrat ne devant incontestablement n'être séparées que par le moindre intervalle possible « il faudra, dit Jay dans son mémoire (1), prendre le jour et l'heure du magistrat à qui le dimanche et l'issue de l'exercice [du culte] conviendront difficilement. Par là les assemblées de dévotion se trouveront privées du relief que leur donne la célébration du mariage et ce qui est de beaucoup pire la célébration du mariage se trouvera dépouillée du lustre qu'elle reçoit dans ces assemblées, dans le sein desquelles elle est environnée de bienséance et de dignité et où le concours et la disposition des témoins, la solennité de l'invocation du nom de Dieu, les affections que la prière, la prédication de la parole et toutes les circonstances du culte extérieur inspirent à l'âme, assortissent si bien la sainteté des engagements que les époux viennent contracter ». Ensuite, la publication et l'affichage des annonces aux portes des églises comportent plus que du civil. « Le peuple réformé n'y verra-t-il pas un désaveu formel ou tacite des assemblées religieuses ! » Enfin, pour le peuple, plus près de la nature, le mariage est tout. Les humbles, dont les affections de famille sont concentrées et puissantes, car nulle préoccupation, nulle ambition extérieure ne les en distraient, veulent leur faire une place d'honneur dans la vie. Ce qui les frappe et ce qui leur plaît dans la cérémonie du mariage, c'est qu'elle relie à un idéal divin un acte humain. Elle embellit, consacre et couronne des sentiments simples qui, dans des âmes primitives, ont besoin d'un peu de mystère et de poésie pour être pleinement goutés. Ces travailleurs dont les joies sont rares, veulent

(1) Op. cit. f° 1.

qu'elles soient complètes. Ils apprécient d'autant mieux les fêtes spirituelles qu'elles les trouvent plus fortement prisonniers de la matière. Les obliger à passer d'abord chez le juge pendant la cérémonie du mariage, c'est ôter à cette cérémonie la signification profonde qu'elle doit revêtir dans leur pensée, c'est la ramener à des proportions humaines, c'est la déprécier et l'avilir. (1) Les gens éclairés eux-mêmes regardent la disposition qui autorise à déclarer le mariage devant le magistrat comme une transformation du mariage religieux en une cérémonie civile. Ils s'en irritent profondément. (2) En outre, des bruits inquiétants circulent. On donne des alarmes aux protestants sur la compétence des juges. Les curés, désireux d'écarter le plus possible les non-catholiques des officiers royaux pour conserver eux-mêmes un contrôle et une influence, font tout pour propager de pareils soupçons. On craint l'échéance prochaine du terme fixé par l'Edit de 1787 aux réhabilitations. (3) Ainsi, du côté des protestants, l'Edit n'éveille qu'inquiétudes, mécontentements, méfiances et parfois colères.

Il embarrasse aussi le Gouvernement. « La Cour est occupée par la préparation des Etats Généraux, écrit Rabaut Saint-Etienne au pasteur Bruguier le 8 février 1789, il n'est pas étonnant que quelque chose reste en arrière ». Il est certain que la Convocation des Etats

(1) Cf. JAY, op. cit. « Passer d'abord chez le juge, c'est une vexation. Ce qui frappe davantage le peuple dans le mariage, c'est par là où il se lie à la religion ». Avant la proclamation de l'Edit, un magistrat protestant, s'attache déjà à montrer, que contrairement à une opinion répandue, les formalités qui seront exigées par le futur édit « n'attaquent pas directement l'honneur de la religion, ne blessent pas la délicatesse de la conscience et n'intéressent pas le salut éternel », Réflexions d'un jurisconsulte protestant d'une petite ville de province sur les motifs qui engagent les églises de Nimes et autres à s'opposer à l'obtention d'un Etat-Civil. Arch. Consist. Nimes. B 28. Mns. inédit.

(2) Cf. *Lettre impartiale sur l'Edit des Protestants à M. le Comte de XXX à Paris le 9 janvier 1788*. 52 p. in 8. p. 47 cf. *Documents sur Rabaut Saint-Etienne*. Collection Coquerel. p. 90. Mns B. H. P.

(3) Cf. *Mémoire du pasteur Marron à la Chancellerie, 2 janvier 1789*. Une déclaration du roi du 21 janvier 1789 proroge la limite jusqu'au 1er janvier 4791, et les lettres patentes du 15 décembre jusqu'au 1er janvier 1791.

Généraux est de nature à jeter le désarroi dans les administrations d'une monarchie routinière. Mais, malgré tout, l'Edit présente de grosses difficultés d'application qui en tout temps auraient déconcerté. M. Edouard Lévy (1) a étudié les papiers du ministère de la justice (série B. B. 15), les registres d'ordre de la grande Chancellerie royale (1775-1790) et les registres d'ordre du sceau-civil (1765-1792). Les documents qu'il cite montrent bien que juges et curés qui doivent appliquer l'Edit au même titre que protestants auquels il doit être appltqué, demandent des renseignements en masse. Une personne mariée trois fois doit-elle pouvoir déclarer ses trois mariages à la fois ? (2). Pour ce qui est de l'inhumation, qui paiera les frais de clôture ? les officiers municipaux ? les protestants ? Les enfants baptisés à l'Eglise seront-ils inhumés dans le cimetière catholique ? doit-on nommer les non-catholiques aux charges municipales ? (3) peuvent-ils être juges ? peut-on recevoir les déclarations de réhabilitation de mariage lorsque l'un des conjoints est décédé ? lorsque les mariages ont été contractés avant l'Edit ? (4)... etc... Voilà les questions que l'on pose sans cesse et dont quelques-unes pourtant ne devraient pas se poser. Les réponses qui viennent de Paris ne doivent sûrement pas éclaircir la situation. La chancellerie renvoie d'habitude à un article de l'Edit et déclare : « Cet article s'exprime à ce sujet d'une façon si précise que la question proposée ne peut faire l'ombre d'un doute ». Les réponses catégoriques sont rares. Il s'ensuit une sorte de petit jeu exaspérant. Les intéressés se plaignent de l'obscurité de l'Edit et, à presque toutes leurs demandes

(1) *Op. cit.*

(2) Lettre de Bruguier, pasteur de Ners [sénéchaussée à Nîmes] à Rabaut Saint-Etienne [probablement janvier 1789].

(3) cf. Carton B B 30 88 aux Archives Nationales. La Chancellerie répond oui.

(4) Maires et consuls d'Anduze (20 janvier 1789), maire de Saverdun-en-Foix, 21 décembre 1789), etc.

(5) Cf. Lettres du curé de Générargue (sénéch. de Nimes), 27 octobre 1788 — du curé de Vauvert (février 1789) — des officiers municipaux d'Uzès (8 décembre 1788), de l'intendant d'Auch (19 juin 1789) — du sieur Grenier, juge de Laparade, près Clairac, mars 1789.

on répond en affirmant que l'Edit est assez clair pour ne pas nécessiter d'explications. Ce n'est que le 3 mars 1789 que la Chancellerie envoie à M. de Villedeuil (secrétaire d'Etat de la Maison du Roi) et au comte de Puységur (ministre de la guerre) une déclaration sur la réhabilitation des mariages contractés avant l'Edit pour qu'ils la fassent expédier et envoyer dans les cours de leurs départements — D'ailleurs, ce n'est que l'explication d'une partie restreinte de l'Edit — Pour tout le reste, toujours incertitutes et lenteurs. (1)

Là où l'Edit est catégorique, on est embarrassé, là où il ne dit rien, plus embarrassé encore. L'Edit reste muet sur les mariages mixtes. Comme l'a très justement remarqué M. Edouard Lévy il semble bien qu'on n'ait voulu ni les interdire, ni les autoriser expressément ; les juges hésitent. Ils se souviennent que les prédécesseurs du Roi y ont été hostiles ; cependant l'esprit de tolérance dont semblent inspirées les innovations favorables aux religionnaires ne doit-il pas avoir pour conséquences la liberté des mariages entre catholiques et non-catholiques ? les juges les plus libéraux n'osent pas prendre sur eux de les autoriser, mais ils tout disposés à prêter leur ministère à condition que leur responsabilité soit mise à couvert. Les instructions venues de Paris sont formelles mais conciliantes. Les mariages mixtes resteront interdits, mais si les deux futurs conjoints se déclarent de la religion réformée, on ne fera aucune enquête pour vérifier la sincérité de leur déclaration : c'est indiquer le moyen de tourner les rigueurs de la loi. Mais le trouble jeté par l'Edit est tel que les contestations naissent partout On ne sait pas si les mariages mixtes sont autorisés, on ne sait pas s'ils sont défendus. On s'informe, on s'inquiète, l'énervement croît de tous côtés ; dans le désarroi, dans

(1) L'expérience quotidienne des bureaux du ministère de la justice, éclairée par de nombreuses critiques et de nombreuses difficultés d'application pratique, a contribué à donner à la loi du 20 septembre 1792 organisant l'Etat-Civil de tous les citoyens français plus de solidité juridique. Jusqu'au moment où l'Edit a cessé d'être appliqué (les documents étudiés par M. Lévy en font foi) il donne lieu à des récriminations et à des abus.

le brouhaha nul n'entend ou ne veut entendre ceux qui donnent des explications utiles ou des solutions justes et le désordre continue.

Beaucoup de juges de bailliage, se basant sur une interprétation de Lamoignon pensent faussement qu'ils sont seuls qualifiés pour recevoir les réhabilitations des mariages. Aussi parcourent-ils leur circonscription en recueillant sur leur passages les déclarations des religionnaires. Ils constituent ainsi des registres uniquement composés de réhabilitations. Barentin doit les ramener à une interprétation plus exacte de l'Edit (1).

D'autres difficultés apparaissent : des catholiques pour éviter les frais d'une dispense qu'ils seraient obligés d'obtenir en cour de Rome veulent profiter pour se marier des dispositions de l'Edit des non-catholiques (2). Des femmes refusent de faire leur déclaration conjointement avec leur mari. Certaines prétendent avoir été mariées contre leur gré et demandent pour « opérer leur situation » à ne pas réhabiliter leur mariage. Des parents s'opposent au mariage de leur fille enlevée jadis par un séducteur. Des communautés n'ont point de revenus et ne peuvent fournir un cimetière aux protestants (3).

Les fonctionnaires mettent souvent beaucoup de mauvais vouloir à appliquer l'Edit. Ils ont un certain dédain pour des gens considérés jusqu'ici comme plus ou moins hors la loi (4). Le 10 novembre 1788, le Comte de Périgord se plaint à la Chancellerie des difficultés et des tracasseries qu'éprouve le sieur Daugier, juge-mage de Nîmes, de la part des officiers de justice de Mende, rela-

(1) Cf. Correspondance échangée entre le Garde des Sceaux et l'intendan de Montauban (décembre 1789). Archives du Lot C 105. Cf. Registres E 4923-4924 des Archives du Tarn et Registre E Etat-Civil (Barry d'Islemade) des Archives du Tarn-et-Garonne, et l'excellent article de M. B. Faucher : Les Registres de l'Etat-Civil protestant depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LXXXIX, juillet-décembre 1923, p. 383).

(2) A Listrac, p. ex., en juin 1789.

(3) A Castillon (sénéch. de Nîmes). Rapport du 7 juillet 1789.

(4) Il y a des exceptions : le pasteur Soulier fait l'éloge du juge-mage de Sauve, « magistrat des plus recommandables tant par les connaissances que par les sentiments » (Lettre à P. Rabaut, juin 1788, *op. cit.*).

tivement au mariage des non-catholiques. Le sieur Daugier, à son tour, dit Rabaut Saint-Etienne à Bruguier, « ne s'inquiète guère que l'on soit dans l'embarras, pourvu qu'il n'y soit pas lui-même. On a toujours peur qu'on le prenne en faute de sorte qu'il ne donne aucune facilité ». Les consuls de Castelnaudary refusent de fournir au juge-mage de la sénéchaussée de Lauraguais les registres nécessaires pour inscrire les déclarations de mariage, de naissance et de mort. Ballainvilliers, intendant du Languedoc, s'en plaint à la Chancellerie. Le greffier en chef de la sénéchaussée de Montauban fait « des représentations au sujet du droit que le sieur Majoul, lieutenant de ce siège, prétend avoir de garder les registres des baptêmes, mariages et sépultures des non-catholiques ». Certains fonctionnaires réhabilitent difficilement les mariages antérieurs des veufs et des veuves. D'autres majorent les tarifs : le sieur Roudier, greffier de juridiction de Saint-Maixent, exige jusqu'à 14 livres 10 sous pour la publication des bans de mariage (1). Il paraît, dit aussi une requête du 14 novembre 1788 à la Chancellerie, que « quelques autres officiers de cette province [le Languedoc] se font payer à ce sujet des sommes plus fortes qu'ils devraient exiger ».

Il y a peut-être chez les fonctionnaires autant de mauvais vouloir que d'inertie, chez les curés la malveillance domine. Dès avant 1787, le ministère de la justice reçoit des plaintes et des réclamations de la part d'ecclésias-

(1) Il ne semble pas toutefois que dans le Midi les fonctionnaires aient eu autant d'audaces qu'en Normandie : à Montivilliers on fait payer jusqu'à 40 livres pour une inhumation ; à Caudebec, le lieutenant-général fait payer 85 livres 15 sols pour ses honoraires et par mariage ; à Caen, le mariage revient à 20, 21, 30 livres, cf. archives du Consistoire de Rouen. Collect. E. Lesens. Requête à M. de Villedeuil (ministre et secrétaire d'Etat), 6 oct. 1788 (on refuse de recevoir la déclaration de mariage d'un négociant autrefois catholique). Requête au Baron de Breteuil, 20 juillet 1788 : le greffier exige 6 livres au lieu de 3 pour la déclaration. Divers abus à Montivilliers, Mélamare, Lusson. Cf. Waddington. *Le Protestantisme en Normandie depuis la Révocation de l'Edit de Nantes*, Paris 1862, p. 122 et sq. ; Amphoux. *Essai sur l'histoire du Protestantisme au Havre et dans ses environs*. Le Havre 1894, p. 367 ; Galland. *Essai sur l'histoire du Protestantisme à Caen et en Basse-Normandie*. Thèse de Lettres. Paris 1898, p. 275.

tiques. L'Edit promulgué, les doléances deviennent chaque jour plus nombreuses et plus vives. Le 25 octobre 1788 l'évêque de Rieux signale de nombreux mariages mixtes devant le juge. Il craint que cet abus ne fasse des progrès rapides et indique comme moyen suffisant pour le réprimer d'éloigner les ministres protestants. Les conflits sont vifs dans les villages où rien ne peut échapper aux regards. Le curé de Navacelles, près d'Alais, empêche le sieur Pagès de se marier avec une catholique. Plusieurs curés refusent de célébrer les mariages protestants sous prétexte que cette fonction est incompatible avec leur état (1).

Toutefois certains adoptent une tactique tout à fait différente. Ils ne manquent pas de faire remarquer aux intéressés que les frais du mariage sont de 8 livres chez eux, de 10 chez les juges et qu'ils sont plus à portée des familles rurales que ceux-ci. La *Gazette de Leyde* du vendredi 11 avril 1788 donne une explication de cette attitude : « De simples curés animés d'un zèle éclairé sont persuadés que l'espérance de réunir des non-catholiques à l'Eglise est un motif suffisant pour leur prêter le secours de leur ministère ». Un registre de mariage de la paroisse de Saint-Maurice-de-Casevieille (sénéchaussée de Nîmes) contient 20 déclarations de mariages de non-catholiques dont la première est du 20 janvier 1788, la dernière du 8 février 1789 (2). Sur les registres paroissiaux de Gigias-le-Viane se trouvent plusieurs déclarations collectives englobant jusqu'à 9 couples (3). A Aubais, du 28 décembre 1788 au 2 janvier 1789, le curé réhabilite 11 mariages antérieurement conclus par les protestants (4). Les pasteurs s'en inquiètent. « De

(1) Cf. Lettre du pasteur Soulier de Sauve à P. Rabaut, juin 1788 (*op. cit.*). Cf. Délibérations du Synode du Haut-Languedoc, 1er mai 1788 (*op. cit.*).
(2) Cf. Chastanier, *op. cit.*, p. 225.
(3) Archives du Tarn, E 5.269. Cf. Faucher, *op. cit.*, p. 333.
(4) Cf. Léonard, *La vie des Protestants dans le Marquisat d'Aubais au 18e siècle*. *Bull. H. P.*, 1913, p. 17, note 2. Par contre, à Sauve, « seul un lâche du petit peuple va trouver le curé », il en est d'ailleurs repoussé. Lettre de Soulier à Paul Rabaut, juin 1788, *op. cit.*

tout côté, écrit un pasteur de la Guyenne à Gobinaud-Bazel, on nous avertit des pièges que les ecclésiastiques romains tendent aux protestants. Méfions-nous des offres insidieuses qu'ils nous font et qu'ils nous pourront faire. Le venin le plus subtil et le plus dangereux est caché sous les plus belles apparences (1) ».

Ainsi l'Edit de Novembre crée uue vive agitation dans tout le Midi. Loin d'apaiser, il irrite, ou plutôt — et c'est plus grave encore — il énerve. Si on ne le critique pas ouvertement, c'est par crainte de paraître exigeant et ingrat. Mais les mémoires et les lettres trahissent le mécontentement et la déception. « C'est une loi par laquelle nous existons à peine », déclare le Consistoire de Nimes le 27 janvier 1789 (2). « Plus je lis cet Edit et moins je le trouve avantageux », avoue un pasteur du Midi à Gobinaud-Pazel (3). Olivier-Desmons, dans son mémoire de juin 1789 (4), se montre sceptique : « La loi qu'on nous a donnée n'offre que peu d'avantages du côté civil et religieux. Ce n'est qu'en la méditant profondément et qu'en combinant nos besoins avec nos ressources que nous pourrons en faire sortir des fruits restaurateurs et absolus ». Le peuple, surtout, n'est pas satisfait. Le colloque du Poitou (1er mai 1788, article 2) constate qu' « il est nécessaire de rectifier les idées du peuple au sujet de cette nouvelle loi en bien faisant comprendre que si elle ne remplit pas nos vœux, si elle prescrit des formalités pénibles et dispendieuses, elle n'en est pas moins un avantage réel ». Rabaut Saint-Etienne fait les mêmes remarques dans ses instructions aux Pasteurs du

(1) Mns B. H. P. Fonds Gobinaud-Bazel 468 [2] [inédit]. Cf. aussi Synode de Saintonge, Angoumois, Bordelais, 1788, art. 12 et 13. Le curé de Saint-André-des-Arts à Paris fait l'éloge de la Tolérance, le jour de Pâques 1788. Il invite les non-catholiques de sa paroisse à venir le trouver toutes les fois qu'ils auront besoin de son ministère ou de ses secours. Il prend même l'engagement de ne jamais exiger d'eux aucune des rétributions que la loi lui accorde. Malesherbes (2e Mémoire, p. 96-97) semble souhaiter que les non-catholiques utilisent le ministère des curés.

(2) Arch. Consist Nîmes B 33 [inédit].

(3) Mns. B. H P. Fonds Gobinaud-Bazel, *op. cit.*, *loc. cit.*

(4) *Op. cit.*

Bas-Languedoc (1) : « La classe du peuple peu accoutumée à réfléchir et qui, n'ayant de fortune et d'héritage que dans les bras, ne connaît pas tout le prix d'une existence légale, n'est pas généralement satisfaite de l'Edit. Elle ne croit pas que cette loi lui donne autre chose que ce dont elle est en possession depuis de longues années et il serait à craindre que si l'on ne prenait peine de rectifier ses idées à cet égard, elle ne dédaignât cette grâce du Souverain et qu'elle ne se mît pas en peine de s'en prévaloir ». Le pasteur Jay déclare à son tour dans son « Mémoire sur la meilleure manière d'entendre et d'exécuter l'Edit de 1787 » : « L'Edit semble ne rien donner (ou vendre) au peuple que ce qu'il avait déjà. Il faut ranimer le courage de ce bon peuple » (2) et il ajoute : « Cette espèce de résistance de la part des sujets protestants peut faire naître des soupçons désavantageux sur leur conduite future si on leur donnait plus de liberté et faire conclure qu'il serait plus dangereux de se relâcher le moins du monde de la rigueur qu'on a exercée contre eux jusqu'à présent ». Un magistrat protestant, auteur d'une petite brochure parue avant l'Edit (3), s'étonnait déjà de voir certains réformés de Nimes et d'ailleurs, « témoigner une espèce de dédain ou de refus pour la faveur préliminaire qu'on leur faisait espérer », c'est dire qu'il dut y avoir de déceptions après l'apparition de l'Edit. « Les malheureux ne sont pas toujours justes » écrit Jeanbon Saint-André dans ses Considérations (4). Sans doute il y a beaucoup de tièdes et de timides parmi les protestants. Mais ceux qui ont conservé leur foi intacte et vigoureuse, ranimés soudain par l'Edit, entraînent avec eux tous les hésitants. C'est un concert de plaintes amères dont Gal Pomaret se fait l'excellent inter-

(1) *Op. cit.*, B. S. H. P. 1887, p. 579. Cf. aussi B. S. H. P., XXIII, p. 363. — Parmi les manuscrits de la B. H. P. figure un mémoire de Rabaut Saint-Etienne pour critiquer l'Edit. Papiers Coquerel, t. XXIX, p. 82. — Cf. E. Doumergue. *La veille de la loi de l'an X* (1763-1802). Paris 1879, p. 56.

(2) *Op cit*,, Arch. Const. Nîmes, B 32[1], f° 3.

(3) *Réflexions d'un jurisconsulte protestant d'une petite ville de province, op. cit.*

(4) *Op. cit.*, p. 292.

prête lorsqu'il écrit à Paul Rabaut le 25 janvier 1788 : « En nous tirant d'entre les dents du lion qui nous tenait dans sa gueule, le Parlement veut que nous soyons laissés jusqu'à un certain point entre ses griffes. »

Ce que beaucoup de catholiques redoutaient, se produit. Les protestants ne se contentent pas des mesures prises en leur faveur. Ils en réclament d'autres. « Les protestants étant reconnus, il y a maintenant un département ouvert pour leurs affaires et on ne peut éviter de les entendre » dit le Consistoire de Nimes en septembre 1788 (1). Dans son discours de mars 1788 (2), Rabaut-Pomier s'écrie : « Quand on veut construire un édifice, il faut avant toute autre chose poser la pierre fondamentale sur laquelle il doit être élevé ». La formule répond si bien aux conceptions en cours que le Consistoire de Nimes la reprend huit mois plus tard : « l'Edit pose une base solide sur laquelle le gouvernement peut élever un édifice mieux proportionné ». Le 13 octobre 1788 le pasteur Gachon écrit à Jeanbon-Saint-André pour l'engager à concourir avec lui « à l'obtention d'un régime plus favorable que celui concédé par l'Edit ». Au début on montre quelque prudence : l'Eglise des Chartrons à Bordeaux devient trop petite, on y gèle en hiver, on y étouffe en été : toutefois « on n'ose pas acheter un local à l'intérieur de la ville ou bâtir une église, ce serait un éclat qui pourrait peut-être faire resserrer les protestants dans des bornes plus étroites » (3). Mais bientôt les protestants interprètent d'une façon extensive les termes de l'Edit. A Ruffec, ils demandent qu'on leur restitue le cimetière qu'ils avaient avant la Révocation. A Villarson, où ils ont été forcés de tout temps à contribuer à toutes les charges de la paroisse, telles que réparation aux Eglises et aux presbytères, et à la présentation du pain béni, ils se refusent

(1) Mémoire cité.

(2) *Op. cit.* — Le Synode du Béarn (8 septembre 1788) déclare : « Cet édit semble nous annoncer encore de meilleures choses ».

(3) « Mémoire pour le Consistoire du 10 mai 1788, à l'occasion d'une nouvelle église de plus des Chartrons ». Arch. Consist. Nimes E⁹ — ms. inédit

soudain à cette obligation. A Guillonville et à Courbehain ils vont jusqu'à employer la violence pour inhumer leurs coreligionnaires.

« Tout le monde croit dans l'esprit de la loi de célébrer un culte commun dans la maison d'un particulier et sans nom collectif ». Rabaut Saint-Etienne le dit nettement lorsqu'il assiste de ses conseils le comité tenu chez le pasteur *Marron* pour le rétablissement de l'Eglise Réformée de Paris (1). Il le répéte à son retour à Nimes. Il affirme même dans son sermon de mars 1788 que les protestants auront bientôt le droit de célébrer leur culte. Le Comte de Périgord a plus d'une fois recours à Paul Rabaut pour dissiper les illusions des protestants qui s'imaginent pouvoir tenir ouvertement des écoles et des assemblées (2). Mais comment défendre désormais aux non-catholiques de se réunir pour célébrer leur culte puisque rien n'a pu les empêcher de le faire aux temps des plus dures persécutions ? est-il facile de distinguer entre le culte privé que l'on autorise tacitement et le culte public que l'on n'interdit pas formellement ? d'ailleurs, il n'y a même pas de sanctions pénales contre les délinquants. A Castres, les réunions qui ont lieu jusqu'ici hors de la ville se tiennent maintenant dans des granges à l'intérieur de la ville, tantôt à La Portanelle, tantôt à Villegordon. Des assemblées religieuses se tiennent publiquement aux Bérangers, près de Sainte-Foy, à Vauvert et à Ganges : elles provoquent de violentes récriminations de curés et les reproches de l'intendant du Languedoc (3).

(1) Procès verbaux des Délibérations. Collection Coquerel, t. XXVI. Mns B. H. P.

(2) Correspondance de Paul Rabaut n° XVII p. 156 et sqq. Mns B. H. P.

(3) Arch. Consist. Nimes. B 30. $B\,30^{1}$. $B\,30^{2}$. $B\,30^{3}$. $B\,30^{4}$. [mns inédits]. Correspondance de l'Intendant du Languedoc avec le ministre de la Maison du Roi. Archives Nationales 0^{1} 483 f° 18^{10} et 0^{1} 483 f° $20^{9,10}$ — Correspondance entre le Comte de Breteuil, intendant, et l'évêque de Nimes. Archives de l'Hérault. C-408 — à Vauvert un protestant fait construire une bergerie près du presbytère et ses coreligionnaires s'y réunissent. A Ganges les réformés louent une remise pour y tenir leurs assemblées — à Strasbourg, le roi autorise la construction d'un temple mais à condition que rien extérieurement ne révélera l'emploi de l'édifice. (*Rabaut le jeune, Annuaire*, p. 230).

Au début de 1789, une nouvelle Eglise est fondée à Toulouse, et le pasteur *Gachon* déclare : c'est le premier fruit et le plus délicieux d'une loi que nous avons sollicitée avec persévérance » (1).

Un « *Projet de Réglement pour l'exécution de l'Edit en 14 articles* », dont l'original et deux copies se trouvent aux Archives du Consistoire de Nimes (2), révèle toutes les espérances compromettantes et tapageuses qu'a fait naître l'Edit. Le sage pasteur Olivier-Desmons s'en effraie (3). Il répond à l'auteur du projet : « Un titre plus modeste serait plus vrai. Ce ne sont pas les protestants qui sont chargés de faire exécuter l'Edit, ils sont seulement obligés de s'y conformer et de s'y soumettre ». Le fougueux calviniste ne veut-il pas qu'on demande au gouvernement de fermer les yeux sur les assemblées religieuses ? Ce serait une maladresse qui attirerait inutilement l'attention du pouvoir. N'exige t-il pas aussi qu'on dispense les protestants de décorer leurs maisons de tentures le jour de la Fête-Dieu et qu'on leur accorde des cimetières distincts des cimetières catholiques ? (4). « Il y a toujours beaucoup de danger et nulle utilité à déceler certaines espérances » réplique le pasteur de Bordeaux. Mais sa voix n'est guère entendue (5). On reprend la vieille chanson qui a été populaire sous Louis XIV :

(1) Lettre du Consistoire de Toulouse au Consistoire de Nimes, 10 juin 1789. C. 14. Arch. Consist. Nimes, mns. inédit. Réponse du Consistoire de Nimes adressée M. Tissier, inspecteur des marbres du Roi à Toulouse, 23 juin 1789. *Ibidem.* C 14». (mns inédit.

(2) *Op. cit.*

(3) « Mes observations sur un écrit qui a pour titre projet de Règlement pour l'exécution de l'Edit ». *Op. cit.*

(4) « Il nous est fort indifférent, dit Olivier-Desmons, que nos corps soient inhumés à côté de ceux d'une religion différente quelconque. Pourquoi par la distinction dont on se montre si jaloux ici, voudrions-nous nous faire soupçonner d'un préjugé superstitieux, d'une espèce d'intolérance dont nous devons au contraire nous féliciter d'être exempt ».

(5) Cf. Synode du Haut-Languedoc (1er mai 1788). HUGUES. op. cit. tome III. p. 555. cf LÉVY-SCHNEIDER, *Jeanbon Saint-André*. op. cit. p. 53, note 1. Au Havre le 12 septembre 1788 les non-catholiques demandent que le culte célébré en allemand pour les étrangers soit suivi d'un service divin en français. Cf. « Le pasteur Mordant en Normandie, son activité, son audace, son procès (janvier-février 1789). Arch. du Consist. de Rouen. Carton CC. (*Bull. H. P.*, XXVI. p. 220-238).

Venez promptement les maçons
Et les tailleurs de pierre,
Venez promptement menuisiers
Pour y poser la chaire.

Ce ne sont pas de simples images. Le Consistoire de Nimes fait construire une chaire nouvelle (1). Les demandes de concessions, plus considérables, se multiplient. Le calvinisme semble porté par une ardeur conquérante comme si l'éclaircie dont nous parlions tout à l'heure, lui avait permis d'entrevoir prochain le dévoilement total du ciel bleu (2).

On essaie d'établir une unité de direction dans le protestantisme français. Il ne s'est pas tenu de Synode national depuis 1763. En 1787, la « province » de Bordeaux-Saintonge-Angoumois réunie en Synode à Jarnac, charge Olivier Desmons de rédiger « un mémoire sur les fâcheuses conséquences qu'entraîne l'absence de Synode National » (3). Le pasteur de Bordeaux sonde les dispositions des principales églises du royaume. Il constate « qu'elles concourraient toutes, avec empressement, à rétablir l'ancien usage ». Les protestants savent, par expérience, qu'il est sot d'attendre du temps seul et du bon vouloir des ministres les nouvelles grâces qu'ils se jugent en droit d'espérer. Il leur faudra des sollicitations assidues. Comme les ministères se succèdent rapidement en cette époque d'incertitude, il est nécessaire qu'un délégué des calvinistes reste en permanence à Paris, pour veiller

(1) Cf. Une note de menuisier : Arch. Consist. Nimes E 7 [26] : « avoir fait une chère a prechez avec son escalier pour y monté par la chambre de Lôpital le 21 octobre 1788 + le peintre : 6 livres » mns. inédit.

(2) Dans l'Orléanais, dès le 17 octobre 1788, les protestants d'Aulnay demandent, en vertu de l'article 17 de l'Edit, de faire choix d'un terrain propre à la sépulture des non-catholiques. Leur requête est en vers :

Chrétiens, timides, chancelants,
Ne redoutez plus les tyrans.
Dieu vient à vous en Dieu propice,
Son Eglise persécuté (sic),
Va être mise en liberté,
Dieu l'a promis, Dieu l'accomplisse... etc.

(3) Cf. Doumergue, *La veille de la loi de l'an X*, *op. cit.*, p. 13. — Le mémoire d'Olivier Desmons y est reproduit en entier.

jalousement sur le maintien des réformes obtenues. En septembre 1788, le Consistoire de Nimes propose Rabaut Saint-Etienne comme correspondant général. Les principales églises pourvoiront aux dépenses suivant leurs capacités. Par délibération du 6 novembre 1788, le Consistoire de Bordeaux demande même qu'on donne au correspondant une mission plus solennelle, plus légale et, par suite, plus efficace, et qu'on pense à convoquer un Synode National (1). Mais, le 27 janvier 1789, l'Eglise de Nimes estime que de telles démarches seraient prématurées : « la convocation d'un Synode National ferait ombrage au gouvernement, donnerait lieu aux adversaires des protestants de renouveler leurs éternelles imputations d'inquiétude et d'ambition ; d'ailleurs, l'édit de 1787 défend de faire corps, et ce serait ajouter à la confusion de l'administration et aux embarras de la monarchie » (2). Il faut nommer un « correspondant, sans pouvoir de corps », qui suive la cour en simple particulier. Sans doute, la prudence retient encore les persécutés d'autrefois, rendus méfiants par le souvenir de leurs misères, mais ils comprennent maintenant qu'en donnant de la cohésion à leurs forces et de l'unité à leurs efforts, ils parviendront à réaliser toutes les espérances éveillées par l'Edit. — Par un de ces changements, dont l'histoire des peuples du Midi est coutumière, ils entrevoient immédiatement accessible ce que longtemps ils jugèrent inaccessible. Les vexations qu'entraîne l'application de l'Edit, le mécontentement qu'il fait naître, le souci de défendre des intérêts

(1) Mémoire du Consistoire de Nimes, septembre 1788. Arch. Consist. Nimes, 832³ (mns. inédit). — Cf. Lettre de Paul Rabaut à Ch. de Vegobre, 1er décembre 1788 (*op. cit.*). — Sur la nécessité de rétablir l'unité, Cf. Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Ch. de Vegobre. Nimes, 25 juillet 1785 (apud Ch. Dardier, *Court de Gebelin*. Nimes, 1890, p. 80) : « Nous n'avons plus de solliciteurs ; personne qui sonde le terrain, qui profite des circonstances et certainement c'est à la nullité de la politique que uous devons ces absurdes délais. On oublie volontiers, dans ce pays, les sollicitations des gens qui ne demandent rien. On les croit heureux parce qu'ils sont tranquilles ; s'ils parlent, on dit qu'ils sont remuants : un agent remédierait à ces inconvénients. »

(2) Arrêté du Consistoire de Nimes du 17 janvier 1789. Signé Gachon. — Arch. Consist. Nimes B⁸³ (mns. inédit).

mal garantis encore contre les atteintes du despotisme et du fanatisme créent, entre les calvinistes, une communauté d'aspirations, — ce que n'ont jamais su faire les seules affinités religieuses. Toutes ces tentatives d'union font croître, en même temps que la puissance, la hardiesse des religionnaires. — Rabaut Saint-Etienne compose trois mémoires (1) : l'un un peu avant 1787, l'autre en 1787, le troisième vers 1789. On y voit nettement la croissance rapide des revendications des protestants : avan 1789, un culte à l'écart et surveillé leur suffit ; vers 1789, ils réclament ce régime pour les catholiques. — Dans sa lettre à MM. les membres du Comité de Bordeaux (Paris, 11 février 1788) (2), Rabaut Saint-Etienne déclare encore qu'il a médité un plan sur une manière grande et prévoyante de préparer les protestants à devenir les instituteurs de la nation », et il ajoute : « ce n'est point une idée romanesque ». Tous les pasteurs actifs et clairvoyants sont d'accord avec lui. On réimprime le pamphlet de Jurieu : « Les Soupirs de la France Esclave », pour inciter les calvinistes à faire ratifier par les Etats Généraux, c'est-à-dire la nation, les concessions du Roi, révocables au gré du despotisme. Bientôt, l'on passera des idées aux actes. De Bordeaux à Nimes, on assistera à la subite et formidable poussée de la bourgeoisie calviniste vers les fonctions de la vie politique. « Quand une fissure a été pratiquée dans la digue derrière laquelle dormait une énorme masse d'eau, écrit M. Lévy-Schneider (3), un courant se dessine immédiatement impétueux, l'eau se presse au bord de la brèche et pèse sur la digue avec une force extrême. »

En somme l'Edit de 1787 n'est en aucune façon une solution heureuse de la question protestante. Il embarrasse les fonctionnaires, irrite les ecclésiastiques, énerve les réformés. Il mécontente les catholiques, moins jaloux des faims qu'il apaise qu'inquiets des appétits qu'il risque

(1) Mémoires de l'Académie de Nimes, VII[e] série, t. XVI, p. 312-340.
(2) Arch. Consist. Nimes, B 32².
(3) Lévy-Schneider, *Jeanbon Saint-André*, op. cit., p. 54.

d'éveiller ; il mécontente les protestants, dont il ne peut calmer les désirs surexcités par une longue attente. Aux yeux des partisans de la tolérance, il n'est pas assez audacieux, aux yeux des fanatiques, il l'est trop. Sa justice tardive, incomplète, hésitante et presque hypocrite, fait naître chez les uns une bouderie dédaigneuse et chez les autres une jalouse inquiétude. Cet édit, d'autre part, faveur dans son principe, est une vexation dans son application. Il provoque un peu partout des conflits que l'agitation pré-révolutionnaire rend dangereux. Il révèle aux calvinistes le mauvais vouloir et l'intolérance de beaucoup de leurs compatriotes. Appliqué jusqu'en 1792, il prolonge les rancunes, multiplie les froissements, accumule les haines Les blessures de l'amour-propre préparent mieux encore qu'une grande misère ou de vives souffrances les soldats des guerres civiles et d'excellentes réformes dont l'application est malaisée font plus de mal à un régime que des lois tyranniques observée avec scrupule et exécutées avec soin. L'Edit de 1787 attire l'attention sur les vices de la monarchie. Il pousse les bourgeois protestants instruits et cultivés à désirer des réformes dont la nécessité se fait chaque jour sentir davantage. La royauté est incapable à la fois d'agir avec rigueur et de céder avec grâce. Elle est aussi impuissante à continuer la politique de Louis XIV qu'à en réparer les funestes effets. Enfin et surtout, l'Edit éveille les espérances et les ambitions des non-catholiques. La puissante bourgeoisie industrielle et commerçante du Midi semblait n'attendre que cette occasion pour donner à son élan l'essor définitif qui la délivrerait. Dès qu'on accorde une liberté, il est difficile d'en fixer les limites, et il est imprudent de contenir par des restrictions humiliantes les désirs que l'on fait naître en octroyant des concessions. Fontanes a donc parlé en poète lorsqu'il a chanté :

« cet édit immortel
Qui venge la raison sans offenser l'autel » (1).

(1) Poème sur l'Edit en faveur des non-catholiques, qui a remporté le prix au jugement de l'Académie française en 1789, 9 pages.

La raison n'est pas vengée, mais désormais elle veut l'être et cette prétention même est une offense pour l'autel.

Pour restituer à l'Edit de 1787 son vrai sens, pour fixer sa véritable portée, il convenait de montrer quelle avait été son application dans le Midi. « Les petits détails, a dit Victor-Hugo (1) sont, pour ainsi parler, le feuillage des grands événements. Là est la vie, la palpitation, le frémissement humain ». A voir, dans ce pays de passions vives, et d'enthousiasmes communicatifs, les querelles s'accumuler, les colères s'exalter, les haines se réveiller, les espérances se faire jour et l'audace grandir, on comprend que l'Edit de 1787, loin de mettre fin aux vieilles luttes religieuses, les ranime, comme un souffle maladroit attise les flammes qu'il veut éteindre. A ce titre, il est moins peut-être une des dernières erreurs de l'Ancien Régime que le prologue des guerres à la fois civiles et religieuses de la Révolution dans le Midi de la France.

Louis MAZOYER.

(1) VICTOR HUGO, *Les Misérables*, IVe partie. Livre X, ch. II, p. 291. Edition Ollendorff des œuvres complètes.

Documents

CAPITON
le réformateur strasbourgeois

Quelques détails biographiques à propos de ses armoiries

Un heureux hasard nous a fait découvrir dans des archives de famille l'original de la Lettre d'armoiries délivrée à Nuremberg, le 7 février 1523, par l'empereur Charles-Quint au célèbre réformateur de Strasbourg *Wolfgang Fabritius Capiton*. Comme le texte est inédit, nous en donnerons plus loin une transcription aussi exacte que possible.

Le diplôme est formé d'un parchemin mesurant 39×80 centimètres. Une miniature très élégante et finement exécutée, de 9×10 centimètres, occupe le centre et figure les armoiries décrites. A travers quatre siècles, les couleurs n'ont rien perdu de leur fraîcheur et de leur vivacité, et forment un ensemble très harmonieux. Malheureusement, une main postérieure a essayé de retoucher l'écu, et a si mal réussi que la tête de Méduse qui s'y trouvait a été rendue presque complètement méconnaissable.

Une bonne copie de la miniature, de mêmes dimensions que l'original, et en parfait état de conservation, se trouve dans le livre de famille (Stammbuch) de la famille bâloise des *Meyer zum Hirtzen*, conservé au Musée historique de la ville de Bâle. Elle a été exécutée dans les premières années du dix-septième siècle, alors que le diplôme original se trouvait encore à Bâle. Une notice retraçant brièvement la vie de Capiton et relatant les circonstances dans lesquelles lui furent attribuées ces armoiries accompagne la miniature (2).

(1) Provenant sans doute des Meyer zum Hirtzen, ancêtres de la famille de l'auteur.

(2) Nous en donnons une reproduction hors-texte. Cette copie a été reproduite dans les Archives héraldiques suisses (*Basler Adels und Wappen briefe*, par W.-R. Staehelin, année 1917, p. 143) ; dans la notice qui s'y rapporte, le docteur Staehelin considère la perte de l'original comme probable. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui démentir la chose. N'ayant pas la description des armoiries pour

*
* *

Wolfgang Koepfel, appelé plus tard *Capito*, est né à Haguenau, en 1478, et était le deuxième fils du forgeron *Jean Koepfel*, dit *Faber*. Sa mère se nommait *Agnès*, et était, dit-on, issue d'une ancienne famille noble (1). Jean Koepfel devint maître de la tribu des forgerons de Haguenau et mourut de la peste en 1500, laissant six enfants, dont quatre fils, *Jean, Wolfgang, Henri* et *Simon* (2).

C'est propablement pour se distinguer de son parent *Wolfgang Koepfel*, dit *Cephaleus*, célèbre imprimeur strasbourgeois de la même époque, que Capiton adopta de bonne heure le surnom de *Fabritius*, qui rappelait l'état de son père.

Après avoir étudié à contre-cœur la médecine, Capiton s'adonna avec ferveur à la théologie ; en 1506, il fut reçu docteur à l'Université de Fribourg. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de sa biographie (3). Sa carrière fut exceptionnellement brillante : après avoir été élu en 1517 recteur de l'Université de Bâle, il fut appelé en 1520 par l'Electeur Albert de Mayence, en qualité de chancelier et de prédicateur de la cour.

Dans le courant de l'année suivante, le pape Léon X le nomma prévôt du chapitre de Saint Thomas à Strasbourg, et lui accorda en même temps une prébende de chanoine relevant de ce chapitre (4). Laissons à présent parler Melchior Adam (5) :

l'éclairer, le docteur Staehelin a commis une légère erreur en admettant que les cinq gouttelettes noires répandues sur le bas de l'écu étaient des gouttes de sang ; en réalité, il faut y voir cinq larmes noires. Ces armes ont été reproduites tout récemment avec un peu de fantaisie dans le *Wappenbuch der Stadt Basel*, par Aug. Burckhardt, et les cinq larmes de sable y sont remplacées par cinq gouttes de sang de gueules. Les armoiries de Capiton se trouvent également dans l'*Armorial bâlois*, manuscrit conservé à l'Arsenal de Berlin (p. 773), avec la différence qu'au cimier le guerrier issant est représenté debout sur le heaume. Diverses autres armoiries Koepfel sont décrites dans Kindler von Knobloch, *Oberbadisches Geschleshterbuch*.

(1) Suivant Lambs, *Die Jung St-Peterkirche in Strasbourg*, p. 19, elle se nommait *Agnès Kapp*. Nous ne savons où il a puisé ce renseignement.

(2) Ce dernier n'est connu que par le diplôme qui nous occupe. Jean Koepfel survécut à son frère Wolfgang.

(3) J.-W. Baum, *Capito und Butzer*, Elberfeld 1860, donne une bibliographie complète des écrits du réformateur.

(4) Cette nomination donna lieu à de longues contestations avec les titulaires évincés, le prévôt Jacques Abel et le chanoine Jean Hepp. On trouvera d'amples détails sur cette affaire dans Knod, « Die Stiftsherren von St Thomas zu Strassburg », Strasbourg 1892, p. 28.

(5) *Vitæ germanorum theologorum*, Heidelberg, 1620, p. 90. Voici le



ARMOIRIES DE CAPITON
d'après Burckhardt



ARMOIRIES DE CAPITON
d'après STÆHELIN

« Or Capiton, qui s'était attiré les bonnes grâces de l'Electeur de Mayence par sa rare sagesse mêlée de piété, son heureuse éloquence et son caractère pacifique, et qui avait été plusieurs fois chargé de diverses missions, obtint de l'illustre empereur Charles-Quint les insignes de la noblesse ; ceci par diplôme authentique, daté de Nuremberg, du 7 février de l'an 1523, muni du grand sceau d'Empire et revêtu de la signature de Ferdinand, lieutenant de son frère l'empereur en son Empire, et de celle de son propre prince, alors premier chancelier impérial. »

La plupart des auteurs qui ont donné ensuite la biographie de Capiton se sont basés sur ce passage (1), pour dire qu'il avait été anobli. Grâce à la découverte du diplôme original, nous pouvons aujourd'hui certifier que cette affirmation était erronée ; de simples Lettres d'armoiries ont été confondues avec des Lettres de noblesse.

Voici le texte du diplôme :

Wir Karl der funfft, von gottes gnaden erwelter romischer kaiser, zu allenzeiten merer des reichs etc., kunig in Germanien, zu Castilien, zu Aragon, zu Legion, baider Sicilien, zu Jerusalem, zu Hungern, zu Dalmatien, zu Croatien, zu Navarra, zu Granaten, zu Tolleten, zu Valensz, zu Gallitien, Maioricorum, zu Hispalis, Sardinie, Cordube, Corsice, Murtie, Giennis, Algeron, Algecire, zu Gibraltaris und der insulen Canarie, auch der insulen Indiarum und Terrefirme des meres Oceani, etc., ertzhertzog zu Osterreich, hertzog zu Burgundi, zu Lotterigh, zu Brabant, zu Steir, Kernten, Crain, Limpurg, Lutzemburg, Gheldern, Wirtenberg, Calabrien, Athenarum, Neopatrie, etc., grave zu Flanndern, zu Habsburg, zu Tirol, Parsiloni, zu Arthois, zu Burgundi, pfaltzgrave zu Henigew, zu Hollandt, zu Seelandt, zu Phirt, zu Kiburg,

passage cité : « Cum ergo Capito Electori Maguntino, ob raram prudentiam cum pietate conjunctam, felicem eloquentiam, et placidem naturam, gratus esset, variisque legationibus frequenter adhiberetur : Norinbergæ, anno millesimo, quingentesimo vicesimo tertio, die septimo Februarii, nobilitatis insignibus, et ipse, et posteri ejus, à Carolo V. Imperatore Augusto, ornati sunt : diplomate authentico, sub Imperii sigillo majore, Ferdinandi fratris, tum Caesaris in Imperio locum tenentis, nec non sui principis, Imperii Archicancellarii subscriptionibus munito. »

(1) La plus ancienne biographie de Capiton dont nous ayons eu connaissance est donnée par Henri Pantaleon, dans son ouvrage : *Prosopographia heroum*, Bâle 1565, t. III, p. 181, mais ne parle pas des Lettres d'armoiries. Notons en passant que le portrait de Capiton qui se trouve dans cet ouvrage est absolument fantaisiste. Le seul portrait authentique du réformateur qui nous soit parvenu a été reproduit par Ficker dans son recueil : *Bildnisse der Strassburger Reformation*, Strasbourg 1914.

Le *Stammbuch* des Meyer zum Hirtzen, qui est de quelques années antérieur à l'ouvrage de Melchior Adam, parle aussi des « insignes de la noblesse » décernées à Capiton.

zu Namur, zu Rossilion, zu Cerritan, und zu Zutphen, landtgrave in Elsass, marggrave zu Burgaw, zu Oristani, zu Gotziani und des heiligen romischen reichs, fursten zu Schwaben, zu Cathilonia, Asturia, etc., herrn in Frieslandt, auf der Windischen Marck, zu Portenaw, zu Biscaia, zu Monia, zu Salins, zu Trippoli und zu Mecheln.

Bekennen offentlich mit disem brieff und thuen kundt allermennicklich :

Wiewohl wir aus romischer kaiserlicher hohe und wirdigkeit darem uns got der almechtig gesetzt hat, auch angeborner guete altzeit geneigt sein, aller und yeglicher unnser und des heiligen reichs underthanen und getrewen ere, wolfart, nutz und bestes furtzunemen und zu betrachten, so wirdet doch unnser kaiserlich gemut pillich mer begirlich gegen denen, dero voreltern und sym eerlichen stande und wesen herkomen sein, und sich gegen uns und dem heiligen reich in getrewer dienstparkeit vor annder redlich halten, ertzeigen und beweisen himit unnsern kaiserlichen gnaden zu begaben (1) :

Wann wir im gutlich angesehen, wargenomen und betracht haben, sollich erbarkeit, redlichkeit, gut, tugent, kunst, und vernunnfft damit der ersam, gelert, unnser lieber, andechtiger Wolffgang Fabritius Capito oder Kopflin genannt, probst zu Sanct Thoman zu Strassburg, doctor, in der heiligen geschrifft

---

(1) Nous, Charles-Quint, par la grâce de Dieu empereur, élu des Romains, toujours auguste etc., roi d'Allemagne, de Castille, d'Aragon, de Léon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, des Majorques, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, d'Alger, d'Algésiras, de Gibraltar, des Iles Canaries, ainsi que des îles des Antilles et de Terre-Ferme dans l'Océan, etc. ; archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne, de Lorraine, de Brabant de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Wurtemberg, Calabre, Athènes, Neopatras (?), etc. ; comte de Flandre, de Habsbourg, de Tyrol, de Barcelone, d'Artois, de Bourgogne ; comte palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ferrette, de Kybourg, de Namur, de Roussillon, de Cerdagne et de Zutphen ; landgrave d'Alsace ; margrave de Burgau, Oristano, Gociano, et du Saint-Empire Romain ; prince de Souabe, de Catalogne, d'Asturie, etc. ; seigneur de Frisonie, de la Marche Winde, de Pordenone, de Biscaye, de Monia, de Salins, de Tripoli et de Malines.

Attestons publiquement et faisons savoir ce qui suit à qui il appartiendra :

Quoique nous soyons toujours enclin, en notre qualité et dignité d'Empereur Romain désigné par le Tout-Puissant, et en vertu d'une bonté innée, à pourvoir et à veiller à l'honneur, à la prospérité, au bien et à l'intérêt de chacun de nos sujets et de nos vassaux, notre âme d'Empereur se montre nécessairement plus désireuse de combler de ses faveurs impériales ceux qui occupent et dont les ancêtres ont occupé un rang et un état honorables, et qui, vis-à-vis de nous et du Saint-Empire, se sont, avant tous autres, comportés, montrés et conduits comme de fidèles serviteurs ;

begabt und von mennigklichen darinn berumbt ist, auch die annemen, getrewen, vleissigen und nutzlichen dienst so er uns und dem reich bishero in mannigfacher weise gethan und bewisen hat, noch teglichs thut und hinfur in kunftig zeit wol thuen mag und soll ; und darumb mit wolbedachtem mut, gutem zeitigem rathe und rechter wissen zu ergeblichkeit sollcher seiner getrewen dienst, ime dem obgenannten doctor Wolffgang Fabritien und seinen ehelichen brudern, nemlich Johannsen, Hainrichen und Symonen, auch iren eelichen leibserben und derselben erbens erben fur und fur in ewigtzeit dise hernach geschriben wappen und cleinat :

Mit namen einen gelen od. goltfarben schildt, darinnen ein aufrecht hals und fursichtig haubt eins schwartzen weibs, in mitte der stirn ein aug habende, und in irem schwartzen fliegenden hare auf yeder seiten drei peissend schlangen schwebend, und sonst der Medusae gleich gestallt, von welchem angesicht funff schwartz tropffen in grunndte desselben schilds fallende ; auf dem schildt ein helm mit geler und schwartzer helmdecken getziret, und auf demselben helm ein gewappent mannspildtnis mit schwartzem angesicht on fuess, in gelem oder goltfarbem harnasch, in seiner rechte ein krumen saibel mit rottem hefft und weisser platten uber sein achsel zum straich geschickt, und in der lincken hannt ein weiss oder cristallen rundell haltende ; auf seinem haubt einen helm yetzgemelter geler oder goltfarber farb, mit aufgethaner visier und zweien gestreckten flugeln,

---

Nous attestons donc que nous avons envisagé, examiné et considéré avec bienveillance l'honorabilité, la loyauté, la probité, la vertu et l'érudition dont est pourvu à la connaissance de chacun l'honorable et savant, notre aimé et fidèle Wolffgang Fabritius Capiton, appelé aussi Koepflin, prévôt de Saint-Thomas, à Strasbourg, docteur très expert en les Saintes-Ecritures, et aussi les agréables, fidèles, diligents et utiles services qu'il nous a rendus et prouvés de maintes façons jusqu'à ce jour, ainsi qu'à l'Empire, qu'il nous rend encore journellement, et qu'il est prêt et doit encore nous rendre par la suite.

Aussi, c'est après mûre réflexion, de propos délibéré et en toute conscience, que nous voulons récompenser de ses fidèles services le susnommé docteur Wolffgang Fabritius Capiton, et en même temps ses frères légitimes nommés Jean, Henri et Simon, ainsi que leurs héritiers directs légitimes et les héritiers de leurs héritiers, et ceci à perpétuité, en leur conférant les armes et pièces ci-après décrites :

« Un écusson d'or, à une tête de femme de sable, le cou redressé et la tête de face avec un œil au milieu du front, et trois serpents prêts à mordre parmi ses cheveux épars de sable ; et pour le reste semblable à une Méduse, laissant tomber cinq larmes de sable au bas de l'écu ; au-dessus de l'écu, un heaume orné de lambrequins d'or et de sable ; et au cimier, un homme armé, au visage de sable et sans pieds, revêtu d'une armure d'or, brandissant de sa main droite, au-dessus de son épaule, un sabre courbé avec poignée de gueules et lame d'argent, et tenant de sa main gauche un bouclier d'argent ; sa tête recouverte d'un casque d'or, avec visière ouverte et deux ailes déployées. »

alsdann dieselben wappen und cleinat in mitte dies unnsers kaiserlichen brieff gemalet und mit farben aigentlich aufgestrichen sind, von newen gnedigklich verlihen und gegeben, und hinfur zu furn und zu geprauchen gegunnt und erlaubt haben ; Verleihen, gunnen, und erlauben inen die also auch von newen und romischer kaiserlicher macht volkumenheit wissentlich in crafft diss briefs, und mainen, setzen, und wollen, das nu hin furbass hin der obgemelt doctor Wolffgang Fabritius Capito und seine bruder, nemlich Johann, Hainrich und Simon und ire leibserben und derselben erbens erben fur und fur in ewigzeit die jetzgemelten wappen und cleinat haben, furen, und die in allen und yeglichen eerlichen und redlichen sachen und geschefften, zu schimpf und zu ernst, in streiten kempffen, gestichen, gefechten, panirn, getzellten, aufslagen, innsiglen, betschafften, cleinaten, begrebnussen ; auch all und yeglich gnad, freiheit, ere, wirde, vorthail recht und gerechtigkeit haben, mit amptern und lehen zu gaben, zu hallten und zu hagenn mit anndern unnsern und des reichs recht geborn lehenns und wappensgenosleuten, lehen und ander gericht und recht zu besitzen, urtl zu schopffen, recht zu sprechen, und des alles tailhafftig, wirdig, empfenglich und dartzu tauglich, schicklich und gutsemm gaistlichen und weltlichen stenden und sachen als an der unnser und des reichs recht geborn lehens und wappensgenosleute die solches alles haben und sich des auch irer wappen und cleinat geprauchen und geniessen von recht oder gewonheit, von allermennigklich unverhinndert.

Ces armoiries et pièces se trouvent dessinées et peintes au milieu du présent diplôme impérial, telles que nous venons de les octroyer et de les délivrer, et telles que nous désirons que leurs titulaires et concessionnaires les portent et en fassent usage.

Ainsi, en vertu du présent diplôme, nous les leur allouons, donnons et concédons expressément et volontairement dans la plénitude de nos pouvoirs d'Empereur des Romains, et entendons, ordonnons et désirons qu'à l'avenir le susnommé Wolffgang Fabritius Capiton et ses frères Jean, Henri et Simon, leurs héritiers directs et les héritiers de leurs héritiers, possèdent et portent à perpétuité les armes et pièces ci-dessus décrites ; qu'ils s'en servent en toute et en chaque circonstance ou affaire honnête, loyale, divertissante ou sérieuse. qu'ils en fassent usage dans les disputes, les combats, les joutes, les tournois, sur les bannières, les tentes, les parements, les sceaux, les cachets, les bijoux et les tombes ; nous entendons qu'ils puissent posséder chaque faveur, liberté, honneur, dignité, avantage, droit et privilège, qu'ils puissent recevoir, tenir et gérer des charges et des fiefs conjointement avec nos sujets de l'Empire qui possèdent des fiefs et des armoiries de par leur naissance ; qu'ils puissent posséder des fiefs et des charges, siéger aux tribunaux des autres, prendre et rendre justice, qu'ils puissent enfin être participants, dignes, recevables, aptes, convenables et propres à tous offices religieux et séculiers, ainsi qu'en bénéficient et profitent nos autres possesseurs de fiefs et d'armoiries de l'Empire, qui possèdent de par leur naissance des avantages analogues, et qui de même jouissent et se servent librement de leurs armoiries et pièces honorables, que ce soit en vertu d'un droit ou d'une coutume.

Gebieten darauf allen und yeglichen churfursten, fursten, gaistlichen und weltlichen prelaten, graven, freyen, herrn, rittern, knechten, haubtleuten, vitzthumben, vogten, pflegern, verwesern, ambtleuten, schultheisen, burgermeistern, richtern, rethen, burgern, kundigern der wappen, ernholden, persevanten, gemeinden, und sunst allen andern unnsern und des reichs underthanen und getrewen, in was wirden, standts, oder wesens diesem ernstlich und vesstigklich mit disem brief, und wollen das sy den vorgenannten doctor Wolffangen Fabritien Capito und seine bruder, nemlich Johann, Hainrichen und Symon, ire leybserben und derselben erbens erben nu hinfur in ewigzeit irren noch verhindern, sunder sy der aller wie obstet als an der unser und des reichs recht lehenns und wappengenosleute sollichs alles haben, gebrauchen und geniessen lassen, und hiewider nit thuen noch yemants ze thuen gestatten in keinweise, als liebe mein yeglichen sei unnser und des reichs schwer ungenad, und dartzu ein peen, nemlich zwantig marck lottigs golds zu vermeiden, die ein yeder, so offt er frevenlich hiewider thete, halb in unnser und des reichs camer, und den andern halben theil dem obgenannten Wolffgangen Fabritio Capitoni doctorn, und Johannsen, Hainrichen und Symonen seinen brudern oder iren erben unableslich zu bezalen verfallen sein soll ; doch anndern, die vielleicht den obberurten wappen und cleinaten gleich fuerten an irem wappen und rechten unschedlich.

Mit urkundt diss briefs besiegelt mit unnserm kayserlichen anhangenden innsigel.

Geben in unnser und des reichs statt Nurmberg, an sibennden tag des monats februarij, nach Christi gepurt funfftzehenhundert und im dreiundzwantzigstn, unnserer reiche des romischn im vierdten, und der andern aller im sibenden jaren.

[*Signé* :] Ferdinandus ar. aust.
C. in Imp. Locm ts (1).

En foi de quoi nous ordonnons à tous et à chacun, princes-électeurs, princes, prélats réguliers et séculiers, comtes, barons, écuyers, chevaliers, varlets, capitaines, vidames, avoués, administrateurs, intendants, baillis, prévôts, bourgmestres, juges, conseillers, bourgeois, blasonneurs, hérauts d'armes et communes, et à tous nos autres sujets et vassaux de l'Empire, quels que soient leur dignité, leur état ou leur occupation, qu'ils ne troublent ni n'inquiètent aucunement dans la jouissance de leurs armoiries le sus-nommé docteur Wolffgang Fabritius Capiton et ses frères Jean, Henri et Simon, ni leurs héritiers directs ou les héritiers de leurs héritiers, mais au contraire qu'ils les laissent faire usage et jouir des faveurs que nous leur avons accordées plus haut, ainsi que le font nos autres possesseurs de fiefs et d'armoiries de l'Empire.

Nous interdisons à tous nos sujets d'y mettre obstacle, sous peine de tomber dans notre profonde disgrâce et dans celle de l'Empire, et

(1) Il faut lire selon toute probabilité : « Ferdinandus archidux austriacus, Caesaris in Imperio Locum tenens. »

d'être tenus de payer une amende de 20 marcs d'or fin. Tout contrevenant à nos ordonnances aura à verser cette somme pour moitié au Trésor d'Empire, et pour moitié au susdit docteur Wolffgang Fabritius Capiton et à ses frères Jean, Henri et Simon ; le tout cependant sans préjudice des droits de ceux qui posséderaient déjà fortuitement les mêmes armes et pièces que ci-dessus.

En foi de quoi nous avons attaché à ce diplôme notre sceau impérial.

Fait en notre ville impériale de Nuremberg, le septième jour du mois de février de l'an quinze-cent vingt-trois après la naissance du Christ, le quatrième de nos règnes comme Empereur Romain, et le septième de nos règnes sur nos autres Etats.

[*Signé* :] FERDINAND, archiduc d'Autriche.
Lieutenant de l'Empereur en son Empire

Au dos du diplôme se trouve la mention :

« *Wolfgangi Fabrici Capitonis Insignia ab imp. Carolo V impetrata A° 1523* ».

Le sceau d'empire a disparu.

*
* *

Un sceau de Capiton, que nous avons pu retrouver (1), et qui est parfaitement conforme à la description donnée ci-dessus, nous permet d'affirmer que ce dernier a désormais fait usage de la distinction qu'il avait obtenue.

On a souvent eu tendance à confondre les *Lettres d'armoiries* avec des *Lettres de noblesse* ; bien à tort. Ainsi qu'on peut le constater par le diplôme qui précède, il n'y est pas question de franchises ayant un caractère *nobiliaire*, et le terme d'*anoblissement* n'y est employé nulle part. Il n'en reste pas moins que les Lettres d'armoiries étaient très recherchées à l'époque, et conféraient à leurs titulaires une distinction qui les élevait d'un degré dans l'échelle sociale. Beaucoup d'entre eux portaient alors fièrement le titre d'*armiger*.

L'octroi des armoiries, réservé d'abord exclusivement à l'Empereur, dans toute l'étendue du Saint-Empire, fut ensuite également concédé à des fonctionnaires spéciaux, les « Comites palatini », qui en firent un véritable commerce ; petit à petit chacun crut pouvoir s'attribuer des armoiries de son propre chef, ce qui diminua dès lors considérablement la valeur d'une telle distinction.

Si Melchior Adam nous parle en termes assez précis de l'octroi des Lettres d'armoiries à Capiton, il ne nous apprend rien de positif sur les circonstances dans lesquelles se produisit cet événement. Baum et Jung ne donnant, eux aussi, que peu de précisions à ce sujet, nous suivrons le récit de

(1) Archives de Mulhouse, pièce isolée numéro 3750, datée du 19 décembre 1526.

Hoffet (1), quoique nous n'ayons pas été à même de le contrôler.

En décembre 1522, Capiton avait suivi son prince, l'Electeur-archevêque Albert de Mayence, à la Diète de Nuremberg. Mais, depuis quelque temps déjà, ce dernier paraissait se détacher de la Réforme, après l'avoir soutenue à ses débuts ; c'est alors que Capiton se décida à donner sa démission, afin de pouvoir suivre librement la voie que lui dictait sa conscience. L'Electeur, qui avait pour lui une très grande estime, chercha à le retenir par tous les moyens. Mais ce fut en vain ; Capiton prit congé de lui dès le mois de mars suivant, et se rendit à Strasbourg, afin de prendre possession de son bénéfice (2).

Il y trouva les esprits singulièrement surexcités par les prédications de Zell, et, après quelques hésitations, il se mit résolument à la tête du mouvement réformateur. Nommé prédicateur à Saint-Pierre-le-Jeune l'année suivante, il joua dès lors un rôle considérable dans l'établissement de la Réforme à Strasbourg. Il se lia d'une grande amitié avec Bucer, et, conjointement avec lui, il représenta la ville à de nombreux colloques.

En 1541 encore, tous deux avaient été délégués à la Diète de Ratisbonne ; à leur retour, ils trouvèrent la ville en proie à une épidémie de peste, qui manifesta dès ses débuts une très grande violence. La maladie gagna bientôt les foyers de Capiton et de Bucer, ainsi que celui de Hédion, leur collègue, et y fit des ravages terribles. Capiton lui-même, dont la santé était chancelante depuis longtemps, fut atteint le 22 octobre, et succomba le 4 octobre suivant (3). Il habitait alors, depuis peu de temps, la maison canonicale de Saint-Pierre-le-Jeune, appelée « Zum Bühel », située Grande-Rue-

(1) Hoffet, *Esquisse biographique sur Capiton,* Strasbourg 1850, page 29.

(2) Capiton raconte les circonstances de son départ dans une lettre à Erasme, datée du 18 juin 1523, reproduite dans Hess, *Vie d'Erasme,* t. II, p. 555.

(3) La date du 4 novembre 1541, donnée par le Livre des prébendes de Saint-Thomas, et par un ancien manuscrit dû au chanoine Schenckbecher, se trouve confirmée par une inscription qui existait jadis sur un vitrail de la salle capitulaire de Saint-Thomas, à Strasbourg. Elle est rapportée par Schneegans dans son consciencieux travail « L'église Saint-Thomas à Strasbourg », Strasbourg 1842, p. 235, et était libellée comme suit : « *V(uolphgango) F(abricio) Capitoni theologo trium linguarum peritia claro, huius collegii praefecto, cuius similis forte sperari, haberi facile non potest, collegae gratitudinis ergo moesti posuere, postquam pridie nonas Novembris magno sui relicto post se desiderio migrasset ad Chr. anno* 1541. » Jean Sturm fait mourir Capiton le 2 novembre (Lettre à Camerarius). La *France Protestante* hésite entre le 2 novembre et le 10 janvier suivant. Baum (*op. cit.*) parle des premiers jours de novembre.

de-l'Eglise. Sa dépouille mortelle fut inhumée en grande pompe au cimetière Sainte-Hélène.

L'épidémie, qui devait encore durer plusieurs mois, fit à Strasbourg, selon Sapidus, plus de 3.200 victimes. Des familles entières disparurent ; celles des réformateurs furent parmi les plus éprouvées :

Deux enfants de Capiton, *Dorothée* et *Wolfgang-Chrisphe*, et son beau-fils *Eusèbe Oecolampade* ; la femme de Bucer, *Elisabeth Pallass* (1), et cinq enfants, dont *Sara, Elisabeth, Félicité* et un fils ; cinq enfants de Hédion, *Gaspard, Charité, Jean-Louis, Joseph* et *Augustin-Chrysostome*; enfin *Guillaume Zwingli*, fils du réformateur suisse, qui logeait probablement chez un des pasteurs (2).

En 1542, le professeur Jean Sapidus, recteur du Gymnase, publia un recueil d'épitaphes en vers latins, en mémoire des principales victimes de la peste (3) ; l'on y trouve des pièces de vers dédiées à la plupart des personnes mentionnées plus haut, et en particulier l'une d'elles concerne Capiton. En voici la transcription :

Tumulús Vuolphgangi Capitonis.

Vuolphgangus Capito mortalia membra solutus
Coelestis subiit regna beata soli
Qui prius et uita et sermone uocaverat agnos
Ille bonus pastor, nunc ibi uire manet
Dignus erat maiori aeuo, sed non fuit ultra
Tam charum Mundus dignus habere caput
Ast habet : hic sua iacturae solatia factae,
Illius adflatu scripta referta sacro.
Quae qui legerit, inq ; animum demiserit altum
Diuini consors hic Capitonis erit.

Capiton n'avait laissé que très peu de biens à ses enfants survivants, et sa femme se trouvait dès lors sans ressources. Bucer, resté seul avec un fils, se fit un devoir de les recueillir, et, le 4 octobre 1542, il épousait la veuve de Capiton, *Wibrandis Rosenblatt*, dont il devint le quatrième mari. Il en eut encore une fille, Elisabeth, si bien qu'à sa mort, survenue en 1551, sa veuve eut la charge d'enfants issus de quatre mariages différents, sans compter un neveu qu'ils avaient adopté.

Voici la liste complète de ces enfants, telle qu'elle ressort

(1) C'est ainsi que la nomme Bucer dans son testament. BAUM (*op. cit.*, p. 137) dit qu'elle se nommait *Elisabeth Silbereisen*, et qu'elle était fille de *Jacques Silbereisen* et d'*Anne Pallass*.
(2) On peut y joindre l'ami et hôte de Calvin, *Feray*.
(3) Joann. Sapidi epitaphia : sive Gymnasii Argentoratensis luctus : Strasbourg 1542.

du testament de Bucer (1) : Une fille d'Oecolampade, *Alithia* (2) ; trois enfants de Capiton, *Agnès, Jean-Simon* et *Irène*, un fils de premier mariage de Bucer, *Natanaël*, et une fille de son second mariage, *Elisabeth* ; en tout six enfants. Nous avons tenu à préciser cette répartition un peu compliquée, à cause des nombreuses confusions auxquelles elle a donné lieu par la suite (3).

Rappelons pour terminer, que Capiton s'était marié deux fois :

1° Le 1er août 1524, avec *Agnès Roettel*, fille de *Jean-Ulrich Roettel* (4), membre du Conseil des XV, à Strasbourg. Elle mourut en 1531 et ne paraît pas lui avoir donné d'enfants.

2° En 1532, avec *Wibrandis Rosenblatt*, veuve d'Oecolampade (5), l'illustre réformateur de Bâle. Ainsi que nous l'avons dit, elle se remaria après le décès de Capiton avec le réformateur Martin Bucer, et, devenue à nouveau veuve, elle se retira à Bâle, où elle mourut le 1er novembre 1564, âgée de 60 ans.

Elle avait donné cinq enfants à Capiton :

1° *Agnès*, née en 1533, morte en 1610, mariée à *Jacob Meyer Zum Hirtzen* (1526-1604), pasteur de l'église Saint-Alban, à Bâle. Elle eut une nombreuse postérité.

2° *Dorothée*, née en 1535, morte de la peste en 1541.

3° *Jean-Simon*, né en 1537, mort après 1565.

4° *Wolfgang-Christophe*, né en 1538, mort de la peste en 1541.

5° *Irène*, née en 1541, mariée en 1569 à Bâle à *Jean-Luc Iselin*, commandant au service de la France, mort en 1588 devant Anvers. Elle s'est ensuite remariée avec *Wolfgang Schnitzer*, de Bâle.

Ph. MIEG.

(1) Ce testament, donné pour la première fois par Roehrich dans les « *Beitræge zu den theologischen Wissenschaften* », Iéna 1851, t. II, p. 193 et suiv, se trouve reproduit dans Baum, *op. cit.*, p. 569 et suiv.

(2) Elle avait épousé en 1548 Christophe Soell, pasteur de l'église Sainte-Aurélie, à Strasbourg, et fidèle disciple de Bucer. On trouve sa biographie dans Roebrich, *Mittheilungen aus der Geschichte der evang. Kirche*, Strasbourg 1855, t. III, p. 231 et suiv.

(3) *La France Protestante*, première édit., indique par exemple *Agnès* comme fille de Bucer (Art. *Bucer*).

(4) Et non de Jean *Ulrich*, comme l'indique à tort JUNG, « *Beitrage zu der Geschichte der Reformation* », Strasbourg 1830, t. II, p. 153, et comme le répètent LAMBS, *op. cit.*, et la *France Protestante* (l'article *Capiton*, de la *France Protestante*, est très fortement inspiré de celui de Lambs).

(5) Elle était fille de *Jean Rosenblatt*, commandant au service de l'empereur Maximilien. En premières noces, elle avait eu pour époux le Bâlois *Louis Cellarius* (Keller). Son portrait est donné dans FICKER, *Bildnisse die Strassburger Reformation*. Une esquisse biographique en a été donnée par BURCK, *Spiegel edler Pfarrfrauen*, Stuttgart 1854.

Lettres de Catherine de Bourbon princesse de Navarre, duchesse de Bar

(*Suite*) (1)

XX

[1585. Vers le 2 juillet.]

Publ. par B. de Xivrey, *Recueil des lettres miss. de Henri IV,* tome II, p. 81, d'après l'original autographe conservé alors dans la collection Feuillet de Conches.

* *A Monsieur de Sainct Geniès.*

Monsieur de Sainct Geniès, il vient de venir un laquais du Roy mon frere, par qui il escrit que le mareschal (2) a prins le Bec d'Ambés (3), en a tué et noyé et prins quarante-deux, dont Guabayet (4) en est, qui a tant de fois voullu tuer le Roy mon frere. La compagnie, qui estoit de la Ligue, où il avoit envoyé de ceux de sa compagnie et Parabelle (5), s'est venu rendre à luy avec promesse de ne retourner plus à Agen, où l'on a beaucoup de necessité (6). Il est venu un de mes gens de Tours, qui dit que ceux des Ligues estoient pres d'Orleans, et font tous les maux qui se peuvent dire. J'espere que leur mechanceté les fera perir. Si je sçay d'autres nouvelles, je ne fauldrai les vous mander. Le Roy mon frere me mande tous les jours que je ne parte

(1) Voir *Bull.*, 1924, p. 195 ; 1925, p. 31.

(2) *Le Maréchal de Matignon* (1525-1597).

(3) Le Bec d'Ambez, près de Bordeaux (cf. la lettre du roi de Navarre du 30 juin, *Lettres miss.*, II, p. 80).

(4) *Le sieur de Gâbarret,* auquel le roi de Navarre avait refusé en 1580 la charge de maître de camp à Monségur, était devenu un ennemi féroce de ce prince qu'il tenta en effet d'assassiner (cf. *Histoire universelle*, d'Aubigné, *Recueil des l. miss.*, etc.).

(5) Bernard de Baudéan, seigneur de Parabère, s'était jeté dans le parti du roi de Navarre, en 1579, après la mort de son frère, massacré à Beaucaire à l'instigation de Damville. Il avait levé « un beau régiment de gens de pied » avec lequel il vint, un peu plus tard, en Béarn. (*Mémoires de Jean d'Antras,* p. p. J. de Carsalade du Pont et Ph. Tamisey de Larroque, Sauveterre-de-Guyenne, 1880, in-8°, p. 172, et Arch. nat., K 1592, n° 97.)

(6) Marguerite de Valois, retirée dans Agen, depuis le 19 mars, achevait de grouper une vingtaine de compagnies de gens de pied, avec lesquelles elle allait, au début de juillet, engager les hostilités contre son mari. (Cf. la lettre suivante.)

pas d'icy qu'il ne le me mande (1). A Dieu, Monsieur de Sainct Geniès, je suis et seray tousjours

Vostre bien affectionnée et assurée amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XXI

[1585. Vers le 10 juillet.]

Orig. autogr. — Archives du ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents, France,* 372, folio 37.

** A Monsieur de Saint Genès.*

Monsieur de Sainct Geniès, vous aurés ceu par mon laqués l'heureux sucsès qu'a eu le Roy mon frere à Tonens (2); et par ce que d'eure à autre il se peut presanter des choses quy me font desirer que vous soyés pres de moy, je vous prie bien fort de venir le plus tost que vous pourés. J'an seray tres ayse. Voicy la troisieme lettre que je vous ay escrit ennuit, quy me fera finir cette-cy, vous priant de me tenir toujours pour

Vostre bien afectionnée et asurée amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XXII

[1585. — Vers le mois d'août.]

Copie du XVIIe siècle. — Arch. nat., R² 53.
Publ. par le Comte Baguenault de Puchesse, *Mémoires du vicomte de Turenne,* Paris, 1901, in-8° p. 286.

A mon cousin, Monsieur le viconte de Turenne

Mon cousin, avec plus de sureté pouvés-vous lire mes lettres que je n'ay fais les vostres ; car vous estes tous pestiferés, et nous sommes tous fort sains. Croyés que vostre lettre fut bien purifié par le feu, devant que j'osasse la toucher (3). Je ne sçay

(1) Catherine de Bourbon s'était enfermée dans Navarrenx au mois d'avril et y demeura de longues années.

(2) Marguerite de Valois avait lancé ses troupes sur Tonneins. Ce ne fut qu'un jeu pour le roi de Navarre de battre sous les murs de cette place, le 3 juillet 1585, les soldats de sa femme. (*Recueil des lettres missives,* II, p. 82 et 586.)

(3) La peste faisait à cette époque de grands ravages. « Le 17 may 1585, commença en la ville de Bordeaux le mal contagieux dont il mourut au nombre de 18.000 personnes dans la ville ou banlieue, desquels furent deux jurats et quarante chefs de famille considérables. L'automne et l'hiver de cette année furent si pluvieux qu'on n'acheva de vendanger qu'après la Toussaint et de semer qu'après mardy-gras. » (Bibl. de Bordeaux, ms 828 (XXXIX) page 1). Le 9 juillet, le corps de ville de Nay délibérait « sus lo feyt que brut de pesta quy es en la present ville et pays de Bearn de las partz de Arzac » et arrêtait des mesures de précaution : garde sévère aux portes et surveillance des voyageurs et les marchandises arrivant des Landes, de Dax, d'Orthez et d'Arzac (Arch. de Nay, BB. 1, fol. 200). En août le roi de Navarre

qui vous a donné l'alarme si chaude que le chevreuil (1) saute trop avant ; car il n'y a pas d'aparance : nous avons fort souvent des nouvelles qui nous temoignent le contraire, et n'y avoit qu'un jour que nous en avions sceus, lorsque mon homme m'aportat vostre lettre. Je vous prie, lorsque vos soupçons vous feront penser quelque chose comme ce que vous m'ecrivés du chevreuil, mandé-le à vostre amis en chifre, car il y a icy des personnes de qui les soubçons brouilloint si bien les fantaisies, que le moindre mot que vous en mandiés, au lieu de vous servir à ce que vous vous seriés proposés, n'y feroit que nuire ; prenés-y garde et ne montrés plus, par vos lettres, que vous croiés ce que vous me mandés, mais plustost le contraire, car cela servira plus. Je crois que vous m'entendés bien. Montrés, lorsque vous ecrivés à cette personne-là, que vous estiés trompé en cette opinion, mais que cela venoit de la crainte que vous aviés que cela fut. Je ne vous dis tout cecy sans raison. Je suis bien aise de ce que vous me promettés d'estre amis de madame de la Barre (2), luy fesant de bons offices, lorsqu'elle en aura besoin ; je les tiendray

écrivait à Turenne : « La coqueluche s'est mellée avec la peste, sy bien qu'on en rechape peu » (*Lettres miss.*, IX, p. 333. Cf. Ph. Lauzun, *Itinéraire de Marguerite de Valois*, p. 329 et s.).

(1) Catherine s'exprime ici en langage convenu. Le *chevreuil* désigne vraisemblablement le roi de Navarre, alors en guerre contre sa femme, mais le contexte n'est pas assez explicite pour conférer à cette attribution une certitude absolue. (Cf. deux lettres, l'une du secrétaire du Pin, de décembre 1585, et l'autre du roi de Navarre, de février 1586, adressées à M. de Saint-Geniès, et où le Béarnais se dissimule sous le nom de *saumon* (*Lettres miss.*, I, p. 159 et 193).

(2) *Cécile du Monceau de Tignonville* (cf. lettre XII, note) épousa, par contrat passé à Pau le 18 février 1584 (Arch. des B.-Pyr., E. 2009, fol. 106), *Jacques de Chivré*, IIe du nom, fils de Jacques, Ier du nom, seigneur du Plessis-Chivré (commune d'Etriché, canton de Châteauneuf, Maine-et-Loire), de la Guénaudière en Bierné, alias *La Barre* (Mayenne), l'Etang, la Chevallerie, etc. La Barre (canton de Durtal, Maine-et-Loire) était tout d'abord un fief sis en la commune de Huillé, dont le nom fut donné à la fin du XIVe siècle à la terre de La Guénaudière qui devint le principal domaine de la famille de Chivré. Jacques de Chivré était en outre chambellan du roi de Navarre sur les rôles de la maison duquel il figure pour le quartier d'avril 1585 (*Mém. et corresp. de Du Plessis-Mornay*, tome III).

Catherine de Bourbon fit don à Mme de La Barre, le jour du contrat de mariage de celle-ci, de 20.000 livres tournois. A Pau, le 10 mars 1592, Cécile du Monceau reconnut avoir reçu 13.000 livres en déduction de la somme promise, sans en avoir jamais signé quittance « jusques à present que Son Altesse estant en volunté de s'en partir de ceste soviranité pour aller en France a volu le present aquit pour estre enregistre en la Chambre des comptes » (Arch. des B.-Pyr., E. 2009, fol. 106). Deux jours plus tard, Catherine ordonnait à son trésorier de payer à sa dame d'honneur 3.000 livres sur les 7.000 qu'elle lui devait encore (Arch. des B.-Pyr., B. 137).

Le roi de Navarre, de son côté, gratifia la jeune femme de 12.000 livres, « pour asseurance de laquelle luy a esté hipotecqué et baillé la terre et seigneurie d'Aillas au duché d'Albret » (Bibl. nat. fr. 16674, fol. 112), et donna à Jacques de Chivré 2.000 francs (Arch. des B.-Pyr.,

comme à moy-mesme. Quant à monsieur de Panjas, vous m'avés fait un signalé plaisir de vous en souvenir, devant que je vous en usse ecris. C'est nouveauté, car vous avés quelquefois la memoire un peu courte pour vos amis. A Dieu, je suis

Voste plus affectionnée cousine et assurée amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

B. 2791). Je ne sais à quelle date il pourvut M. de La Barre — ou le fils de celui-ci — de la maîtrise des eaux et forêts de Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir) qu'il racheta après son accession au trône de France (Bibl. nat., fr. 16674, fol. 112).

Le seigneur de La Barre, qui avait embrassé le protestantisme, fut un des chefs du parti calviniste dans le Haut Anjou et établit un prêche dans les dépendances de son château de La Guénaudière. A la fin de janvier 1586, le roi de Navarre l'envoya « avec sa compagnie de gens de cheval », en Béarn, vers M. de Saint-Geniès, afin de querir des pouldres... pour munir quatre places qui en sont mal garnies et qui pourront estré assaillies, à sçavoir Nerac, Cleirac, Casteljeloux et Castels » (*Letrres miss.*, II, p. 186 ; la lettre placée à tort par B. de Xivrey dans le tome Ier du même recueil — p. 282 — sous la date de 1580, se rapporte incontestablement à la même mission de Jacques de Chivré). Six mois après, le Béarnais qui avait appris, le 21 août, que ce gentilhomme venait d'être tué, écrivait à Corisande : « Je ne vous sçauroy dire le regret que m'a porté la nouvelle de la mort de Monsieur de La Barre. Je vous jure que je n'eusse pas cru l'aimer tant. Je sçay le regret qu'en aurès eu, tant pour luy que pour vostre sœur [Catherine de Bourbon]. Voilà les effets de ceste malheureuse guerre ; je l'appelle ainsi quand je perds mes bons serviteurs. » (*Ibidem*, tome II, p. 238). Le jeune roi accorda une pension à la veuve de son chambellan (Arch. des B.-Pyr., B. 2925).

De son union avec Jacques de Chivré, Cécile du Monceau avait eu deux enfants : Henri et Catherine (née en 1586, morte en 1599, dont il sera parlé plus loin). Elle suivit Madame en France, puis en Lorraine. Comme sa sœur Jeanne, elle recevait de la princesse une pension de 1.200 écus, outre ses gages de 400 écus (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1267, compte de la maison de Catherine pour l'année 1601). Durant les mois d'octobre et de novembre 1600, on construisait à son intention un « cabinet » au palais ducal de Nancy (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1261, fol. 144 v°). Au château de Bar-le-Duc elle avait également, ainsi que son fils, un appartement particulier (Arch. de la Meuse, B. 628, fol. 121 v°, 123).

En 1601, elle vint en France avec Madame, passa les mois d'août et de septembre à Paris puis gagna son château de la Guénaudière (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1266, fol. 12 v° et 13 ; B. 1267) — connu sous le nom de château de la Barre — que l'on était en train de rebâtir sur de vastes proportions mais qui resta inachevé, sans doute par suite de l'opposition du Conseil de ville d'Angers qui, précisément en cette année, redoutait « la construction de la forteresse de La Guénaudière-en-Bierné ». Ce fut pendant un nouvéau séjour en Anjou qu'elle apprit, en 1604, la mort de Madame (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1281, fol. 228 v°). Elle décéda en 1610.

La famille de Chivré de La Barre portait *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.* (Je dois ceux des renseignements qui figurent dans cette note sans indication de sources, à l'extrême obligeance de M. Sache, archiviste de Maine-et-Loire, auquel je renouvelle ici mes plus vifs remercîments).

XXIII

1585. — 16 novembre

Orig. — Collection de M. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut.

A Monsieur de Poyanne (1),
chevallier de l'ordre du Roy mon seigneur,
cappitaine de cinquante lances de ses ordonnances
et gouverneur de la ville d'Ax et pays des Landes.

Monsieur de Puyanne, J'ay esté advertye que mardy dernier, à une heure de nuict, estans en une hostellerye qu'on nome Larquer, certains marchans qui faisoient transporter trente bales de toilles de Chalés en ce païs ilz auroyent esté prins et faictz prisonniers et soudainement amennez, ensemble ung leur cheval, et faict transporter la dicte marchandise à Sent Sever, qui auroyt esté deschargée au lougis du sieur de Lartigue. Je vous ay voleu advertir de cecy pour vous pryer d'employer vostre authorité et le commandement qu'avés afin que le tout soyt restitué et ne vouloir pas souffrir telles licences car de ma part j'ay commandé que ceux de ce pays n'entreprennent rien contre les circonvoysins, ce que le sieur de Sent Genyez, lieutenant general du Roy monsieur mon frere, faict tres soigneusement observer

(1) *Bertrand de Baylenx*, seigneur baron de Poyanne, Gamarde, Nousse, Lamintan, Castandet, Rondebœuf, etc., fils d'Etienne de Baylenx, baron de Poyanne, et de Jeanne d'Antin de Bonefont. Ce capitaine catholique fit ses premières armes en qualité d'enseigne dans la compagnie d'Antoine de Gramont, vicomte d'Aster, et, un peu plus tard, avec le titre de lieutenant, dans celle de François de Cassagnet, seigneur de Saint-Orens. Dès 1567, il est gouverneur pour Charles IX des villes de Dax et de Saint-Sever. Fait prisonnier par le baron d'Arros à Hagetmau, en 1573, il est bientôt mis en liberté et, au mois d'août de la même année, remplace au gouvernement de Bayonne le vicomte d'Orthe, durant un voyage que ce dernier fait vers la Cour. Il est fait chevalier de l'ordre du Roi, puis, en 1577, sous Villars, combat les protestants. Le 18 septembre 1580, il enlève Mont-de-Marsan et est blessé au cours de cette affaire. Il est nommé gouverneur de la ville dont il a su s'emparer, et reçoit en outre de Henri III, en 1581, la capitainerie du Château-Vieux de Bayonne. La reprise de Mont-de-Marsan — d'où il est d'ailleurs absent à cette époque — par le roi de Navarre (nuit du 21 au 22 novembre 1583), ne diminue pas sa faveur et, le 4 mai 1585, Henri III créera pour lui la charge de lieutenant de Sa Majesté au pays et sénéchaussée des Lannes. Poyanne est alors capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de la ville et du Château de Dax. En mars 1586, il essaye, sur l'ordre de Matignon, de se saisir du roi de Navarre, mais sans succès. Peu après il quitte l'armée, à cause de son mauvais état de santé, et se retire dans ses terres. Après un court repos, il se rétablit, reprend ses charges, est dans son gouvernement de Dax en août 1586, et, le mois suivant, s'empare de Tartas.

Henri III est assassiné. Après de longues hésitations, Poyanne

et encores dernièrement qu'il feut sur les frontieres ses trouppes prindrent deux marchans d'Ax qui estoyent saisis d'une notable somme d'argent, il les fit aussi tost mettre en liberté sans qu'il leur feut rien prins, afin de tesmoigner à chacun le desir que j'ay que le pouvre peuple soyt exempt de toutes foules et oppressions. Je vous recommande donc, Monsieur de Poyanne, d'affection cest affaire voyre d'aultant plus que je ne vouldrois avoyr argument de changer de ma bonne resolution (en ce qui deppend de moy) au bien et repos des circonvoisins et esperant que vous pourvoyrez à cest affaire si sagement et promptement qu'est requis et que je vous prye encore, je ne vous fairay ceste cy plus longue, priant Dieu, Monsieur de Poyanne, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Navarrenxs le XVIe de novembre 1585.

* Vostre bien afectionnée amye

CATHERINE DE NAVARRE.

XXIV

1585. — 28 décembre.

Copie du temps. — Archives municipales de Pau, BB. 1, fol. 351.

A nos chers et bien amés les consulz de la ville de Pau.

Chers et bien amez, nous avons ordonné pour le service du Roy, monsieur mon frere, et pour la conservation de ce pays, les garnisons necessayres aus villes et fortz d'iceluy, ainxi que porrés veoir par l'estat que nous n'avons faict par l'advys du sieur de Saint Jenès, son lieutenant general, lequel le tresorier Faurie vous monstrera (1). Il reste que vous, de vostre costé,

reconnaît enfin Henri IV (décembre 1589) dont il sera dorénavant loyal serviteur. On le voit encore au siège de Blaye, avec Matignon. En 1594, le Roi le gratifie d'une pension de 3.000 livres. Enfin, il reçoit, en 1598, le grand ordre du Saint-Esprit et le brevet de conseiller d'État. Il meurt en septembre 1613. Son fils, Bernard — né en 1579, et au profit duquel il s'était démis, dès 1597, de son gouvernement de Dax — lui succède.

Le Baron de Poyanne avait épousé, le 18 septembre 1565, Louise de Cassagnet de Tilladet, qui lui donna plusieurs filles et le fils dont il vient d'être parlé. (J. de Carsalade du Pont, *Trois barons de Poyanne*, « Revue de Gascogne », tome XX.)

(1) Cette question avait fait l'objet d'une session extraordinaire des Etats de Béarn, assemblés à Navarrenx du 5 au 7 novembre, et auxquels Catherine, sur l'ordre de son frère, avait représenté la nécessité de pourvoir d'urgence à la défense du Béarn. Cet appel, appuyé cependant avec force par M. de Saint-Geniès, fut écouté sans enthousiasme par les Etats qui, arguant de la pauvreté du pays, demandèrent de laisser les choses suivre leur cours. Catherine leur ayant répliqué que c'était impossible car le danger s'annonçait pressant, ils ne voulurent d'abord accorder qu'une levée dérisoire de 200 arque-

comme je vous ordonne et mande tres expressement, theniés diligement la main à ce que tant le cappitaine, enseigne, sargeant et soldatz rendent fidèlement le service qu'ilz doivent en ceste part suivant les regles et ordonnances militeres que nous vous envoyons (1), desirant pour l'observation d'icelles de poinct en poinct que vous ayés à veilher sur la residence requise en telle sorte que advenant d'y estre aucunement contrevenu vous nous veniés treuver incontinent avecq le procés verbal que vous ferés sur les contraventions affin qu'il y soit par nous pourveu du remede necessayre autrement s'il y survient de la faute par vostre negligence croyés que nous nous en prendrons à vous en vous propres et privés noms, mès nous nous attendons bien que vous y rendrés tout le devoir et fidelité que devés, qui nous faict prier Dieu, chers et bien amés, vous thenir en sa saincte et digne garde.

De Navarrencxs, le vingt et huictiesme jour de decembre 1585.

CATHERINE DE NAVARRE.
DE MESPLÈS.

Les guarnisons commenseront entrer en garde le quatriesme de jenvier.

busiers à pied. Sur les instances de M. de Saint-Geniès, ils portèrent ce nombre à 400, puis à 500. Finalement, le sénéchal affirma que les garnisons qu'il réclamait étaient absolument indispensables. Toutefois il fit certaines concessions au sujet du paiement de leur solde (Arch. des B.-Pyr., C. 695, fol. 146 et s.). Le 31 décembre, M. de Saint-Geniès écrivit de son côté aux jurats de Pau en les invitant à veiller à ce que les soldats fassent assidue résidence dans la ville. Il joignait à sa lettre l'état suivant :

« Le cappitaine à Pau, Larroche, gouverneur.......... LX [livres].
» Son enseigne .... XXX l.
» Son sargant .... XV l.
» Dus corporalz .... XXIIII l.
» Le taborin .... XII l.
» Quarante et quatre soldatz, à neuf livres chacun.... CCCXCVI l.
» Au chasteu de Pau, dotze arcabusiers à piee, à IX l. chacun CVIII l. »

(Arch. de Pau, B. B. I., fol. 352.)

(1) Cette grande ordonnance de Catherine (Navarrenx, 28 décembre 1585), constitue en même temps qu'un règlement relatif à la bonne garde des places et à l'entraînement des troupes, un véritable code de justice militaire. Ce document (Arch. de Pau, B. B. 1, fol. 352, vo. 358, et Arch. des B.-Pyr., syndicat d'Ossau, E. E. 4), fort curieux, est malheureusement trop long pour être reproduit ici. Il est dû, évidemment, dans son ensemble, à M. de Saint-Geniès. Pourtant l'influence de Catherine, et peut-être celle des ministres protestants qui l'entouraient, paraît s'y manifester en plusieurs endroits, notamment en ce qui concerne les prières générales qui devaient avoir lieu chaque jour, matin et soir, à l'ouverture et à la fermeture des portes, en présence du gouverneur, des jurats et de la garnison au grand complet.

XXV

1586. — 15 janvier.

Copie du temps. — Archives municip. de Pau, BB. 1, fol. 366 v°.

A nos chers et bien aymés,
les juratz et consulz de la ville de Pau.

Chers et bien aymés, d'autant que les termes du payement de mes assignations de la presente année pour ma pansion sont si longs à venir qu'il ne se peut fayre que je n'ancore (1) une grande necessité en ma maison si je n'y porvoys et donne ordre de bonne eure, je me suis advisée de vous employer à se besoing, m'asseurant que me ferés se plaisir de me prester quelque somme d'argent comme vous pourrés (2), dont je vous feré rembourser par Loyard, reseveur en vostre parsan. J'en escrips è seulx du Parlement et Chambre des comptes. M'asseurant que tous ensemble vous adviserés à faire pour moy comme je vous en prie, je ne feray ceste sy plus longue sinon pour prier Dieu, chers et bien-aimés, que vous tienne en sa garde.

De Navarenxs se quinziesme jour de janvier 1586.

CATHERINE DE NAVARRE.

XXVI

1586. — 13 février.

Copie du temps. — Archives municipales de Pau, BB 1, fol. 366 v°.

[*A nostre cher et bien amé Maistre Daniel Loyard* (3),
receveur du parsan de Pau.]

Cher et bien aymé, d'autant que pour subvenir aux afferes de nostre mayson il nous a esté besoing d'emprunter argent, nous avons prié les juratz de la ville de Pau de nous prester la somme de quinze centz livres tournoys à la charge que nous la leur

(1) Que je n'*encourre*.

(2) Les jurats décidèrent de prêter 1.500 livres à la princesse, et l'un d'eux, Barbaste, fut chargé du transport de cette somme à Navarrenx (Arch. de Pau, BB. 1, fol. 366 v°). Déjà, en 1584, par une lettre datée du 22 juillet, Catherine avait demandé aux jurats de Nay de lui avancer 1.200 écus sol qui lui furent accordés sans difficulté (Arch. de Nay, BB. 1, fol. 203). A la mi-juin de la même année 1584, elle avait fait également appel à la municipalité d'Orthez, qui se mit en devoir de réunir 1.200 livres, mais sans grande hâte, car, le 2 juillet, les jurats recevaient de leurs députés aux Etats de Béarn « une lettre par laquelle Madame es corrossade a cause no a agut l'argent de l'enprompt qui habe domandat ». Dès le lendemain matin, deux jurats partaient pour Navarrenx, afin d'emprunter 1.600 francs à M. de Salles, gouverneur de cette place (Arch. d'Orthez, BB. 2, fol. 117-118 v°).

(3) *Daniel Loyard*, né en 1527 (*Bulletin de la S. S. L. et A. de Pau*, IIe série, t. XIV, p. 306), était bourgeois de Pau et l'un des plus riches marchands de cette ville. Il était fournisseur de la maison du roi de Navarre, qui porta souvent des vêtements confectionnés avec des

ferions remborser des premiers deniers qui nous seriont ordonés par le Roy, nostre tres honoré seigneur et frere, seur la donation qui luy seroit faicte par les Estatz et pays la presente année (1). Et nous ayans lesdits juratz porté ladite somme en ceste v[ille] et icelle mise entre les mains de la Fons [controleur] general de nostre maison (2), nous leur avons pa... (3) balher rescription seur vous. A ceste cause vous ne faudrés à leur faire leur dit remborsement des premiers deniers qui viendront en vos meins de ladite donation, suivant ladite rescription, et nous asseurens ainsi le ferés (4), prierons Dieu, cher et bien aimé, vous tenir en sa garde.

De Navarrenxs, ce treiziesme jour de febvrier 1586.

CATHERINE DE NAVARRE.

DE SAINCT-PIC.

étoffes vendues par lui (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 71, fol. 10 ; B. 63, fol. 35 ; B. 154, etc...). Il était déjà receveur du fisc au parsan de Pau lorsque Jeanne d'Albret le nomma, en 1563, auditeur surnuméraire à la Chambre des comptes qui ne consentit à le recevoir que sur lettres de jussion de la reine (*Bull.* cité, t. I[er], p. 130). Il avait épousé Françoise de Sarrabère, fille de Pierre de Sarrabère, auditeur à la Chambre des comptes, dont il eut au moins deux fils : 1° Pierre, qui lui succéda dans sa charge de maître des comptes (*Ibid.*, p. 260) ; 2° Augustin, conseiller du Roi au conseil ordinaire, dès 1605 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 2022, fol. 21) ; et une fille : Astrugue (*Ibid.*, E. 2000, fol. 81). Il assista, le 31 décembre 1605, au contrat de mariage de sa petite-fille Judith — fille de Pierre de Loyard et d'Isabeau Mellet — avec Théophile de Boyrie, avocat. Il mourut avant le 25 novembre 1607 (*Ibid.*, fol. 393). Cf. infra, lettre du 3 mai 1596.

(1) Les Etats de Béarn, assemblés le 15 mars 1586, à Navarrenx, furent sollicités par M. de Saint-Geniès d'accorder au Roi de Navarre des subsides importants. La noblesse vota 18.000 écus, le Second Etat — c'est-à-dire l'ancien Tiers, car le clergé était banni du Béarn protestant — vota seulement 10.000 écus. Finalement, le 16 mars, on transigea à 16.000 (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 695, fol. 170-185 v°). Au cours d'une autre session, en juillet, les Etats protestèrent contre les emprunts particuliers faits par Catherine et par M. de Saint-Geniès (*Ibid.*, fol. 210). En septembre ils votèrent 18.000 écus pour le roi et 8.000 pour la princesse, en ayant bien soin de stipuler que « quoate mille escutz per compliment deusditz oeyt mille, son estatz autreyatz a ladite Dame en consideration que las pensions que Sa Hautesse tirabe de France le son estades tollides ; et per la present aneye tant solament et ab protestation expresse que, si apres, tal autrey no sera continuat et lo tout senhs consequence, so que lo sera declarat verbalament, au fasent de ladite donation, a ladite Dame » (*Ibidem*, fol. 331 v°-340 v°).

(2) Le versement avait eu lieu à Navarrenx le 11 février (Arch. de Pau, BB. 1, fol. 367).

(3) Déchirure du papier.

(4) Dans le compte des trésoriers de la ville de Pau (1586-1587), on lit : « Fem recepte de la somme de quinze cens livres qui abem recebut de Daniel Loyard, recebedor deu parsan de Pau, lasqoalles dites quinze cens livres eren estades cy dabant prestades a Madame la Princesse regente quy aure per despuxs autreyat rescription sus lodit de Loyard, deuquoal las auren preses. » (Arch. de Pau, CC. 78, fol. 1 v°.)

XXVII

1586. — 14 février.

Publ. par Champollion-Figeac, Documents historiques inédits... Paris, 1847, in-4°, tome III, p. 579 (1).

A nostre cher et bien amé Maistre Pierre de Pedesert (2), *Conseiller du Roy monsieur mon frere.*

Cher et bien amé, ayant affaire de vous pour affaires qui concernent le service du Roy monsieur mon frere, nous vous mandons de nous venir trouver, incontinent la presente receue, en ceste ville ; et nous asseurant que n'y fairez faulte, nous prions Dieu vous tenir en sa saincte et digne garde.

De Navarrenxs, le XIIII[e] jour de febvrier 1586.

CATHERINE DE NAVARRE.

XXVIII

1587. — 23 juillet.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 580 (3).

A nostre cher et bien amé Maistre Girons de La Salle, commis à la levée de l'imposition nouvelle mise sur le pastel (4), *à Orthès.*

Cher et bien amé, mon cousin Monsieur de Turenne m'a faict entendre qu'il estoyst nécessaire, pour le service du Roy monsieur mon frere, que vous rendiés compte des deniers que vous avés receu pour l'imposition et subcide mis sur le pastel, et que vous mettiez les deniers qui en sont provenuz entre les mains du commis à l'extraordinaire de la guerre, qui est ce present

(1) Champollion-Figeac a également publié — *op. cit.*, p. 578 — les lettres VIII et XIII. L'original de la présente lettre, qui se trouvait jadis aux archives des Basses-Pyrénées (B. 2.811) a été détruit dans l'incendie qui a ravagé ce riche dépôt en 1908.

(2) *Pierre de Pédesert*, docteur en droit, avocat au Conseil souverain de Béarn, fut élu syndic de Béarn, le 11 mars 1571, par les Etats assemblés à Pau (Arch. des B.-Pyr., C. 692, fol. 288). Le 19 octobre 1574, il épousa, à Pau, Jeanne d'Arbusio (Arch. de Pau, G. G. 1, fol. 175 vo), fille de Pierre d'Arbus, dit d'Arbusio, avocat au conseil souverain, puis conseiller du roi (Bordenave, *op. cit.*, p. 254, et Arch. des B.-Pyr., E. 2019, fol. 612). Il fut nommé, le 8 octobre 1580, conseiller du roi en remplacement de feu Charles du Pont (*Bulletin de la S. S. L. A. de Pau*, 11[e] série, XXIV, p. 72). Il mourut vers le début de 1594 (*Ibidem*, p. 67). Sa femme et lui possédaient à Pau plusieurs immeubles (Arch. de Pau, C. C. 3, fol. 43). Leur fils Pierre était avocat au Conseil en 1602 (Arch. des B.-Pyr., E. 2019, fol. 612).

(3) Je n'ai pu retrouver l'original de cette lettre, qui a certainement été détruit dans l'incendie de 1908.

(4) Cf. deux lettres du roi de Navarre, l'une, du 19 février 1587, à M. de Saint-Geniès, l'autre, du 18 juin 1588, à La Salle (*Lettres miss. de Henri IV*, II, p. 269, et VIII, p. 334). Voir surtout, *infra*, lettres des

porteur. A ceste cause, vous ne fairez faulte de vous en venir incontinent la presente receue en ceste ville pour cest effect, et en cela faire tout ce que mondit cousin vous ordonnera. Priant Dieu vous tenir en sa saincte et digne garde.

De Navarrenx, le XXIII[e] jour de juillet 1587.

CATHERINE DE NAVARRE.
DE MESPLÉES.

XXIX

1587. — 9 décembre.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, page 579 (1).

A nostre cher et bien amé Maistre Girons de La Salle.

Cher et bien amé, d'aultant que nous voulons sçavoir ce qui c'est receu des deniers de l'impost du pastel depuis la deffence que nous vous fismes dernierement à Navarrenx, ne faillez à nous venir trouver incontinant, et apportez avec vous le registre de ladite recepte qui c'est faite, ensemble les deniers qui peuvent estre entre vos mains, et aussi enquerez-vous soigneusement de la quantité de pastel qui peult estre dans Ortnez, afin de nous advertir du tout. Ce qu'estant asseuré que ferez, nous prions Dieu, cher et bien amé, qu'il vous tienne en sa garde.

De Pau, ce IX[e] jour de decembre 1587.

CATHERINE DE NAVARRE.
DE LA FONS.

XXX

[1588. — Mars.]

Copie. — Bibliothèque nationale, ms. français 4810, fol. 45 v°

[*A mon cousin, monsieur le comte de Soissons.*] (2)

Je n'eusse jamais creu la mort de Monsieur le Prince estre

9 décembre 1587, 8 décembre 1588, 26 juin 1589, et 3 mai 1596. On sait quelle fut l'importance du commerce du pastel qui fit au XVI[e] siècle la fortune de Toulouse. Le transit de ce produit en Béarn etait considérable. C'était au point que, le 7 septembre 1591, le corps de ville d'Orthez députait aux Etats un jurat chargé de remontrer à Madame les dégâts énormes causés aux rues par les bouviers qui charroyaient le pastel, et de demander que le produit des droits perçus à l'occasion du passage dans la cité, fût employé à la réfection des chaussées (Arch. d'Orthez, B. B. 3, fol. 9). Le 22 juin 1592, Henri IV fit don à Corisande de la moitié « des droits accoutumés d'être pris sur le pastel qui passe dans le présent pays de Béarn ». (*Bulletin de la S. S. L. A. de Pau*, II[e] série, tome 1[er], p. 258).

(1) Même observation que pour la lettre XXVIII.

(2) *Charles de Bourbon, comte de Soissons,* était l'aîné des fils que

venue de ceulx qui avoient tant d'occasions d'en conserver la vie ; c'eust esté les derniers que j'eusse jugé coulpables d'un sy

Louis de Bourbon, prince de Condé (1530-1569) eut de son second mariage contracté avec Françoise d'Orléans le 8 novembre 1565. Il naquit à Nogent-le-Rotrou le 3 novembre 1566 et fut baptisé « à la huguenote », en juin 1567, à Vallery. Son parrain Charles IX était représenté à cette cérémonie par Coligny. La princesse de Condé donna Mlle de Guillerville pour gouvernante à son fils qu'elle fit instruire dans la religion catholique après la Saint-Barthélemy. (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, tomes I et II, et *Journal d'un curé ligueur de Paris*, p. par Ed. de Barthélemy, p. 84). Il vécut ensuite à peu près constamment à la cour de France. Dès 1586, on envisageait la possibilité de son mariage avec Catherine de Bourbon (Arch. nat., K. 1564, n° 160). En 1587, le projet prit corps et, en avril, Henri d Albret, baron de Miossens, cousin du roi de Navarre, engageait vivement le comte à accepter de s'unir à la princesse (Arch. nat., K. 1566, n° 116). Au début de septembre le jeune prince jeta le masque et, à la tête de deux cents gentilhommes normands et beaucerons rassemblés en route, il alla joindre le Béarnais sur la Loire, à Montsoreau (Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, VII, p. 129-133). Le 20 octobre il participait à la victoire de Coutras, après quoi son cousin l'emmena en Béarn voir Catherine de Bourbon.

Mécontent du roi de Navarre, le comte revint auprès de Henri III en juillet 1588 (L'Estoile, éd. Brunet, III, p. 172). Le 20 août, le Roi lui accordait des lettres de grâce (Arch. nat., K. 1568, n° 96) que le Parlement refusa d'enregistrer (L'Estoile, III, p. 184). Il obtint en octobre l'absolution papale et assista, à Blois, à l'ouverture des Etats généraux (L'Estoile, III, p. 188 ; Cayet, éd. Buchon, p. 72). Après le meurtre du duc de Guise, il succéda à celui-ci dans la charge de grand-maître de France.

Le 23 mars 1589, il défit à la Croix-du-Perche un gros de chevau-légers ligueurs. Le 1er juin, par contre, il était surpris et fait prisonnier par le duc de Mercœur à Châteaugiron près de Rennes (Aubigné, op. cit., VIII, p. 58-60 ; Cayet, *Chronologie novenaire*, éd. Buchon, p. 122, etc.). Enfermé au château de Nantes, il réussit à s'évader le 23 juin de cette forteresse (Cf. *infra*, lettre du 11 juillet 1589).

Henri III assassiné, le comte de Soissons se rallia à Henri IV, auquel il prêta serment de fidélité après la bataille d'Arques, à Gamaches (*Mémoires de La Force*, I, p. 96 ; *Mémoires du duc d'Angoulême*, éd. Buchon, p. 739). Il conduisit, avec le Roi et M. de Longueville, les troupes qui, à l'aube du 1er novembre, s'emparèrent des faubourgs de la rive gauche de Paris (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, V, p. 31), mais se trouva à Tours lors de la victoire d'Ivry, et le chagrin qu'il éprouva d'avoir été éloigné de la bataille lui causa « une fièvre quarte qui lui dura quinze mois. Pendant sa maladie on eut bien de la peine à lui ôter de l'esprit l'idée de ce combat » (*Mémoires de J. A. de Thou*, éd. Petitot, p. 459).

Accusé au commencement de 1591, par le cardinal de Lenoncourt, d'être mêlé aux intrigues du tiers-parti, il menaça ce prélat, en plein conseil, de le poignarder (L'Estoile, V, p. 211 ; c'est par erreur que ce fait est relaté sous la date de 1593). Après s'être tenu quelque temps à l'écart, il alla avec le Roi assiéger Rouen à l'automne (Aubigné, *Histoire universelle*, VIII, p. 251). En mars 1592, il abandonnait brusquement le camp, gagnait le Béarn, tentait d'enlever Catherine, mais était arrêté sur l'ordre du président du Conseil souverain et forcé de

cruel acte (1). Je ne sçais qu'en dire et moins penser quel but ils avoient, si ce n'est d'acquerir le premier rang entre les plus meschantes ames, qui ayent jamais esté ; certes cette place leur est bien deue, et une punition pareille à leur misrable entreprise. Je désire extremement de sçavoir bien particulierement comme tout s'est passé ; le Roy mon frere me promect de me le mander. C'est trop affiger une ame qui l'est desjà assez que de l'amuser à lire une longue lettre...

quitter Pau, non sans avoir signé, ainsi que sa cousine, une promesse de mariage. Henri IV, furieux de cette audacieuse équipée, ne consentit à revoir le prince qu'en janvier 1593 (Bibl. nat., Italien, 1741, fol. 114 vo). A la suite de l'aveu que Madame fit au Roi du pacte secret qui la liait à Charles de Bourbon, celui-ci fut à nouveau disgracié et, après de dramatiques péripéties, dut signer, le 23 février 1594, une renonciation formelle à ses prétentions à la main de Catherine (Bibl. nat., Dupuy, 434, fol. 116), après quoi il fut admis à tenir son rang aux cérémonies du sacre de Henri IV et à baiser les mains de Madame (Bibl. nat., Italien, 1743, fol. 6).

Ei juillet, il fut blessé au siège de Laon, au cours duquel il avait livré un brillant combat de cavalerie (Bibl. nat., Italien, 1743, fol. 59 ; Aubigné, Hist. univers., IX, p. 31-32). Au printemps de 1595, il eut encore avec le Roi des démêlés si violents qu'il se retira dans ses tertes. Il ne voulut revenir à la cour que lorsque le mariage de Catherine de Bourbon avec le duc de Bar fut définitivement arrêté, en août 1598 (Bibl. nat., Italien, 1747, fol. 88). Le 13 décembre, il tenait sur les fonts baptismaux, à Saint-Germain-en-Laye, avec la duchesse d'Angoulême, Alexandre, dernier-né du Roi et de Gabrielle d'Estrées (L'Estoile, VII, p. 153). Il se refusa à assister aux noces de Catherine, qui eurent lieu le mois suivant.

En 1600, il fit avorter une tentative d'assassinat contre le Roi et participa très activement à la campagne de Savoie (L'Estoile, VII, p. 396 ; Lettres miss. de Henri IV, V, p. 353, 362, 364, etc.). Le 27 décembre 1601, il épousa Anne de Montafié, fille de Louis, comte de Montafié, et de Jeanne de Coesmes, dame de Bonnétable et de Lucé, femme en secondes noces du prince de Conti (L'Estoile, VII, p. 323). De ce mariage il eut un fils, Louis (né le 11 mai 1604, tué à la bataille de La Marfée, le 6 juillet 1641), et une fille, Louise, qui épousa Henri d'Orléans, duc de Longueville, et mourut le 9 septembre 1637.

Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis accorda le gouvernement de Normandie au comte de Soissons (L'Estoile, X, p. 305) qui trépassa subitement en son château de Blandy-en-Brie le 1er novembre 1612, à trois heures du matin. (*Journal de Jean Héroard*, II, p. 111).

(1) Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis de Bourbon et d'Eléonore de Roye, né le 29 décembre 1552, frère aîné du comte de Soissons, était mort à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588, dans des circonstances dont le mystère n'a jamais été dissipé. Sa femme, Charlotte-Catherine de la Trémoille, fut accusée de l'avoir empoisonné, et la lettre de Madame montre bien que telle était la conviction de la maison de Bourbon.

XXXI

1588. — 21 juin.

Orig. — Arch. du ministère des Affaires étrangères ; *Mémoires et documents, France*, 372, fol. 14.

A Monsieur de Sainct Genyès, lieutenant general representant la personne du Roy, monsieur mon frere, et la mienne, en ses estatz souverains.

Monsieur de Sainct Genyès, javoy donné charge [à monsieur de Salettes] (1) gouverneur d'Oloron, de s'informer du nombre de gens de guerre qui se sont levez sur la frontiere d'Espaigne et de sçavoir l'occasion de leur arrivee ausdictz lieux (2). Il en avoit escrit aux consulz d'Aspe (3), lesquelz s'estans enquis soigneusement de ce faict, luy ont faict la responce que je vous envoye afin que voyés ce qu'en est, vous priant me donner sur ce l'advis que jugerés plus utille pour le service du Roy, monsieur mon frere, et conservation de son païs ; on a aussi arresté quelques charges de plomb qu'on estime qu'on faisoit passer

(1) Malgré une lacune dûe à une déchirure du papier, il ne saurait y avoir le moindre doute sur le nom du gouverneur d'Oloron à cette époque. Noble *Pierre de Salettes* — fils de Jean de Salettes, premier président en la chambre des comptes et au Conseil souverain de Béarn, et d'Astrugue de Bussy — seigneur de Serres-Castet, de Montardon, de Penouilh et des maisons nobles des Turons et de Laragnon, était gouverneur de la ville et du parsan d'Oloron, dès 1578. Il épousa par contrat passé à Pau le 15 avril 1586, Suzanne de Zoller, fille de feu noble Henri de Zoller, capitaine de la garde suisse de Jeanned'Albret, puis du Roi de Navarre, et de Marguerite Lécuyer « fille de la suite de Madame [Françoise] de Rohan, duchesse de Nemours », lesquels s'étaient mariés en 1564 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 2002, fol. 138) — qui lui donna dix enfants — cinq garçons et cinq filles. De ses fils, l'aîné, Pierre, fut aussi gouverneur d'Oloron, par provisions du 29 mars 1614, et le quatrième, Jean, devint capitaine du château de Pau (A. de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*, t. II, Pau, 1893, in-8°, p. 118-120).

Pierre de Salettes eut pour frère naturel le ministre protestant bien connu, Arnaud de Salettes, qui fut chargé par Jeanne d'Albret de traduire en béarnais *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze*. Le synode tenu à Paul en mai 1578 le mit au nombre des trois ministres chargés à tour de rôle d'assurer le service du culte auprès de Catherine de Bourbon en 1578-1579 (Gustave Cadier : *Arnaud de Salette et le Psautier béarnais*, dans le *Bulletin de la S. S. L. A. de Pau*, tome XLVII).

(2) A la même époque, le roi de Navarre écrivait à M. de Saint-Geniès : « J'avois donné charge à ma sœur d'ordonner au gouverneur d'Oleron de s'informer du nombre des gens de guerre qui se sont levez sur la frontière d'Espagne, et de savoir l'occasion de leur arrivée à Pau. J'attends de vous sa response, vous priant me donner sur ce l'advis que jugerés convenable » (*Lettres miss.*, II, p. 387).

(3) La vallée d'Aspe, au sud d'Oloron, constituait et constitue encore, par le col auquel elle aboutit — le Somport — le passage le moins difficile entre le Béarn et l'Aragon.

pour lesd. gens de guerre assemblez sur la frontiere. J'ay commandé aux juratz d'Acos (1) de ne s'en dessaisir aucunement ains m'informer particulièrement de la quantité et poix pour apres adviser ce que j'en auray à faire. Et attendant vostre response, je ne la vous feray plus longue, priant Dieu, Monsieur de Sainct Genyes, vous tenir en sa saincte garde.

De Pau, ce XXI[e] jour de juin 1588.

Monsieur de Sainct Genyès, par les lettres que monsieur de Poyanne m'a ces jours passez escrit, il se plainct des coursses que les Biarnoys font du coste de dellà sur leurs circonvoysins et s'excuse que ces occasions sont cause que les autres taschent à se revencher. Je vous prie deffendre les dictes coursses et faire punyr rigoureusement les perturbateurs du repoz, et vous me fairés plaisir.

* Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

Livres ayant appartenu à Du Plessis-Mornay (2)

On a vendu dernièrement 1.200 francs, à Paris, un exemplaire du livre de Du Plessis Mornay : *De l'Institution, usage et doctrine du Sainct Sacrement de l'Eucharistie* (La Rochelle, 1598, in-4°), dont la reliure en veau ancien aurait été, d'après une note manuscrite, exécutée par l'auteur même de l'ouvrage (?) : exemplaire provenant sans doute de la collection de feu M. L. Fraissinet, de Marseille. Les plats sont ornés ainsi : alentour, trois filets dorés ; dans les coins, des motifs profondément frappés en or : fleurons aldins ; au centre, motif doré à rinceaux : au milieu un pantacle, avec une flamme à l'intérieur, un alérion entre les branches, six S barrés (= *fermesse*, fermeté) alentour. Près de huit cents monogrammes sont semés sur l'espace restant disponible : c'est un Λ grec, dont l'extrémité serait surmontée d'un Δ. Le dos orné de même, dans les angles le Φ initiale de Philippe de Mornay.

La Bible que possède notre Bibliothèque aurait-elle été, de même, reliée par son illustre propriétaire ?

---

(1) *Accous*, aujourd'hui chef-lieu de canton, était déjà le chef-lieu de la vallée d'Aspe.

(2) Voir *Bulletin*, 1924, p. 78 et 366.

Un portrait inconnu de Théodore de Bèze [1]

En septembre 1577, arrivait à Genève un étudiant hollandais (2), venant de Strasbourg et de Bâle. Selon l'habitude du temps, il était porteur d'un *album amicorum,* dans lequel j'ai eu la bonne fortune de découvrir une inscription de la main de Bèze (3), accompagnée d'un portrait à l'huile (fig. 1). L'album est actuellement en possession de M. le Jonkheer J. S. E. Gockinga, à Arnhem, qui a eu l'amabilité de me permettre d'étudier le portrait à plusieurs reprises. Chaque fois j'ai été frappé par une finesse d'observation à laquelle on n'arrive que *de visu.* Tous les détails : le regard pénétrant et scrutateur, les rides, la barbe soigneusement ondulée, la disposition très caractéristique des mains, qu'on ne retrouve dans aucun autre portrait, tous ces détails révèlent un portrait d'après nature. En le comparant aux autres, datant de la même époque environ, on serait même tenté d'attribuer à celui-là une plus grande ressemblance.

La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède un portrait à l'huile, sur bois, mesurant 22 cm × 28,5 cm (fig. 2). Il porte la légende : « 1577. æta. 58. » Nous avons donc la chance de nous trouver en présence d'une pièce faite à quelques mois d'intervalle. On y remarque les mêmes accessoires, comme le béret, le col godronné et le manteau de fourrure. Quant à la figure, les plis du nez à la bouche et les poches en dessous des yeux sont bien les mêmes ; la barbe, moins soigneusement ondulée, est taillée de la même façon. Plusieurs détails, comme la disposition de la fourrure et du col godronné, la présence des mains, l'expression des yeux et la vivacité qui se dégage de la figure, nous empêchent cependant de considérer le portrait

(1) Voir dans le *Bulletin* 1905, p. 534 (planche hors texte) trois portraits inédits de Bèze.

(2) Hermannus Pricker, voy. mon *Genève pépinière du calvinisme hollandais,* t. I, p. 93-94.

(3) *Augustinus citante Prospero. Fideliter supplicans Deo pro necessitatibus hujus vitæ et misericorditer auditur et misericorditer non auditur. Quid enim infirmo sit utile magis novit medicus quam aegrotus.* Γῆρας σοφίας ἄνθος. *Theodorus Beza Genevæ scripsi studioso adolescenti Hermanno Prickero, pridie Calendas Maias anno ultimi temporis MDLXXVIII.*

de l'album comme une copie de l'autre, ou de croire à une inspiration provenant de la même source. Le portrait sur bois nous montre un Bèze rigide et contemplateur, celui de l'*album amicorum* le présente comme il a dû apparaître à ses élèves en donnant ses cours.

Un autre portrait, aussi incontestablement d'après nature, date d'environ douze ans plus tôt. Un étudiant, Jacques Bourgoing, de Nevers, inscrit dans le Livre du Recteur entre le mois d'avril 1564 et le 5 décembre 1565, avait tracé quelques dessins à la plume sur deux feuilles de garde du *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, paru en 1511, à Paris, chez Jean Petit (1). L'un, encadré par quelques lignes, représente Calvin (fig. 3). Au-dessus de l'encadrement on distingue plusieurs ébauches. Deux esquisses sont plus ou moins achevées ; l'une montre la tête de Bèze en profil, l'autre de face. La barbe, partagée en deux pointes, est moins longue que sur les deux portraits de douze ans plus tard. Sur une autre feuille de garde, nous trouvons encore une fois les traits du maître, que nous reproduisons ici à côté du portrait de Calvin. M. Borgeaud, en publiant ces dessins dans son ouvrage magistral sur l'Académie de Calvin (2), les accompagne de quelques autres portraits, de la même époque. Parmi eux, une image de Bèze, en chaire, gravée vers 1566, nous intéresse parce qu'elle reproduit aussi ses mains tenant un livre. L'ensemble est bien loin de l'élégance et de l'énergie du portrait de l'album de Pricker.

Il nous reste encore un portrait, qui se rapproche de celui-ci. C'est une gravure sur cuivre (13 cm. × 14,9 cm.) non signée, mais indubitablement de la main de René Boyvin, comme on peut s'en convaincre en la comparant avec celle, signée de son monogramme, représentant Calvin, et reproduite dans l'ouvrage de M. Borgeaud, à la page 83 *bis*. M. le docteur Hector Maillart, qui en possède un exemplaire dans sa collection, a bien voulu me permettre de la reproduire (fig. 4). On y rencontre toutes les caractéristiques des autres portraits : barbe partagée en deux pointes, moustache tombante, col godronné, etc. (3). La différence d'exé-

(1) Bibl. publ. et univ. Genève. Gg. 15 bis. Je dois une reconnaissance particulière à M. Fernand Aubert, sous-conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de Genève, pour les recherches par lesquelles il a facilité mon travail.

(2) Cf. aussi E. Doumergue, *Iconographie Calvinienne*, p. 62-63.

(3) Le portrait publié par les *Præstantium aliquot theologorum effigies* de Jac. Verheiden (La Haye, 1602) ressemble beaucoup à celui de Boyvin. Très probablement il n'a pas été exécuté d'après nature.



Fig. 1

PEINTURE A L'HUILE

dans l'*album amicorum* de Hermannus Pricker. Grandeur naturelle

(Collection de M. le Jonkheer J.-S.-E. Gockinga à Arnhem).



Fig. 2

PEINTURE SUR BOIS
(Bibliothèque publique et universitaire de Genève).

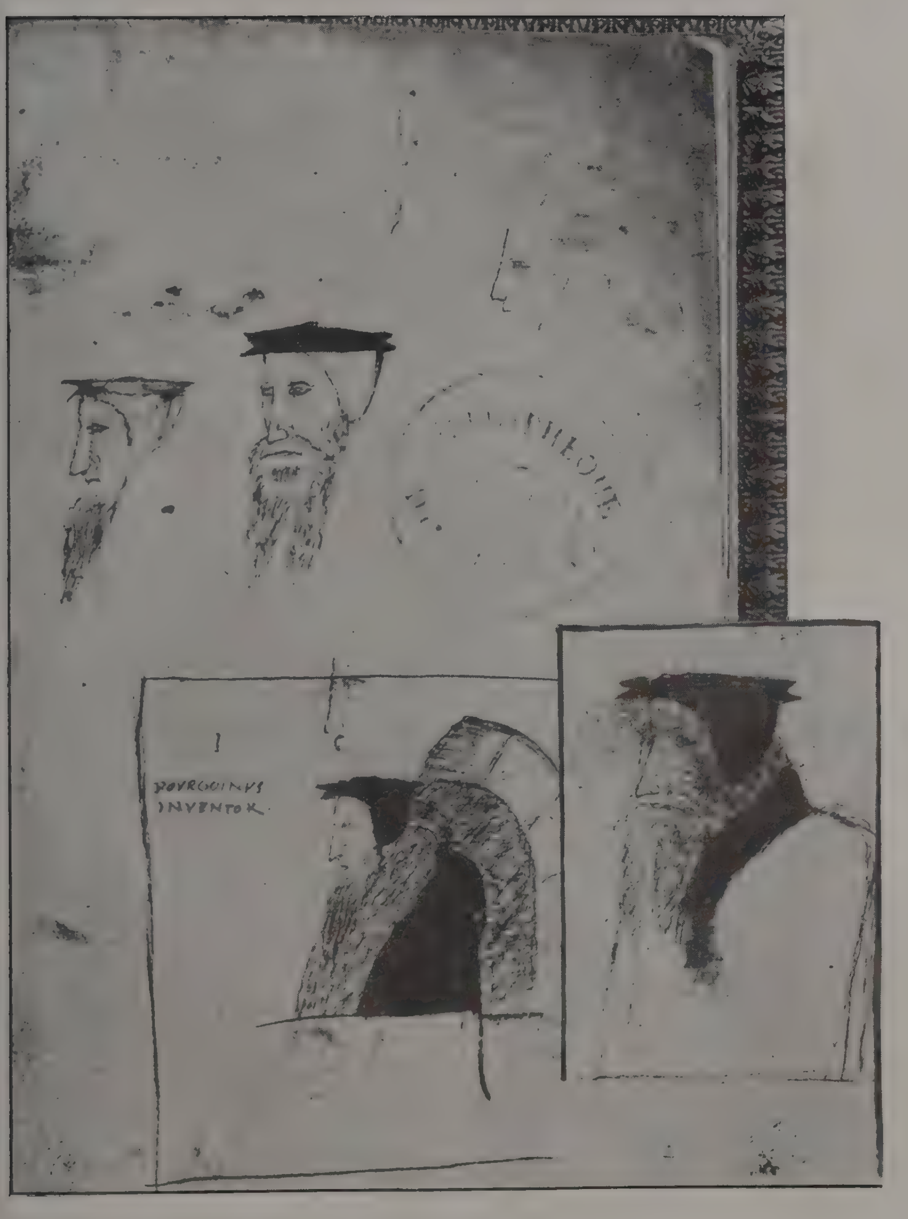


Fig. 3

DESSINS A LA PLUME DE JACQUES BOURGOING
(Bibliothèque publique et universitaire de Genève).

Beze. *Bèze.* *Calvin.* *Bèze.*



Fig. 4

GRAVURE SUR CUIVRE DE RENÉ BOYVIN
(Collection Maillart-Gosse, Genève).

cution est cependant trop grande pour leur donner une parenté quelconque.

Les portraits d'une époque postérieure sont d'un autre type. La barbe est moins fournie et presque plus séparée au milieu. De ceux que nous venons de mentionner brièvement et qui nous présentent Bèze dans la force de l'âge, ma préférence va au portrait de l'*album amicorum*. Les traits de la figure y correspondent avec les traits du caractère, révélés dans sa correspondance et dans ses publications. Le gentilhomme de Vézelay ne se retrouve que difficilement dans la figure alourdie, que Boyvin nous a transmise ; dans l'album, on reconnaît, au contraire, l'homme du monde. Le Bèze humaniste, à l'esprit fin et subtil, nous est aussi bien mieux révélé là, que sur le panneau de bois de la Bibliothèque de Genève. Enfin, le savant s'y reconnaît bien mieux dans l'œil pénétrant et le professeur dans le geste des mains, que partout ailleurs.

H. DE VRIES DE HEEKELINGEN.

L'ancien temple de Marsilly

Le *Bulletin* a déjà mentionné (1) les inscriptions qui se lisaient sur une vieille porte sculptée, rue Vaubouillant, à l'entrée du village de Marsilly (Charente-Inférieure) :

SOLI DEO
CY BAS N'AVONS UN
MANOIR ÉTERNEL
MAIS EN CHERCHONS
UN TOUT PERPÉTUEL
BIEN ASSIS SUIS ET EN BEAU LIEU
MAIS QUOY, PASSENS, NE SUIS-JE LIEU
PASSANT, SUBJET A FEU, VENT, ET TON(N)ER(R)E
TOMBANT ENFIN EN RUINE ET PAR TER(R)E
PAR QUOY DONC IL FAUT BIE(N) DO(N)ER GARDE
DE METTRE TANT SON CŒUR ET AFFECTIO(N)
ES LOGIS QUI NE SONT DE GRAND GARDE
LAISSANT DERRIÈRE LA CÉLESTE MAISON
QUI LASSUS EST AU HAUT CIEL ÉTERNELLE
TOUJOURS DURANT, AUSSY PERPÉTUELLE
1566

(1) *B. h. pr.*, 1861, p. 113, 114 ; 1893, p. 583.

Cette porte servait d'entrée à un bâtiment de médiocre apparence, et assez moderne. Il y a quelque vingt-cinq ans un collectionneur l'acheta et la fit dresser dans la cour de sa maison à Lafond, faubourg de La Rochelle, où on peut encore la voir. S'il faut en croire une tradition conservée dans deux anciennes familles protestantes de Marsilly



PORTE DU TEMPLE DE MARSILLY
près La Rochelle
1566

(famille Cherbonneau et Ménand), cette porte serait celle de l'ancien temple du village. Il est bien difficile aujourd'hui de vérifier l'exactitude de cette tradition. Un factum (1) non daté, mais qui semble avoir été imprimé en 1671, indique que les registres de baptêmes commençaient en 1564. Ce

(1) Bibl. de La Rochelle, vol. 3189.

même factum mentionne la grande ancienneté du temple et parle de « *l'exercice public fait dans ce temple; lequel subsiste encore où, depuis l'année* 1574 *jusqu'en* 1657, *on a toujours presché, baptizé, marié, administré les sacrements et fait tous les exercices de ladite Religion.* »

Les choses se compliquent du fait qu'en 1617, on voit les réformés vouloir faire bâtir un temple :

François Piguenil, écuyer, sieur de *la Martinière* et du *Portal*, échevin de cette ville, et y demeurant, vend, cède et transporte à perpétuité, à *Jacques Brenon, Daniel Taullifet, Jehan Yvonnet, Christophe Bourasseau, Jacques Berger* et *Noé Rousseau*, tous marchands, demeurant au bourg de Marsilly-en-Aunis, faisant, tant pour eux que pour les autres habitants de Marsilly, profession de la Religion réformée, desquels ils disent avoir charge, savoir :

La moitié, entièrement les deux faisant le tout par indivis avec les dits habitants, faisant profession de la R. P. R. seigneurs de l'autre moitié, comme l'ayant acquis de M. *Pierre Guillaudeau*, demeurant à Mareuil-en-Poitou, selon qu'il appert par contrat reçu par Germain, notaire à Niooil, le 25 janvier dernier passé d'une maison à fest, couverte de thuilles, size et située au dit Marsilly en la grande rue de Vaubouillant avec toutes ses appartenances de fondz, solle, entrée, yssue, veue, esclair, agoutz, degoutz, et autres dépend. quelc., tenant d'un côté à la maison et jardin de la veuve et héritiers feu *Hélye de La Planche*, une venelle entre deux, d'autre côté au chemin de Traine qui conduit de Marsilly à Cou de Vache et du bout derrière à la maison de la veuve et héritiers Laplanche la muraille commune entre deux. A charge de payer à l'avenir tous les devoirs seigneuriaux féodaux dus au seigneur, lieux et termes accoutumés. — Laquelle maison les acheteurs ont dit acquérir pour faire bâtir et construire un temple et dans iceluy faire l'exercice de la religion réformée pour les habitants de Marsilly, pour et moyennant le prix de 200 livres tournois que les acquéreurs ont promis payer audit Piguenil en sa maison de ville le jour de la N. D. de mars (1).

Il y a entre cet acte et le factum une contradiction. Peut-être faut-il supposer que les réformés occupaient déjà auparavant, comme locataires, l'immeuble qu'ils achetèrent en 1617, et qu'ils l'avaient déjà orné de la porte qui nous intéresse.

En 1657, une ordonnance de l'intendant de la Thuillerie interdit l'exercice du culte à Marsilly, et le temple avait disparu avant la Révolution. L'Eglise se disperse alors. Parmi les noms des fugitifs, on relève les *Cherbonneau* de Mar-

(1) 11 février 1617. Minute de Chesneau, notaire à La Rochelle, f° 3640 (communiqué par M. Millot, archiviste adjoint départemental).

silly, la veuve *Roy* et les *Sautreuille* du bourg jumeau de Nantilly, et *Elizabeth Cocuaud,* fille de *François Cocuaud,* tonnelier à Nantilly, et d'*Ester Mozé,* qui épouse en 1691, à Amsterdam, *Jean Migault,* l'auteur du *journal* bien connu. Le terrain du temple fut alors considéré comme bien des fugitifs et mis en régie. En 1788, le curé de Marsilly propose d'en faire le cimetière des non-catholiques (1). Cette proposition ne fut pas agréée, et on se borna à séparer par une haie une portion du grand cimetière. Le terrain de l'ancien temple continua à être affermé.

Enfin, le 29 février 1808, par les soins du Directeur de l'enregistrement et du domaine national, il fut procédé à la mise en vente aux enchères des biens suivants, provenant des religionnaires fugitifs :

Un emplacement de 13 m. 31 de long, sur 9 m. 74 de large, sur lequel était le temple des religionnaires fugitifs, confrontant du levant et du nord au pré du Sr Bonnifet, du couchant à une petite rue qui conduit de la rue de Vaubouillant à Queue de Vache et du midi à ladite rue de Vaubouillant, possédé à titre de bail par Mathurin Bonnifet et autres héritiers Gaborit situés commune de Marsilly, les dits objets estimés à 6 s. de revenu, valeur de 1790.

La mise à prix fut 240 francs, mais personne ne s'étant présenté pour enchérir, la séance d'adjudication définitive eut lieu le 7 mars 1808, et le lot fut adjugé au sieur Bonnifet Mathurin, propriétaire à Saint-Xandre, pour la somme de 240 francs (2).

Le même jour, l'ancien cimetière des réformés, également en régie, fut vendu au même Bonnifet.

Malgré les indications précises des documents que nous venons de citer, il est difficile, tant l'état des lieux a changé, de déterminer l'emplacement exact du temple. Du moins est-il bien clair que celui-ci était au Nord de la rue Vaubouillant, tandis que la porte dont nous donnons la photographie servait d'entrée à une maison située au Sud de cette rue ; lors de la démolition du temple on s'était donc sans doute contenté de la faire passer d'un côté de la rue à l'autre.

Peu s'en fallut que les protestants de Marsilly ne revinssent au XIXe siècle prier Dieu au même endroit que leurs pères. En effet, treize ans après la vente du terrain de l'ancien temple, les 117 protestants de Marsilly (la population totale du bourg était de 806 habitants), cessant de se réunir

(1) Bibl. de La Rochelle, mss. 513 et Arch. Dép., C. 152.
(2) Arch. Dép., Q, communiqué par M. Millot.

chez l'un d'eux, voulurent avoir un temple. On acheta pour 1.340 francs « une maison composée d'une porte d'entrée rue Pousse Penille, qui communique dans une chambre basse de 18 pieds carrés contiguë à un chai de 21 pieds sur 18, un étage au-dessus de la chambre, et un jardin ». Le gouvernement donna 1.500 francs, la commune 300 francs, il y avait pour 940 francs de réparations, les protestants de Marsilly, dont *Elie Cherbonneau* était alors trésorier, complétèrent la somme. C'est dans ce temple que, depuis 104 ans, se réunit l'église de Marsilly.

Pierre DEZ,
Agrégé de l'Université,
Professeur au lycée de La Rochelle.

Les pasteurs de Sainte-Marie-aux-Mines dans la seconde moitié du XVIIe siècle

A propos d'*Etienne Breguet,* qui dit avoir exercé son ministère à Sainte-Marie-aux-Mines après 1657 (1), les pasteurs actuels, MM. Gerst et Schwendener, ont bien voulu rechercher son nom dans les archives de l'Eglise réformée française. Ils ne l'ont point trouvé, mais ils ont établi ainsi la liste des pasteurs :

1647 *Raudy* ; 1650 *Octavien-Balthazar Amyraut* (2) ; suppléants, 1654-55 *Prudent*, 1656 *Elie Perrot* ; — 1659 *Jean Mellet* (3) ; suppléants, *Benjamin Mimard, De Blair* (4) ; — 1665 *Abr. Couët du Vivier* (5) ; 1676 *Josué Robert* (6) ; 1680 *Pierre Violier* (jusqu'en 1688) (7).

J. P.

(1) *Bulletin*, 1923, p. 288, n. 1.

(2) La *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 206-209, consacre une intéressante notice à cet ardent ami de la France (voir sa correspondance avec P. Ferry, de Metz). Il était mort avant le 7 septembre 1660, date d'un acte des registres du Consistoire reproduit par MUHLENBECK (Claude Rouget, *histoire de la communauté* réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, Strasbourg, Noiriel, 1881). M. le pasteur Gerst a constaté que « la période d'Amyraut remplit dans ce registre 62 pages ».

(3) Dès 1650 d'après la *Fr. prot.*, 1re éd., VII, 364.

(4) D'une famille béarnaise originaire d'Ecosse (*France prot.*, 2e éd., II, 592).

(5) Consacré le 5 nov. 1665 (*Fr. prot.*, 2e éd., IV, 773).

(6) Ensuite à Mulhouse en 1680 (*Fr. prot.*, 1re éd., VIII, 453).

(7) Né en 1649 (*Fr. prot.*, 1re éd., IX, 512).

Les Protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV [1]

I

Abjuration de Pierre Reynier (17 octobre 1668)

Procès-verbal de comparution devant Raymond Juvenis, conseiller et procureur du roi au bailliage de Gap, de « messire *Jean Thirel de la Pinsonniere,* prestre missionnaire, lequel nous a remonstré que du jour d'hier *sezieme dud. mois, Pierre Reynier*, fils de Me *François Reynier,* advocat au Parlement, se seroit jetté entre ses bras et l'auroit supplié de le vouloir recevoir à la religion catholique, apostolique et romaine, dont il connoissoît la verité et ne pouvoit faire son salut dans la Religion pretendue reformée qu'il a professé cy devant, qu'il avoit esté touché auparavant et excité par les mouvements de son cœur à renoncer à lad. religion pret. ref. et qu'il s'y treuvoit entièrement resolu, que mesme il avoit sollicité ledit remonstrant de le recevoir à son abjuration qu'il vouloit faire de lad. R. P. R. et avoit esté obligé de l'emmener pour cet effect en cette Eglise où nous treuvant casuelement il auroit creu estre de son devoir de nous prier auparavant de recevoir sa declaration...

De laquelle comparution et requisition nous aurions octroyé actes et en concequance ordonné audit Pierre Reynier de nous declarer s'il avoit esté suborné et induit par quelques personnes considerables ou autres, et sous esperance et promesse de quelque recompence, flaterie ou autrement de se porter à changement de religion, ou bien si c'estoit de son gré, luy ayant ordonné de dire librement et sans aucune aprehention et qui estoit de sa volonté et de nous declarer s'il vouloit demeurer dans la R. P. R. ou bien passer à la catholique, apostolique et romaine, et qu'il luy estoit libre de suivre l'une ou l'autre desd. religions ; à quoy ledit Pierre Reynier satisfaisant, moyenant le serement que nous luy avons fait prester à la maniere accoustumée, a dit et declaré qu'il vouloit estre catholique, apostolique et romain et faire abjuration de lad. R. P. R. entre les mains dud. s^{r} de la Pinsonnière, n'ayant esté induit ni suborné à ce faire, au contraire que cella estoit venu de son propre mouvement, sans aucune sugestion... »

(1) Ces documents sont la suite de l'article de M. V. L. Bourrilly, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-Marseille, publié dans le *Bulletin* de 1922, p. 7 et suivantes.

A ce procès-verbal est joint l'ordre suivant émanant de l'évêque de Gap :

« Nous soubsigné, evesque comte et seigneur de Gap (1), declarons que le nommé Jolicœur a esté par nous commis pour la conduite de Pierre Reynier, qui s'est depuis peu converti à la foy catholique, apostolique et romaine, que nous recommandons à Aix à Mgr le Cardinal Grimaldi ; prions tous qu'il appartiendra qu'en cas qu'il arrivast quelque violence pour l'enlevement dudit Reynier, de donner secours, ayde et assistance aud. Jolicœur, et de faire en sorte qu'il ne luy soit fait aucun tort, attendu qu'il s'agit du fait de la Religion et de l'execution des volontés du Roy suivant ses déclarations touchant les nouveaux convertis. Donné à Gap, en notre palais épiscopal ce 19 *octobre mille six cens soixante huict* » (2).

II

Etat nominatif des nouveaux convertis du diocèse d'Aix (3) (1679-1684)

1679

8 janvier 1679, damoyselle *Catherine de Savournin*, fille du sieur *Virgile* et de damoyselle *Marie de Blanc*, du lieu de Lauris (4).

20 dudit, *Dominique Leydier*, filz d'autre *Dominique*, du lieu de Lourmarin (5).

2 febvrier, *Françoise Andonne*, fille à feu *Daniel*, chyrurgien, et d'*Antoinette Combe*, du lieu de Dieulefit en Daulphiné (6).

5 febvrier, *Anne Crespine*, femme de Jacques Salet absant, avec Daniel et Jacques Salet ses enfants, du lieu de Lourmarin.

4 mars, *Anne Perine*, fille de *Jean* et de *Rose Mannière*, du lieu de Lauris.

3 avril, *Jean Jourde*, fils de *Guirard*, originaire de Saint-Flou en Auvergne (7), valet du mareschal de logis du régimant de cavallerie du grand Gassion, logé en quartier d'hiver à Cucuron (8).

(1) Pierre Marion (1662-1675).
(2) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, G. 206.
(3) Cet état a été dressé à l'aide de procès-verbaux isolés et pour les années 1679, 1682, 1683 et 1684 avec les rôles des abjurations remis à la Compagnie pour la Propagation de la Foi érigée à Aix. (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, G. 206).
(4) Lauris, canton de Cadenet, arr. d'Apt (Vaucluse).
(5) Lourmarin, canton de Cadenet.
(6) Dieulefit, canton de l'arr. de Montélimar (Drôme).
(7) Saint-Flour (Cantal).
(8) Cucuron, canton de Cadenet.

26 dud. mois d'avril, *Jeanne Courbonne*, fille de *François* et de *Louise Rambaude*, du lieu de Saint-Martin-d'Ayguez, et *Anne Antoüarde*, fille de *Pierre* et de feu *Françoise Martine*, du lieu de Lourmarin.

27 dud. mois d'avril, *Catherine Pauline*, fille *d'Antoine*, marchhandà soye, de la ville de Marseille.

Dudit jour, *Catherine Fayette*, fille d'Isnard, salpêtrier, de la ville de Manosque.

Ledit jour, *Louise Verdeti*, fille de *Jean*, chyrurgien, de la ville de Forcalquier.

Ledit jour, *Anne Baumas*, fille *d'Antoine*, de Lourmarin.

Dudit jour, *Suzanne Aurnolle*, fille à feu *Jean*, du lieu d'Orpierre en Dauphiné (1).

26 mars, *Abraham Lieutaud*, fils d'*Antoine*, m^e^ chyrurgien, de la ville d'Aix (2).

8 juin, *François Barthelemi*, du lieu de Lourmarin.

21 juin, *Suzanne-Marie Favergé*, de Neuchatel en Suisse, de la Comté de Monsr le duc de Longueville, se trouvant à Aix et ayant esté instruite des misteres de la Sainte foy par les filles de l'enfance de Jésus.

23 juillet, *Jacques Blanc*, mesnager, du lieu de Gordes (3), avec *Anne, Marie* et *Suzanne Blanques*, ses filles.

30 dud. mois, *Judith Anastaisse*, femme dudit Blanc, et *Françoise Blanque*, leur autre fille.

14 aoust, *Françoise Verdeti*, fille du s^r^ Jean, m^e^ chyrurgien, et de damoiselle *Catherine Caton*, de Forcalquier.

29 dud. mois d'aoust, *Antoinette Biston*, de Bommelle en Hollande (4), femme de *Jean Bachelier*, pendant que son mari estoit à Pertuis (5), dans la compagnie des dragons du s^r^ de Manesse.

5 septembre, *Jacques Périn*, fils de *Louis*, travailleur, du lieu de la Roque (6).

7e dud. mois, *Catherine Joli*, fille de *Pierre* et de *Jeanne Cavallier*, du lieu de Roquefure (7).

(1) Orpierre, canton de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes). Orpierre dépendait de la principauté d'Orange.

(2) Très probablement le Lieutaud qui eut pendant près de 20 ans les démêlés les plus vifs avec le Parlement d'Aix. Voir Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence*, I, 370-373 ; — Bouche, *Histoire de Provence*, II, p. 1039 ; Boniface, *Suite d'arrêts*, etc., 1708, I, p. 38.

(3) Gordes, canton de l'arr. d'Apt.

(4) Bommel, sur le Wahal, province de Bois-le-Duc (Pays-Bas).

(5) Pertuis, canton de l'arr. d'Apt.

(6) La Roque d'Anthéron, canton de Lambesc, arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône).

(7) Roquefure, près de La Coste, canton de Bonnieux, arr. d'Apt.

26 dud. mois, *Jeanne Franque,* fille à feu *Pierre* et de *Anne Roumete,* de la Roque.

Onze octobre, *Judith Blanq,* fille a feu *Joseph,* bourgeois de la ville de Lion, et de damoyselle *Isabeau Lagarde.*

22 novembre, *André Serre,* natif de Gordes, habitant à Eyguieres.

Dixième septembre, *Jean Coletin,* du lieu de Cabrieres d'Aigues (1), fils de *Jacques* et de *Jeanne.*

17 septembre, *Paul Nicolas,* fils à feu *Jacques* et *Marguerite Jordanne,* du lieu de Peypin.

1680

1er janvier, *André Goulin,* fils d'*André,* du lieu de Lourmarin, et *Jeanne Fayet,* femme dud. André Goulin fils, avec *Paul* et *Anne Goulins* ses enfants.

2 juin, *Jean Bernard,* filz de *Jean,* du lieu de Mérindol (2).

15 juin, *Jean Perin,* fils à feu *Pierre,* du lieu de Lourmarin, et *Roze Maurine,* mariés ; *Pierre, Françoise, Jacques* et *Madeleine Périn* ses enfants et filles.

1681

15 janvier, *Anthoinette Arnaud,* habitante au lieu de Lourmarin, fille à feu *Jacques* et de *Jeanne Palencque,* et *Jean Marie* et *Elizabeth Roumanes,* frere et seur, du lieu de Merindol, filz et fille de *Pierre,* consul moderne du dit Mérindol et de feue *Suzanne Pallencque,* faisant cy devant profession de la religion P. R.

9 février, *Jozué Ginoux,* fils à feu *Samuel,* de Lourmarin.

3 mars, *David Rey* [fils] à feu *Pierre, Marie Vergiere,* mariés, *Marie, Pierre, Aimé, Honnorade Reys* leurs enfants du lieu de Merindol, rezidans au lieu de *Senas* (3).

18 août, *Pierre Martin,* habitant au lieu de Senas, *Jacques, André, Judhy, Isabeau* et *Marie Martine,* ses enfans.

8 sept. *Marie Anastaise,* du lieu de Gordes, femme de *Pierre Martin,* mesnager, habitant au lieu de Senas.

16 novembre, *Jacques Richard* [fils] à feu Pierre, menager, et *Anne Fauchière* de *Nicolas Fauchier,* mariez, de ce dit lieu de Lourmarin.

1682

7 janvier, *Louis Joffre,* natif de la ville de Chaalons sur Saosne, fils d'*André.*

(1) Cabrières d'Aygues, canton de Pertuis.
(2) Mérindol, canton de Cadenet.
(3) Sénas, canton d'Orgon, arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône).

6 febvrier, *Magdeleine Chanforian*, femme de *Pierre Catalan*, *Jeanne* et *Pierre Catalans*, ses enfans, de Murs (1).

Ledit jour, *Catherine Catalane*, femme de *Georges Maillat*, tailleur d'habits, du lieu de Murs.

7 fevrier, *Pierre Catalan*. travailleur, du lieu de Murs.

8 fevrier, *Jean Roullet* et *Magdeleine Roullet*, père et fille, du lieu d'Eyguieres (2).

19 mars, *Izabeau Richarde*, vefve de André Godin, et *Jean* et *Honorade Godin*, mère et enfans, du lieu de Murs.

20 mars, *Magdeleine Garcine*, du lieu de Gordes.

6 avril, *Marguerite Gaudine*, vefve à feu *Jaumes Richard*, du lieu de Murs, *Anne* et *Jacques Richard*, ses enfans.

Ledit jour, *Jacques*, *Jean*, *Marguerite* et *Delphine Gardiols*, père et enfans, du lieu de Murs.

10 avril, *Suzanne Reyne*, fille de *Pierre* et de *Marie Gasaud*, du lieu de Merindol.

18 avril, *Pierre Malan*, du lieu de Merindol.

27 avril, *Pierre Suzian*, amoleur (3), du lieu de Vars en Dauphiné.

9 may, *Suzanne Meyere*, fille à feu *Jean*, de Chateauqueiras (4), diocèse d'Ambrun, habitante à Aix.

13 may, *Jacques Viens* et *Jean Izabeau* et autre *Jacques Viens*, père et enfans, du lieu de Murs.

20 may, *Anne Briquette*, fille à feu *Jean*, de Merindol.

Ledit jour, *Pierre Mille*, fils d'André, travailleur, du lieu de Lourmarin.

28 may, *Françoise* et *Louise Lieutaud* sœurs, filles de *Louis*, m^r chyrurgien du lieu de Saint-Auban (5), dioceze de Senez.

1er juin, *Magdeleine Merle*, fille à feu *Jean*, de la ville d'Andusez, dans les Cevenes (6), habitante à Aix.

5 juillet, *Jaqueline Palen*, femme de *Pierre Malan*, de Merindol, *Marie*, *Jeanne*, *Izabeau* et *Jean Malan*, ses enfans.

(1) Murs, canton de Gordes, arr. d'Apt.
(2) Eyguières, canton de l'arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône).
(3) Remouleur. — Vars, canton de Guillestre, arr. d'Embrun (Hautes-Alpes).
(4) Château-Villevieille, en Queyras, canton d'Aiguilles, arr. de Briançon (Hautes-Alpes).
(5) Saint-Auban, sur la commune de Montfort, canton de Volonne, arr. de Sisteron (Basses-Alpes).
(6) Anduze, canton de l'arr. d'Alais (Gard).

3 octobre, *Pierre Marque,* du lieu de Cabrieres d'Aygues, filz à feu *Jean.*

6 octobre, damoyselle *Anne Serrest* (1), fille *d'André* et de *Justine Peire,* de Cadenet.

15 octobre, *Marie Salent,* fille de *Pierre* et *Anne Rouyere,* du lieu de La Coste (2).

25 dud. mois, *Suzanne Layon* (3), fille de *Jean,* mesnager, et de *Marguerite Cavaliere,* de Lauris.

26 dud. mois, Me *Jean Marcel,* notaire du lieu d'Eygalayes (4), et *Françoise Pascal,* sa femme, *David, Henri, Pierre, Daniel, Nicolas* et *Magdeleine Marcels,* ses enfans, au nombre de huict.

1er novembre, *Marguerite Mignon,* fille à feu *Jean* et de *Louise Mille,* du lieu de Lourmarin.

15 novembre, damoyselle *Marie de la Tour,* fille de feu noble *Daniel de la Tour,* sr de Beauvezer et de dame *Elizabeth de Renard.*

24 novembre, *Jacques Ravel,* fils à feu *Mathieu,* mesnager, dudit Cadenet, et *Marie Parise,* du lieu de Lourmarin, mariés, et *Madeleine Ravelle,* leur fille.

1683

10 janvier, *Jeanne Apy,* fille à feu *Guillaume* et de feue *Jeanne Buffle,* du lieu de La Coste.

27 janvier, *Suzanne Corriol,* fille de *Pierre,* du lieu d'Espinouze (5).

31 janvier, *Matthieu* et *Jean Cavaliers,* père et fils, travailleurs, du lieu de Lourmarin.

13 février, *Suzanne Brez,* fille de *Louis* et de *Izabeau Métane,* habitant de la paroisse de Peypin (6).

18 février, *Alexandre Augier,* bourgeois de Montbrun (7), et damoyselle *Magdeleine Bouchet,* sa femme.

21 février, *Jean Ginoux,* de la Roque d'Anteron.

(1) Dans le procès-verbal particulier, cette nouvelle convertie est appelée Anne Derrès.
(2) La Coste, canton de Bonnieux, arr. d'Apt.
(3) Dans le procès-verbal particulier, cette nouvelle convertie est appelée Suzanne Layen.
(4) Eygalayes, canton de Séderon, arr. de Nyons (Drôme).
(5) Espinouse, canton de Mézel, arr. de Digne (Basses-Alpes).
(6) Peypin d'Aygues, canton de Pertuis.
(7) Montbrun, canton de Séderon, arr. de Nyons (Drôme).

8 avril, *Jeanne Ollivier*, du lieu de Lourmarin.

13 avril, *Magdeleine Itier*, fille à feu *Jean*, peintre, et d'*Izabeau. Félix*, du lieu de Serres en Dauphiné (1).

Ledit jour, *Marie Roberte*, fille à feu *Pierre* et de *Marguerite Jauffrete*, du lieu de Civergues (2).

21 avril, *Pierre Corriolis*, fils d'*Annibal* et de *Marguerite Mille*, du lieu d'Espinouze.

Ledit jour, *Henri Burel*, travailleur, du lieu de Viens (3).

26 dud. mois, *Elizabeth Lieutaude*, fille d'*Antoine*, m[e] chyrurgien de la ville d'Aix.

9 mai, *Mathieu Orguilloux*, fils de autre *Mathieu* et de *Judy Mathé*, du lieu du Lu (4).

4 juin, *Balthazard Giraud*, fils de *Gaspard*, du lieu de Viens.

4 juin, *Balthazard Blegier*, boulanger, de la ville d'Orange, filz à feu *Pierre* et de *Jeanne Girarde*.

Ledit jour, *Dominique Itier*, cardeur en philoselle, du lieu d'Eiguians (5) en Dauphiné, filz à feu *Pierre* et de *Jeanne Piourroy*.

Ledit jour, *Magdeleine Boutouze*, du lieu de Montaux (6), fille de *Claude*, m[e] cordonnier, et de feue *Philipe Istrès*.

18 juin, *Chrestienne Gille*, d'Orange, fille à feu *Daniel*, tapissier, et *Marguerite Violane*, et femme d'*André Michel*, cardeur à filozelle, de l'ad. ville.

3 août, *Jeanne Flotte*, fille de *François*, travailleur, de Lauris.

25 août, *François Bontoux*, fils à feu *Pierre*, travailleur, du lieu de Cadenet.

1[er] octobre, *Pierre Béridon*, du lieu de La Coste, filz à feu *Pierre* et *Suzanne Arnaude*.

13 novembre, *Jacques Ramasse*, filz d'autre *Jacques*, et *Magdeleine Ramasse*, sa fille, du lieu de Lourmarin.

2 décembre, *Jean Augier*, fils d'*André* et *Marie Rique*, du lieu de Sederon (7).

6 décembre, *Pierre André Roux*, de Draguignan, fils de *Laurens* et de *Melchionne Allègre*.

(1) Serres, canton de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes).
(2) Sivergues, canton de Bonnieux, arr. d'Apt.
(3) Viens, canton et arr. d'Apt (Vaucluse).
(4) Le Luc, canton de l'arr. de Draguignan (Var).
(5) Eyguians, canton de Laragne, arr. de Gap (Hautes-Alpes).
(6) Montaux, canton de Séderon, arr. de Nyons (Drôme).
(7) Séderon, canton de l'arr. de Nyons (Drôme).

1684

20 janvier, *Noé Ginoux* [fils] à feu *Pierre*, mesnager, de Lourmarin.

26 janvier, *Anne Mège*, fille de *François* et de *Marie Gardiolle*, du lieu de Joucas (1), dioceze d'Apt, habitante à Marseille.

3 fevrier, *Jean-François Gourgonneau*, fils de *Pierre Gourgonneau* et de *Jeanne Bourigone*, du lieu de Nieu (2) en Dauphiné,

8 mars, *Jean Orziere*, menager, du lieu de Cabrieres d'Eygues, fils à feu *Daniel*.

22 mars, *Jacques* et *Jean Roustan*, pere et fils, travailleurs du lieu de Lourmarin.

5 avril, damoyselle *Lucresse Barral*, fille de *Jean* et de *Laure Pellet*, du lieu de Lourmarin.

10 avril, *Marguerite Martine*, fille de *Jacques*, mesnager, du lieu de La Coste.

27 avril, *Mathieue Parise*, vefve de *Jacques Golin*, du lieu de Lourmarin.

29 avril, *Pierre Franchesquin*, filz de *Jacques* et de *Marie Ginoux*, du lieu de Cabrieres.

30 avril, *Elizabeth Goline*, fille à feu *Jacques*, du lieu de Lourmarin.

10 may, damoyselle *Barral*, fille de *Jean*, m[e] apoticaire et de damoyselle *Laure Peletus*, de Lourmarin.

16 may, *Barthellemi Guilleaume*, de la ville de Sedan en Harden (3), diocèze de Reims, filz à feu *Joseph* et de *Marie Perronne*.

12 juin, *Esperite Pex*, vefve de *Sebastien Fare*, du lieu de Lens (4).

23 juin, *Claude Imbert*, m[e] chyrurgien, du lieu de Dions, diocèze d'Uzez (5), habitant au lieu de Mirabeau.

1[er] juillet, damoyselle *Jeanne Landuron*, native du lieu de Saint-Vallier en Dauphiné (6).

(1) Joucas, canton de Gordes, arr. d'Apt.
(2) Peut-être Nyons (Drôme).
(3) Sedan (Ardennes).
(4) Lemps, canton de Rémuzat, arr. de Nyons (Drôme).
(5) Dions, canton de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès (Gard).
(6) Saint-Vallier, canton de l'arr. de Valence (Drôme).

III

Ordonnance du Comte de Grignan lieutenant général pour le Roi en Provence

(25 août 1683)

(Archives dép. des Bouches-du-Rhône, C. 2064)

Le devoir que nostre charge nous impose de contenir les peuples de Provence dans l'obeissance qu'ils doivent au Roy et de nous servir pour cet effet de l'authorité qu'il plaît à S. M. de nous confier sur cette province, nous a engagez à avoir une attention particulière à ce qui se passoit dans celles de Languedoc et Dauphiné lorsque les gens de R. P. R. tâchoient d'y causer quelques mouvemens ; même dès qu'il est venu à nostre connoissance que ceux de Dauphiné s'estoient attroupez avec port d'armes en plusieurs endroits, nous avons crû estre obligez de nous avancer vers cette frontière de Provence où nous sommes pour observer leurs demarches de plus près, rasseurer par nostre presence les lieux de cette province qui pouvoient estre intimidez par le voisinage des religionnaires seditieux de Dauphiné, empêcher ces derniers de faire des courses dans les vilages de Provence et leurs terroirs, et même donner, en cas de besoin, secours et assistance à nos voisins ; ce qui ayant eu tout l'effet que nous nous estions proposé, nous avons continué avec egale aplication de veiller sur ceux de la R. P. R. qui sont en Provence, et de prendre les precautions que nous avons crû nécessaires pour les contenir, attendu que c'est à nous, dans cette province, qu'appartient le soin de sa conservation et manutention, et que d'ailleurs Sa Majesté nous a honorez de ses ordres exprès en cette occasion. Et parce que la conduite des dits de la R. P. R., dans cette province a paru jusques à present conforme à leurs devoirs, que bien loin de s'atrouper auprès de la terre de Grignan, comme quelques-uns des sieurs officiers du Parlement de ce païs l'avoient crû, ny en aucun autre endroit, ils ont toujours esté prets à executer les ordres que nous aurions voulu leur donner pour le service de Sa Majesté, et de s'oposer avec les catholiques aux courses des religionnaires de Dauphiné s'ils eussent osé en faire en ce pays ; il est juste qu'ils ne soient pas privez du soin que nous devons prendre de pourvoir aux besoins des sujets du Roy, en faisant toujours inviolablement observer les Edits et ordonnances de S. M. Et d'autant qu'il nous a été representé qu'on pourroit dans les suites inquieter lesdits de la R. P. R. pour s'estre assemblez pour l'exercice de ladite religion dans les lieux où il n'a pas esté deffendu, à cause qu'un arrest de la cour de Parlement de ce païs du dix-septième de ce mois parle en termes generaux de toutes sortes d'assemblées, nous declarons par ces presentes qu'il est permis à ceux de ladite R. P. R. de Provence, comme il a cy-devant été, de s'assembler en la forme et ès temps accoutumez, suivant les declarations du roy pour faire le susdit exercice ez lieux tant seulement où l'exercice public de ladite religion n'a esté ny deffendu, ni interdit ;

leur deffendons en même temps toute autre sorte d'assemblées ou atroupemens, sous quelque pretexte et pour quelque occasion que ce soit, à peine d'estre declarez rebelles et criminels de lese Majesté et punis comme tels, nous reservant aussi de tenir la main à une severe punition de ceux, si aucuns y en a, qu'on pourroit trouver coupables d'avoir cy devant ou après tenu des discours factieux, ou fait quelques demarches suspectes en secret ou autrement ; et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, voulons qu'à la diligence des sieurs Procureurs du Païs, la presente ordonnance soit publiée et affichée partout où besoin sera. En foy de quoy nous l'avons signée de notre main, fait contresigner par nostre secretaire ordinaire, et à icelle fait aposer le sceau de nos armes. Fait à Grignan, le 25 aoust 1683.

GRIGNAN. *Par Monseigneur,*

ANFOSSY.

Encore l'Affaire Calas (1)

I

Acte de baptême de Jean Calas (1698)

(*Extrait du registre des Baptêmes de Saint-Louis de Lacabarède, annexe de Caylus, ci-devant Rouairoux, au diocèse de Castres, en Languedoc.*) (2)

L'an 1698, le 23 du mois de mars, a été baptisé un garçon né le 19 dudit mois, du légitime mariage d'entre Jean Calas, marchand apoticaire du lieu de la Cabarède, et Anne Vignevielle ; auquel fut donné le nom de Jean par Jacques Viala et Ester Calas ses parreins.

Signé à l'original : JULIA, prêtre.

II

Mariage de Jean Calas (1731)

(*Extrait du Registre des Baptêmes, mariages et sépultures de l'église de Saint-Vrain, au diocèse de Paris.*)

Ce jourd'hui dix-neuf octobre mil sept cent trente et un, après la publication d'un ban faite dans cette paroisse le vingt-neuf

(1) *Bulletin*, 1924, p. 296 ; 1925, p. 90.

(2) Ces lignes sont copiées sur un extrait fait au XVIIIe siècle, au moment de la revision du procès. Aujourd'hui, ni aux archives communales, ni aux archives départementales on ne trouve de registres de baptêmes de l'église Saint-Louis antérieurs à 1726.

septembre à la messe paroissiale de la part d'*Anne Rose Cabibel* futur(e), vu le certificat de publication d'un ban faite à Saint-Huestache (1), le sept octobre, signé Pain vicaire, le huict du même mois, de la part du futur *Jean Calas*, négotian, de la ditte paroisse de Saint-Huestache, vu aussi la dispense de deux autres bans accordée par Monseigneur l'Archevêque de Paris du huictième octobre, signé *Romeni*, grand vicaire et plus bas *Martin*, vu l'insinuation et le Controlle du dit acte signé *Frin*, vu enfin le certificat de M. *Musson*, docteur de la maison de Navarre par lequel il nous a apparu que le sieur Calas a satisfait à ses devoirs de chrétien, après les fiançailles faittes dhyer, ont été mariés et ont receus de nous la bénédiction nuptialle, messire Jean Calas, négotian de la paroisse de Saint-Huestache et damoiselle Anne Rose Cabibel, fille de Messire *pierre Cabibel* négotian de cette paroisse et de Damoiselle *Rose de Roux* son épouse, en présence du père et de la mère de la fille, de messire *Louis Baudet*, ancien procureur fiscal et marguillier en charge de cette paroisse, de Monsieur *de la Villaine*, sieur de la garde et seigneur des forges, de *Louis Godin* diacre du diocèse d'Orléans et chanoine de Montresor, de messire *Guigue Besche*, garde de la poste du roy et autres parents et amis qui ont signés avec nous et les mariés.

J. Calas, Anne Rose Cabibel,
Delavillène, Rose de Roux, Baudet, Guigue Besche,
Jeanne Renée Cabibel, Bichard, Claire Samson, Godin,
De Lafond curé.

Cette copie a été faite, d'après les renseignements que je lui avais donnés, par M. E. Carbon, instituteur à Saint-Vrain, canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil.

Ainsi se trouve écartée l'hypothèse, émise par M. N. Weiss, du mariage de Calas à l'ambassade de Hollande, à Paris, basée sans doute sur l'autorisation accordée, en 1767, « pour cette fois seulement », à la fille de Calas d'épouser le chapelain de l'ambassade de Hollande. En 1731, pareille autorisation n'aurait pas été donnée à l'obscur nouveau catholique Jean Calas, pour épouser une nouvelle convertie de fraîche date, née à Londres (le 12 janvier 1709) de réfugiés protestants, originaires de Mazamet.

(1) Ainsi, Calas, peut-être pour se marier facilement, a quitté Toulouse pour Paris (car je crois que la paroisse Saint-Eustache, où fut faite sa publication de mariage, est celle de la capitale).

Ainsi, son beau-père Cabibel, a quitté Londres, peut-être pour marier plus facilement sa fille, et s'est fixé dans une petite localité des environs de Paris (Saint-Vrain, près d'Arpajon). Il y est si bien considéré que d'honorables personnalités assistent au mariage.

J'ai rapproché le nom de Saint-Vrain de celui d'Arpajon cité par M. Coquerel, page 253 : un prêtre, l'abbé Régnier, a daté du château de Saint-Maurice, près d'Arpajon, une lettre du 17 avril 1765, adressée à Mme Calas pour la féliciter de sa réhabilitation.

Qu'il me soit permis d'ajouter que j'ai été chargé, en 1913, par M. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, de dépouiller, aux Archives Nationales, les documents concernant l'affaire Calas. J'ai copié à peu près toutes les procédures de Toulouse et de Paris, et je les ai lues toutes. Je suis absolument convaincu de l'innocence de Calas. Les diverses procédures et les documents officiels renferment la preuve de cette innocence et des très nombreuses inexactitudes commises par certains historiens et codifiées, pour ainsi dire, par M. Henri-Robert.

Elie GALLAND.
Professeur à l'Ecole pratique de Mazamet.

ACTUALITÉS

En avril, à Lyon, un des jours de la *Semaine protestante,* le président de notre Société a raconté quelques scènes de l'*Histoire tragique de la Réforme à Lyon* ; au cours d'une promenade dans les rues de la ville ont été rappelés, sur place, les événements qui s'y sont passés.

A Meaux, le secrétaire de notre Société a évoqué le quatrième centenaire du martyr *Jean Leclerc,* le cardeur de laine fouetté à Paris le 16 mars, marqué au front à Meaux le 18 mars, martyrisé au Champ-à-Seille, près Metz, le 29 juillet 1525.

Son frère Pierre Leclerc, premier pasteur de Meaux, célébra le culte dans la maison d'Etienne Mangin (originaire de Saint-Nicolas-du-Port), jusqu'en 1546, où il fut exécuté avec treize autres (dont les noms sont inscrits dans le temple actuel) sur le Grand Marché. Entre la Halle aux fromages et la route de Nanteuil, sur le côté oriental d'une petite place triangulaire, 13, rue du Marché, une maison moderne à deux fenêtres par étage (en 1925, magasin d'automobiles) occupe l'emplacement de la maison Mangin (1). En face, une ou deux maisons datent encore des anciens temps, avec un seul étage à une seule fenêtre. De là, les spectateurs ont pu voir les martyrs de 1546.

(1) Cf. *Bull.* 1897, p. 643, assemblée générale de la Société à Meaux.

La Société littéraire de Colmar

A Paris, en avril, M. Strohl, maître de conférences à la Faculté de théologie de Strasbourg, membre du Comité de notre Société, a présenté au 58e Congrès des Sociétés savantes une communication sur la Société littéraire qui a existé à Colmar au XVIIIe siècle, et sur laquelle les renseignements faisaient jusqu'à présent complètement défaut (1). Les procès-verbaux des réunions mensuelles de 1760 à 1820 se trouvent dans les archives du Consistoire de Colmar. Là sont aussi deux liasses de travaux rédigés par les membres de cette Société ; les vestiges de la bibliothèque de cette Société font partie de la bibliothèque du Consistoire. La Société était composée des éléments les plus cultivés et les plus influents de la bourgeoisie protestante : préposés de l'administration municipale, pasteurs, pédagogues, médecins, commerçants. On y a étudié et discuté abondamment tous les problèmes philosophiques, moraux, religieux, littéraires, politiques et sociaux, qui agitaient l'opinion publique en Europe, spécialement en France. Grâce aux documents conservés, nous pouvons assister à l'évolution collective de ce milieu bourgeois qui devint un agent discret, mais très efficace de l'assimilation de l'Alsace à la France, de la propagation du français dans une région où la langue nationale était encore peu répandue, et de la diffusion des idées religieuses et politiques du XVIIIe siècle dans l'Eglise et dans toute la cité.

* * *

A l'exposition Ronsard, ouverte en avril à Nantes, on remarque en particulier un superbe exemplaire de la Bible, traduite par Olivetan, avec préface de Calvin (Neuchâtel, 1535) ; de la bibliothèque des Oratoriens ce volume a passé dans la bibliothèque municipale de Nantes. Malheureusement, il n'y a que 78 feuillets (au lieu de 106) pour le Nouveau Testament.

* * *

A l'exposition *Port-Royal et le Jansénisme* (Bibliothèque Sainte-Geneviève, mai) on voyait la curieuse carte où le *pays de Jansénie* confine (au nord) à la *Calvinie* (extraite de la *Description du pays de Jansénie*, par le P. Zacharie, de Lisieux, fin du XVIIe siècle ; numéro 143 du catalogue de l'exposition).

(1) Et. WALTZ, *Bibliographie de la ville de Colmar*, p. 252.

Prochaines cérémonies commémoratives

Le 21 juin, à Villeneuve-de-Berg, inauguration de la plaque posée sur la maison où est né *Antoine Court*, par les soins de M. Edm. Hugues, conservateur du Musée du Désert.

Le 2 août, au Serre-de-la-Palle, inauguration du monument commémoratif des événements de 1689, érigé par les soins des Eglises de Saint-Christol, etc.

L'assemblée annuelle du Musée du Désert aura lieu sous la présidence de M. le professeur Viénot.

***

Au Fleix (Dordogne), l'Eglise a inauguré, le 28 avril, une plaque commémorative de son histoire. Celle-ci remonte à la signature du traité du Fleix qui, le 26 novembre 1580, termina la septième guerre de religion et fut signé dans le château du Fleix. La plaque qui résume cette histoire est posée dans le joli temple de la localité. Elle donne les noms des pasteurs qui se sont succédés dans cette Eglise.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

P. Champion, *Ronsard et son temps*, in-8 de 508 p., 24 phototypies hors texte, Paris, Ed. Champion, 1925.

Ce doit être un régal sans pareil de lire ce livre sans arrière-pensée, sans esprit critique, lorsqu'on partage les idées de l'auteur en politique, en religion et en morale, car M. P. Champion a une manière à lui, tout à fait séduisante, de représenter les hommes et les choses d'autrefois. Au service du style si clair et si nuancé de son frère, M. Edouard Champion a mis toutes les ressources d'une édition irréprochable au point de vue typographique et phototypique. On ne sait si c'est le texte ou l'illustration qui fait mieux *voir* Dorat, Mellin de Saint-Gelais, Marie Stuart, Marguerite de Valois, Odet de Coligny... C'est un délice de relire les descriptions du Vendômois ou de l'Ile de France, que ce soit dans les vers de Ronsard ou dans la prose de M. Champion. Mais hélas, l'espace nous est mesuré, et, dans ce *Bulletin*, nous devons surtout relever ce qui a trait à son objet :

l'histoire du protestantisme français. Or, le présent volume est important à cet égard, moins pour les faits exposés que pour la manière de les exposer. Voilà un homme de notre temps, aussi érudit, aussi lettré, aussi charmant qu'un humaniste du XVI[e] siècle (la comparaison ne lui déplaira pas), et, malgré toute sa science, malgré tout ce qui a été écrit et fait depuis quatre siècles, il paraît adopter aussi sur, ou contre, le protestantisme les opinions défavorables et superficielles des humanistes restés alors dans le camp catholique. Il comprendra donc, je l'espère, qu'un historien protestant du XX[e] siècle juge souvent les hommes et les choses de la même façon, à peu près, qu'un huguenot contemporain de Ronsard.

A regret, je passe par-dessus les premiers chapitres, malgré le plaisir qu'il y aurait à suivre Ronsard, page de quatorze ans, en Ecosse, ayant « déjà vu quelques rimes de Marot » (1537, p. 25) ; puis à Paris, au palais des Tournelles, dans l' « écurie » du duc d'Orléans, sous les ordres de Fr. de Kernevenoy (Carnavalet) ; au collège Coqueret, ou au Louvre de Henri II. L' « écolier du paganisme » et « les amours » sont étudiés avec détail... et avec indulgence. Tout de même, il est singulier que ce « bonnet rond » qui empêcha Ronsard d'épouser la belle Sinope (p. 104) ne l'ait pas empêché d'avoir successivement ou simultanément tant d'amies de tout âge et de toute province !...

M. Champion reproche (p. 59) aux « prédicants » d'avoir « dénoncé Ronsard comme un voluptueux et un athée, oubliant que l'homme était né dans la maison dédiée *Voluptati et gratiis* » : aucun, certainement, n'avait lu cette inscription sur le linteau de la porte à la Possonnière (p. 4), mais M. Champion, lui, voit là une sorte de prédestination qui excuse tout ; (il y avait aussi (p. 5) dans le cabinet de Louis de Ronsard, cette autre inscription : *Ne quid nimis,* que son fils Pierre ne paraît pas s'être rappelée à propos de volupté).

Ronsard a été tonsuré en 1543. Malgré sa légèreté il n'eût pas, me semble-t-il, laissé faire cet acte important s'il n'eût été bien décidé à ne pas adopter, en religion, les idées « nouvelles » (ou plutôt les principes de l'Evangile nouvellement retrouvé). A dix-neuf ans, on avait souvent au XVI[e] siècle plus de maturité qu'on n'en a de notre temps, et Ronsard avait eu mainte occasion d'étudier de près, et en maint endroit, ces idées-là. Nous aurions aimé que M. P. Champion appliquât sa sagacité coutumière à faire quelque découverte, à préciser quelque détail, dans ce domaine, et à exposer à leur place chronologique les préoccupations religieuses de

Ronsard vers 1540. P. 31, il dit seulement : « Il a séjourné à Haguenau, la peste régnant dans Spire, où devait se tenir l'assemblée durant laquelle Lazare de Baïf travaillait pour François Ier à gagner les princes protestants... Il a entendu les controverses théologiques » : or, parmi les controversistes se trouvait un jeune pasteur de Strasbourg, de quinze ans plus âgé que Ronsard, qui fut fort apprécié par Baïf : Calvin (dont M. C. parle toujours équitablement, comme ayant cherché l'apaisement (p. 148, 165, 166). L'*Institution chrétienne* avait été, quatre ans auparavant, dédiée à François Ier. Baïf la connaissait sans doute déjà ; ou peut-être la reçut alors en hommage ; Ronsard a pu la lire, et converser avec l'auteur. Un entretien entre Calvin et Ronsard quel joli sujet c'était pour l'imagination documentée de M. Champion ! Ronsard revint d'Allemagne « l'ouïe bouchée »; son biographe interprète : « il souffrit des conséquences d'une otite purulente, survenue à la suite d'un empoisonnement général ; infirmité que les prédicants baptiseront de vérole » (p. 32). Sur ce point, je suis de l'avis de l'auteur du xxe siècle, contre ceux du xvie. La « peste », qui sévit à cette époque sur les bords du Rhin (enlevant à Strasbourg la femme et cinq enfants de Bucer, et, dans la maison de Calvin, son ami Feray), suffit tout à fait pour expliquer la surdité partielle de Ronsard (1).

D'autre part, l'*Institution chrétienne* paraît en français en 1541 et produit grande impression.

J'ay autrefois goûté, quand j'estois jeune d'âge,
Du miel empoisonné de vostre doux breuvage ;

ces vers de Ronsard, cités p. 151 seulement par M. Champion, ne résument-ils pas ces quelques années où Ronsard, malade, et non encore entraîné par le tourbillon sensuel, inclina vers la Réforme : « plusieurs années » auxquelles M. Champion (p. 32) consacre bien peu de lignes, et qui sont deux ou trois (1540-1543). De ce temps, il resta à Ronsard une connaissance assez exacte des doctrines de la Réforme, un sentiment réel du besoin qu'avait l'Eglise catholique romaine d'être ramenée plus près de l'Eglise primitive :

... Que diroit sainct Paul, s'il revenoit icy,
De noz jeunes prelatz, qui n'ont poinct de soucy
De leur pauvre troupeau, dont ilz prennent la laine,
Et quelquefois le cuir : qui tous vivent sans peine,
Sans prescher, sans prier, sans bon exemple d'eux,
Parfumez, découpez, courtizans, amoureux,
Veneurs, et fauconniers, et avecq la paillarde
Perdent les biens de Dieu, dont ilz n'ont que la garde.

(1) Ci-dessus, p. 185.

« Les réformés, commente M. Champion (p. 145), ne diront pas autre chose. » *Diront* ! ce futur est en retard de quelque trente-cinq ans, car ces vers datent de 1560 (*Elégie à G. des Autels*), et dès avant 1525 Lefèvre expliquait saint Paul, et Berquin traduisait Erasme et Luther...

C'est de 1560, précisément, à 1565 environ, que s'étend la période étudiée dans le chapitre V : *Cafards et prédicants,* où M. Champion montre le poète prenant ardemment parti contre la Réforme ; il trouve « admirable » les « paroles françaises » de Ronsard (p. 138), qui parle « en poète épris de beauté païenne et catholique, en Français de tradition » (p. 143) : or aujourd'hui, même parmi les catholiques, beaucoup pensent que si la beauté est « païenne » elle n'est pas authentiquement « catholique », et parmi les protestants beaucoup pensent être « Français de tradition », aussi bien que Ronsard, mais s'indignent de le voir assimiler les huguenots à de « bons brigands » (p. 171).

Nous ne pouvons, bien à regret, que signaler les nombreux passages du livre montrant Ronsard d'abord en excellents rapports avec certains protestants : *Goudimel* écrivant la musique d'un morceau des *Amours* (1552) ; *Panjas,* sieur de Pardaillan (p. 73) ; le cardinal de *Châtillon* auquel sont dédiés les *Hymnes,* et un *Hercule chrétien* ; Louis *des Masures* (p. 143) ; *Florent Chrestien* (p. 188) ; Jacques *Grevin* (p. 138), peut-être auteur du « Temple de Ronsard » (p. 185). Lorsque *Maisonfleur* quitte la cause des Guise et se met à composer des psaumes, Ronsard lui retire la dédicace du *Voyage de Tours* (p. 133). Ses relations et ses oppositions avec *Marot* sont indiquées en de nombreuses pages éparses. M. C. est bien inspiré quand il parle de « la tradition *française* de Marot » (p. 105), et de Ronsard « *gaulois,* beaucoup plus près qu'on ne l'imagine de Marot, à qui ses amis théoriciens l'opposaient déjà, avec sa sensualité propre de païen » (p. 49, cf. p. 115). Sur Ronsard et Bèze on sent que M. Champion aurait pu dire encore plus, et mieux. Ronsard n'a pas apprécié seulement le poète des *Juvenilia,* mais l'orateur qu'il a entendu au prêche (p. 167) et au colloque de Poissy (p. 151). Dire que Bèze « prêche le carême » à Paris (p. 154), qu'il « plaisante » (p. 149) avec la reine et le cardinal de Lorraine, ce ne sont que de petites taches qui étonnent sous la plume d'un écrivain si diligent; mais, dans un résumé historique, ne pas dire un mot de tel événement capital comme le massacre du 1er mars 1562, à Vassy (p. 155), l'omission paraît si énorme que je me demande vraiment si j'ai bien lu !

Malgré tout, l'auteur et son héros sont si charmants l'un et l'autre, qu'ils m'ont entraîné beaucoup plus longuement que je ne voulais. Je ne les suivrai donc plus auprès des « Filles d'honneur de la reine » (chap. VII), ni à « l'académie d'Henri III », ni au lit de mort de ce « grand Pan de la Renaissance » (p. 483).

Ce sont les derniers mots du livre, et c'est bien la meilleure façon d'en qualifier le sujet. Beaucoup moins juste était une conclusion précédente (p. 195) : Il n'a été si insulté par les huguenots qu'à cause de son talent, de la répercussion profonde qu'avaient eue des paroles de modération et de raison. » Certes, on a toujours tort d'insulter quelqu'un, mais on a raison de déplorer qu'un grand poète ait trop souvent fait de sa vie et de son génie un usage, ou un abus, vraiment « païen » (pour ne pas dire plus). En ce qui me concerne, je remercie M. Champion de cette étude si prenante, (assurément l'une des meilleures et des plus nouvelles sur un sujet qu'on pouvait croire épuisé), mais je ne puis — ne lui en déplaise ! — qu'exprimer à mon tour les regrets des lecteurs huguenots, si bien résumés par Ronsard lui-même :

Si Ronsard ne cachait son talent dedans terre,
Or parlant de l'amour, or parlant de la guerre,
Et qu'il voulust du tout chanter de Jésus-Christ,
Il seroit tout parfait (1) !

Jacques PANNIER.

André Blum, *Abraham Bosse et la Société française au XVII[e] siècle*, in-4° de xxvi - 224 pages avec 24 planches, 50 fr. — *L'œuvre gravé d'A. Bosse*, album in-4°, 44 planches, et texte de 88 pages, 50 fr. ; A Morancé, Paris, 1924.

Ce sont deux volumes délicieux. Ils font le plus grand honneur au nouveau docteur ès lettres dont ils ont constitué les thèses, à la typographie et à l'héliotypie françaises..., et

(1) A peine trouve-t-on çà et là une faute d'impression (p. 150, l. 2 : *Dominicains* pour *Dominicaines*), ou une petite négligence (p. 164 : *le comte de Rheingraf* pour *le Rheingraf*). P. 144 il faut ponctuer :

d'où seroit animé
Un poussif Alemant, dans un poële enfermé,

et non :

d'où seroit animé,
Un poussif Alemant dans un poële, etc.

Il serait plus correct d'écrire au chapitre VIII comme au chapitre IV *de Henri* (et non *d'Henri*).

M. Champion ne paraît pas connaître (p. 63 et 70) la monographie sur le château de Talcy par M. Ed. Stapfer (Paris, 1886, in-18), ni la reproduction des estampes de Tortorel et Perrissin avec notices par M. Alf. Franklin (*Les Grandes scènes historiques du XVI[e] siècle*, Paris, Fischbacher, 1886, in-fol.).

aussi au protestantisme français qui est heureux de revendiquer Bosse comme l'un des siens (1).

De la vie de Bosse, on savait à peu près tout ce que retrace M. Blum, mais il le fait de façon pittoresque, en précisant certains détails, tels que les logis habités successivement par A. Bosse dans la cité, chez son coreligionnaire Tavernier.

Pourquoi Tavernier quitte-t-il en 1621 le Pont Notre-Dame ? M. Blum ne le dit pas. Peut-être fût-ce après l'émeute de septembre 1621, qui aboutit à l'incendie du temple de Charenton et au départ d'un certain nombre de protestants effrayés (2). J'ai récemment noté ce fait peu connu, qui se rapporte à l'autre extrémité de la place Dauphine et à une autre maison construite en 1608 pour le compte d'un artiste protestant également, *Jacob Bunel*, peintre du roi : mort en 1614 ; sa veuve (Marie Bahuche, artiste elle-même) vend cet immeuble en *1622* (3).



MAISONS DE MELCHIOR TAVERNIER

1. *A la Rose rouge* (1622). Bosse y habite jusqu'en 1627, puis après 1632 jusque vers 1645.

2. *A l'Epi d'or* (1627), aujourd'hui 23, quai de l'Horloge.

3. *A la Sphère royale* (1635). Bosse y habite après 1645.

Tout ce que dit M. Blum sur le peintre de mœurs, l'imagier, l'illustrateur, le graveur, est parfait, ou à peu près. Il est permis de souscrire moins complètement à ses jugements sur « l'homme et le polémiste ». L' « humeur belliqueuse », « frondeuse », n'a pas été le fond de son caractère toute sa vie. M. Blum reconnaît (p. 12) qu'il « apparaît surtout comme un polémiste » *à partir de* 1661. Or, il avait

(1) Dans la préface du livre de M. Blum, M. Hanotaux caractérise avec admiration, au point de vue artistique, celui qui fut « consciemment et consciencieusement un vrai classique de la grande classe, disciple exclusif du Poussin et de Descartes », mais il le caricaturise, au point de vue biographique, en écrivant (p. VI) : « C'est le type frondeur, celui qui n'admet pas, qui s'oppose... Né protestant, il proteste. C'est son rôle et sa destinée. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1676, en plein essor du grand règne, ce petit homme, peut-être bossu comme son nom [pourquoi supposer cela gratuitement ?] tient en échec l'Académie du grand roi ».

(2) Cf. J. Pannier, *L'Eglise réf. de Paris sous Louis XIII*.

(3) Maison au bout du quai des Orfèvres, en face la statue de Henri IV, appartenant en 1924 à M. du Bos (minutes de Me de Meaux, extraits communiqués par M. d'Hont, architecte).

alors cinquante-neuf ans : les quinze dernières années de sa vie sont celles sur lesquelles on a le plus de documents, et la plupart de ces documents sont relatifs à des différends (après 1653) avec ses confrères de l'Académie des Beaux-Arts ; c'est à partir de 1661 aussi, remarquons-le, que sont devenues de plus en plus vexantes les tracasseries contre les protestants, qui aboutirent à la Révocation de l'Edit de Nantes. Pendant trente ans, Bosse a exercé paisiblement son art, qui était aussi son gagne-pain. Sa physionomie était grave mais sereine, s'il s'est représenté lui-même (comme je le croirais volontiers, avec Mlle Duportal (1), dans la belle estampe : *La bénédiction de la table* (2). On voit là, autour du père, onze enfants, nombre qui correspond probablement à celui de la famille du graveur (3). J'aurais peine, au contraire, à reconnaître Bosse, comme on l'a aussi suggéré, dans « le noble peintre » élégant, qu'il a représenté vers 1642 (4).

La *France protestante*, a dit de Brosse (5) : « son œuvre n'est nullement religieux ». L'auteur de cette appréciation ne l'aurait pas formulée ainsi, probablement, s'il avait connu, comme M. Blum, 1.512 gravures dont beaucoup ont des sujets religieux. Il faut convenir que les critiques s'accordent en général pour juger sévèrement cette partie de l'œuvre de Bosse.

Dans les sujets de théologie, disait Renouvier (6), « ses héros sont d'une complète insignifiance » ; « ses sujets reli-

(1) *Etude sur les livres à figures de* 1601 *à* 1660, Paris, 1914.

(2) Planche double, p. 8-9 de *La Société fr. au* XVIIe *siècle.* Les Eglises réformées évangéliques ont fait faire une reproduction à l'occasion de la « journée de l'Eglise en 1925. Peut-être aussi le père est-il un pasteur. Son costume pourrait le faire croire. M. Blum (l'*œuvre gravé*, p. 53), suppose — avec point d'interrogation il est vrai — que cette estampe est de 1635. Or Bosse n'a pu avoir onze enfants avant 1655 environ, et cette estampe date bien en effet de la maturité de son talent. Des personnages assis à la table, plusieurs — notamment la troisième femme à droite — ont souvent servi de modèles à Bosse dans d'autres scènes.

(3) Huit sont connus, et d'autres, en nombre incertain, sont morts en bas âge.

(4) Je ne sais pourquoi M. Blum met cette date 1642 — avec point d'interrogation — p. 56, sous le n° 1076. Il y aurait en tout cas plus de vingt ans de différence d'âge, alors, entre ce portrait et celui du père de famille. Mlle Duportal a pensé qu'on pourrait voir Bosse très jeune dans l'atelier de l'imprimeur en taille douce, mais en 1642 Bosse avait quarante ans déjà.

(5) Note au t. II de la 2e édition, col. 925. *Magazine,* of. art., 1901, p. 361.

(6) *Des types des maitres graveurs,* Montpellier, 1855. IIe partie, p. 120.

gieux ou allégoriques sont pour la plupart manqués », estime M. Hanotaux (1) ; et M. Blum fait chorus (p. 127) : « Il ne traduit pas une émotion religieuse... ; ce manque de conviction se retrouve dans ses figures de saints. » La vérité est plutôt, me semble-t-il, que Bosse exprime l'émotion religieuse d'une façon qui n'est pas celle à laquelle sont habitués les critiques : la façon catholique. Il exprime son émotion et plus exactement encore sa pensée *à la façon protestante.* Habiller l'enfant prodigue à la mode Louis XIII était un procédé surprenant, mais destiné à faire réfléchir sur le caractère toujours actuel de la parabole... L'espace nous manque, à notre regret, pour examiner plus à fond cette question intéressante à propos de « *la Société française au XVII*e *siècle* ».

Dans son second ouvrage (qui n'a pas été donné à notre Bibliothèque), M. Blum a soigneusement établi un catalogue chronologique des œuvres d'Abraham Bosse (2).

(1) *La Société fr.*, préface, p. XVI.

(2) Dans la IIe partie, *Pièces sans millésime qu'on peut dater*, je me demande pourquoi M. Blum assigne la date 1633 à la *dame réformée.* Ce titre n'est pas synonyme du précédent : *la dame suivant l'Edit* (édit de cette année-là) ; il peut fort bien s'agir d'une dame *protestante* ; les premiers vers de la légende sont ainsi conçus :

Je ne doute point qu'une Dame
Ne doive estimer les thrésors
Soit de l'esprit, soit de l'âme,
Plus que les ornements du corps.

C'était la doctrine de la discipline de calviniste dès 1559 et les pasteurs Daillé, Drelincourt, etc., ne prêchaient pas autre chose à Charenton, bien avant l'édit de 1633. La « dame réformée » ressemble beaucoup à celle qui assiste à la Bénédiction de la table, assise au bout à droite.

Je placerais volontiers dès 1632, année du mariage de l'auteur en Touraine, « le mariage à la campagne » (n° 962 du catalogue de M. Blum). N'est-ce pas trop tard de placer en 1635 la visite à la *Charité*, fondée dès 1602 comme le rappelle ailleurs M. Blum (*Bosse et la société fr.*, p. 111).

Au Musée Carnavalet, P. 17, une petite peinture « Visite de la reine et du Dauphin à l'hôpital de la Charité, attribuée à A. Bosse, sans point d'interrogation, est fort jolie.

De la IIIe partie, *Pièces qu'on ne peut dater*, je retirerais les numéros ci-après, pour les transporter dans la deuxième :

1154. 1669 ou une année suivante, puisque 1668 est mentionné dans la légende.

1169. (S. Charles Borromée), vers 1638, centenaire de sa naissance.

1173. (S. Ignace de Loyola), vers 1622, date de sa canonisation, ou 1656, centenaire de sa mort, ou 1634, centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus.

1250. *Préparation du soldat chrétien au combat spirituel.* Peut-être suggéré par l'ouvrage du pasteur Du Moulin, le *Bouclier de la foi*, dont une édition, revue et augmentée, parut en 1635.

J'exprimerai — une fois de plus — le regret que soient ignorés, ou du moins omis dans leurs indications, par des chercheurs si érudits et si impartiaux, le *Bulletin* et la Bibliothèque de notre Société de l'histoire du protestantisme français : M. Blum y eut trouvé la matière de plusieurs notes et même de plusieurs pages intéressantes. Il n'aurait pas cité (p. 179) d'après un ouvrage de 1876, l'acte d'inhumation des Bosse au cimetière de la rue des Saints-Pères, dont notre *Bulletin* a donné le texte dès 1864, p. 226.

Plutôt que d'insister sur des vétilles à propos d'un si magnifique travail, donnons-nous le plaisir d'en transcrire les conclusions (p. 172) :

« Bosse mérite dans l'histoire de l'art une place plus considérable que celle qui lui a été assignée jusqu'à présent... En bon Tourangeau, il a pu être séduit par l'art italien, mais il échappe à son influence ; il comprit qu'il y avait un danger à se soumettre au joug étranger et qu'il fallait conserver son originalité et rester Français. Il appartenait à cette génération convaincue qu'il n'y avait pas antinomie entre l'humanisme et la Réforme, et qu'on pouvait être un excellent calviniste, aimant lire la Bible, et admirateur à la fois de l'antiquité classique prise dans son essence primitive. »

Nul mieux que ce grand illustrateur de l'époque Louis XIII, « un Le Nain de la Ville » (1), n'a justifié l'appréciation d'un bon juge sur le rôle éminent des graveurs en général : « Sans l'estampe, la vie de nos pères, l'histoire des mœurs, et même l'Histoire, avec un grand H, nous seraient à peu près inconnues et inintelligibles (2). »

Jacques PANNIER.

1370. *Héroard de Vaugrigneuse.* Probablement après la mort (1628) de ce médecin du roi, longtemps protestant, et fondateur du *Jardin des plantes médicinales* où fréquenta A. Bosse.

1378. *Les Armes de J.-B. Tavernier, baron d'Aubonne* (depuis 1669).

1393. *Les armes de la maison de la Trémouille portées par trois génies* (vers 1660 peut-être).

1430. *La France et la justice faisant remarquer à la poésie les illustres aïeux d'Achille de Harlay, premier président au Parlement* (son petit-neveu et homonyme fut nommé conseiller en 1657).

(1) HANOTAUX, *Préface* à *Bosse et la Société fr.*, p. XVI. Or les frères Le Nain, s'ils n'étaient pas protestants eux-mêmes, avaient dans le voisinage de leur Laonnois des homonymes protestants, dont plusieurs figurent sur les registres de l'Eglise réformée de Saint-Quentin. (Cf. DAULLÉ, *La Réforme à St-Quentin*, Le Cateau, 1905, p. 106. *Nicolas, Ivon* et *Jean Le Nain* (1624) ; et p. 110 (1632).

(2) *Ibid.*, p. VIII. Dans ces livres merveilleusement corrects je n'ai relevé qu'une faute de l'imprimeur : *Wegen* pour *Weyen*, et une seule inadvertance de l'auteur : dans la *Vie* (p. 7) le mot « tailleur » appliqué à Bosse étonne M. Blum : « A-t-on confondu le graveur avec son

E. **Brackenhoffer**, *Voyage en France* (1643-44), traduit par H. Lehr, Paris, Berger-Levrault, in-8°, 1925 (avec une carte).

M. Lehr a donné au *Bulletin* (1921, p. 153) la primeur d'une traduction de la description du culte dans le temple de Charenton, extraite d'un manuscrit déposé au Musée historique de Strasbourg. Le livre actuel est composé de passages beaucoup plus longs ; ce n'est pas encore la traduction intégrale de ce récit de voyage ; nous espérons que M. Lehr donnera ce qui concerne Paris au *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, on en fera l'objet d'une publication spéciale. Car il y a encore maints détails intéressants à glaner dans ces pages, après tant d'autres, et il faut remercier vivement le traducteur d'avoir, dans une langue exacte et élégante, tiré ce texte d'un injuste oubli (1).

Nous relèverons ici seulement ce qui est du domaine de ce *Bulletin*. Bon luthérien, le voyageur strasbourgeois, âgé de vingt-cinq ans, assiste aux offices catholiques sans scrupule, visite la Grande Chastreuse sans crainte, mais commence « par le chant d'un psaume ou d'un cantique » chaque étape du long trajet en bateau, de Roanne à Blois ; il ne manque pas d'aller au temple partout où il y a des réformés : il note qu'ils ont des cloches à Grenoble, mais non à Blois, ni à Saumur, que les enterrements protestants se font en plein jour à Grenoble et à Saumur, il décrit le presbytère

père qui était tailleur [d'habits] » ? Cependant M. Blum sait fort bien (et le dit p. 78) qu'on appelait maître tailleur « un graveur d'histoires en taille douce » (cf. p. 129 : « Ses tailles sont d'une grande précision »). Il y a peu de personnages ayant approché Bosse sur lesquels M. Blum ne donne des informations satisfaisantes. Cependant il a négligé de nous renseigner sur *Charles Delafont* associé à Bosse en 1637 (p. 187, etc.). Ne serait-il pas de la famille *de la Fonds* dont plusieurs membres, à Verneuil et à Paris, sont en rapport avec un autre artiste protestant de la génération précédente : *Salomon de Brosse* (voir notre étude sur ce personnage, Paris, 1911, p. 126 et 257). Qui était, d'autre part, Mme Melchior Tavernier ? s'appelait-elle vraiment (p. 6) Sarah *Pilon*, ou *Pilou*, *Pillou* ? La *France prot.*, 1re éd., IX, col. 3453, l'appelait Sara *Pittan*. Un imprimeur parisien nommé *Pilou* habitait en 1605 à *l'Ecu de France*, près St-Etienne-du-Mont ; en 1619 N. *Piloust* collaborait avec S. de Brosse pour rééditer la *Règle d'architecture* de Bullant.

P. 66 (n° 1197) on a imprimé *faveurs* au lieu de *frayeurs* dans le titre d'une estampe : *Les Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, à Paris, chez Ant. Cellier, évidemment inspirée par le livre du pasteur Drelincourt dont la premièèe édition parut sous ce titre en 1651.

(1) A peine osons-nous signaler quelques vétilles : p. 11 *Gieszfässer* nous paraîtrait mieux traduit par *cruches* ou *brocs* que par *fontaines* qui plus loin (p. 46) est l'exact équivalent de *Röhrbronnen* ; p. 115 *hotte* vaudrait mieux que *panier* ; p. 112 *mantille* mieux que *mantelet*.

du pasteur *Murat* (1), chez lequel il loge ; il mentionne un portrait de Frédéric, roi de Bohême, au château de Thouars, des tableaux représentant « le siège et la prise de La Rochelle, le secours de Ré, la réduction d'Alais, de Montauban et de Nîmes, la prise de Privas », dans la galerie de Richelieu ; les étendards pris à « ceux de La Rochelle », suspendus dans l'église Saint-Etienne à Bourges. Depuis que Bossuet a prononcé l'oraison funèbre du prince de Condé, on lui attribue toute la gloire de la bataille de Rocroi, mais Brackenhoffer indique incidemment comment cette gloire était alors, à juste titre, partagée par un protestant, lorsqu'il voit au château d'Amboise (juillet 1643) beaucoup d'officiers espagnols qui viennent d'être « faits prisonniers à la bataille donnée par Mgr le duc d'Anguien et *Gassion* ». A Orléans, l'ancien étudiant strasbourgeois relève certaines prérogatives d'une fonction universitaire que Calvin a remplie une centaine d'années auparavant : « Le procureur, dignitaire le plus élevé de la nation, est assimilé à un professeur ; il est convoqué au Conseil académique, son élection est solennelle, il est précédé des bedeaux. »

Nous ne pouvons relever maint trait pittoresque relatif à Vizille, à Sancerre ; mais terminons par ce qu'on voyait encore en 1643 dans la chapelle du château de Vendôme :

« Dans un cercueil de bois et d'étain reposait Jeanne d'Albret, qui n'est pas encore décomposée, car elle a encore sa chair ; cependant les contours sont déjà affaissés, mous et informes, on ne peut reconnaître aucun trait du visage ; la chair apparaissait noire, hideuse, corrompue, elle avait une odeur désagréable... Dans un même caveau reposent dans des cercueils d'étain... Catherine de Bourbon, sœur de Henry le Grand ; Louis de Condé, fils de Charles..., mais on ne les montre ni ne les touche. »

A la Flèche, Brackenhoffer ne peut lire l'inscription du coffret dans lequel est conservé le cœur de Henri IV, mais il examine « dans le jardin, du côté gauche, un tertre, presque en forme de redoute, duquel on disait que, dans sa jeunesse, Henri le Grand, s'exerçant à l'art de la guerre, l'avait pris d'assaut ». Ainsi, tout du long de cet itinéraire, on trouve décrits des objets, ou des monuments, ou des paysages de la France d'autrefois, qui, depuis trois cents ans, ont subi des retouches, ou ont disparu. Il nous faut savoir grand gré à l'aimable traducteur qui désormais nous permettra de joindre ce guide rétrospectif aux *Joanne* modernes (2).

J. P.

(1) *France prot.*, 1re éd., VII, 555.

(2) Suivant l'usage, il faut formuler quelques critiques, regretter par exemple que le traducteur n'ait pas été plus souvent un annotateur, comme il était si capable de le faire. Il eût été intéressant d'iden-

Questions posées par nos lecteurs

Des renseignements :

1° Sur les dates et lieux de décès des frères *Pierre* et *Claude Woeriot*, dits *de Bouzey*, graveurs lorrains (époque probable de leur mort : entre 1585 et 1610) ;

2° Sur la famille de *Jean Viriot* (ses descendants), époux de *Perrine Rousseau*, maître maçon à Angers, qu'il dut quitter, provisoirement du moins, comme protestant, vers 1564 ;

Seront reçus avec reconnaissance par le colonel Voiriot, à Metz.

*
* *

La Faculté de théologie de Bâle prépare une édition complète des lettres et autres documents, relatifs au réformateur *Œcolampade*. Le soussigné prie de lui indiquer :

1° Toute lettre manuscrite, écrite par Œcolampade, ou adressée à lui, existant dans telle bibliothèque (publique ou privée), ou telles archives ;

2° Tout autre document manuscrit de l'époque, contenant des renseignements au sujet du réformateur de Bâle ;

3° Toute publication rare, où se trouvent imprimés des lettres ou documents ci-dessus.

E. STÆHELIN,
Professeur à l'Université Peter Rot Strasse 16, *Bâle.*

Reponses aux Questions posées à nos Lecteurs

Jean-André de Luc (1)

Il publia, en 1778, à La Haye, des *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme*, et en 1798, à Paris, des *Lettres sur l'histoire physique de la terre, adressées à Blumenbach.* Il est né à Genève en 1727, et mort en Angleterre en 1817. Il a beaucoup voyagé ; il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Voir sa biographie dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, de GODET, t. II, p. 653.

J. LE COULTRE.

tifier la plupart des personnages, désignés par leur nom (p. 8 *Méraude* (ou *Mérode*), p. 35 *Roset*, p. 41 *Gallatin*, p. 55 *Calandrin*, p. 102 *Apetit*, peintre flamand calviniste, etc.), ou par leur fonction : à Grenoble, le gouverneur protestant (91), le second pasteur, etc. P. 233, la « diablerie de Loudun » c'est l'histoire (alors récente : 1634) d'Urbain Grandier. P. 155 et 167 il faut lire *Institutes* et non *Institutions*, p. 42 *Guiard des Moulins*, p. 217 *Boiluiconte* au lieu de *Baluiconte* : c'est *Bois-le-Vicomte* et non *Bailly*. Mais, d'une façon génrale, traducteur et imprimeur ont rivalisé de soin pour la publication de ce beau volume.

(1) Cf. *Bulletin* 1924, p. 32 et 162.

VARIÉTÉS

Les Tables de la Loi

(*Conclusion*) (1)

L'enquête poursuivie dans le *Bulletin* depuis un an peut être considérée comme close, car elle a abouti à des conclusions assez précises sur un détail, jusqu'à présent peu connu, des anciens usages protestants.

Les « Dix Commandemens de Dieu » étaient inscrits sous diverses formes (tableaux peints sur bois, tables de pierre ou de marbre), en divers endroits fréquentés par les réformés : temples (1), salles de châteaux (2), ou simples pièces d'un logis bourgeois : les estampes d'A. Bosse nous montrent le Décalogue, non seulement dans une salle de réunion servant d'oratoire (3), mais dans la chambre à coucher, et aussi dans la salle à manger, au centre du panneau devant lequel est assis le père de famille (4). Tan-

(1) 1924, p. 165 et 252 ; § XIV : Près de Bordeaux, à Bègles, « l'intérieur du temple avait été décoré en 1662 des Tables de la Loi, en lettres dorées, grâce à la générosité d'un sieur Renaud » (Alf. Leroux, *L'Eglise réformée de Bordeaux,* d'après le 5e registre du Consistoire ; *Bull. his. prot.,* 1920, p. 184). — § XV : Dans un « procès-verbal du presche de Saint-Lô, 16 juin 1685 », que M. le pasteur Morin a trouvé aux Archives dép., on lit : « Le tableau où estoient les tables de la Loy qui estoit au-dessus de la chaire a esté pris et emporté par lesd. de lad. R. P. R. »

(2) A Boissière (1924, p. 367) ; A Villebon. M. Penin de la Raudière, propriétaire actuel de l'ancien château de Sully, nous a fait savoir qu'il n'existe plus aucun Décalogue.

(3) *Les Vierges sages,* n° 1014, planche 18, dans l'*Œuvre gravé d'A. Bosse,* par A. Blum, Paris, Morancé, 1924 ; le Décalogue est au-dessus d'une cheminée devant laquelle une table supporte une Bible ouverte et une croix sans Christ : ces *Vierges sages* sont donc plus jansénistes encore que huguenotes ; M. Blum date cette estampe de 1635 environ.

Philippe de Champaigne a peint un tableau qui fit partie de la collection du premier président de Harlay, et d'après lequel une grande estampe fut gravée en 1699, par Nanteuil et Edelinck. Moïse tient de la main droite une baguette inclinée, et de la main gauche les Tables de la Loi dont le texte abrégé emploie la deuxième personne du singulier, comme dans les traductions protestantes, mais ce qui constitue les premier et second commandements dans la numérotation protestante est réuni ici en un seul, comme c'est l'usage catholique.

(4) Dans la chambre où le médecin visite un malade, le Décalogue est placé contre le mur auprès du lit ; dans la *Bénédiction de la table* (n° 1048 du catalogue dressé par A. Blum, planche II de son

tôt (1) c'est un abrégé, tantôt et plus ordinairement, c'est le texte *in extenso* du chapitre XX de l'Exode.

Ces Décalogues sont rarement restés à la place même pour laquelle ils ont été faits : ainsi, au château de Boissière et à Nogent-le-Rotrou (2) ; ceux des temples ont été détruits, rapportés dans des temples actuels (seul exemple connu jusqu'à présent : Sancerre), ou transportés dans des Eglises catholiques (ainsi au Grand Andely, à Pont-Audemer), ou dans des musées (à Saint-Omer), ou des collections particulières (MM. Tournier, Dulong de Rosnay, Garreta, Mme de Ricaumont).

Il y avait certains modèles conventionnels, peut-être même des marchands protestants fabriquaient-ils ces tableaux « en série », comme on dit aujourd'hui : ainsi les tables de loi possédées par MM. Dulong de Rosnay et Tournier sont identiques quant à la forme et à la disposition des caractères ; l'entourage seul diffère, plus ornementé (personnages) chez le premier ; d'autre part, les tables de Pont-Audemer représentent un type différent (3) qu'on retrouve sur deux estampes de Bosse (4) ; la silhouette de la colline boisée dans l'angle supérieur droit du tableau se retrouve dans la gravure *Visiter les malades*. Le personnage de Moïse qui surmonte les tables de la loi dans cette estampe n'est pas exactement représenté de même dans *Les Vierges sages*, mais c'est un type très analogue, avec baguette inclinée, rayons lumineux au-dessus de la tête ; qui sait si ces tableaux n'ont pas été parfois vendus et même dessinés, peints, ou gravés, par les soins d'A. Bosse lui-même et de Melchior Tavernier, à Paris, dans leurs boutiques de l'île de la Cité ?

Toujours est-il que, non seulement dans la maison de Dieu, mais dans leurs propres demeures, non seulement le dimanche, mais chaque jour de la semaine, à table et au lit, les protestants français du XVII[e] siècle tinrent à avoir sous les yeux ces textes sacrés : la Loi de Dieu, pratiquant ainsi en esprit, et à la lettre même, le précepte qu'ils inscrivaient souvent comme conclusion (5) : « Ces paroles..., tu deviseras d'icelles restant en ta maison, en te couchant et

autre ouvrage : *A. Bosse et la société française*), les deux Tables de la Loi, dans un simple cadre de bois, se détachent, entourées d'une marge de couleur sombre.

(1) Ainsi à Boissière au XVI[e] siècle.

(2) 1924, p. 370.

(3) 1924, hors-texte en face la p. 371.

(4) 1924, p. 371.

(5) 1925, p. 132 (Frazé).

te levant, tu les escriras sur les entrées de ta maison et entre tes portes, afin que ces marques extérieures t'éveillent et te réveillent pour les observer plus fidèlement. »

Aussi lorsque vint l'exil, lorsque les réfugiés, après plusieurs années d'attente, comprirent qu'il leur faudrait sans doute rester encore un assez long temps hors de France et y organiser leurs Eglises, ils transportèrent sur la terre étrangère cette pieuse coutume de leur patrie.

Dans les registres de l'Eglise du *Petit Charenton*, à Londres, j'ai copié cette délibération du Consistoire en 1701 (1) :

« Plusieurs membres souhaitoient que fust mis dans l'Eglise un tableau contenant les dix commandemens de la loy de Dieu, ce qui un désir fort louable. Mesme pour tesmoigner leur affection se sont offerts volontairement contribuer pour les frais qui conviendra faire, et comme il est besoin d'aller chez chacun des membres de l'Eglise pour recevoir les libérallitez qu'un chacun voudra faire, elle a nommé les sieurs *Rebecourt* et *Vallette*, les sieurs *Billo* et *Maillet*, les sieurs *Mettivier* et *Puray*, les sieurs *Dubourg* et *Deserré*, tous antiens, pour aller faire la recepte par quartier, suivant les roolles qui leur seront distribuez par le sieur Buffart secrettaire. »

Voilà comment voulaient s'édifier ces réfugiés qui venaient de constituer une nouvelle Eglise, voilà comment ils voulaient éviter d'imposer une charge nouvelle à leur budget ordinaire, comment ils organisaient méthodiquement une collecte à cet effet : deux par deux les « anciens » parcourront les rues et les ruelles de la grande ville, pour demander à chacun s'il veut maintenir la sainte coutume d'inscrire, avant tout, dans l'église, la Loi de Dieu...

Ainsi, nous nous trouvons avoir précisé non un simple détail d'ameublement, mais un trait de la piété des huguenots.

Jacques PANNIER.

Quelques livres rares

En mai, on a vendu, à l'Hôtel Drouot, la bibliothèque de MM. B. renfermant entre autres : la première édition, « rarissime » (1536), de l'*Institution chrétienne*, de Calvin (514

(1) Somerset house, *Non parochial registers*, n° 5 : *Registre des mariages et baptêmes faicts en l'Eglise françoise appelée* le Petit Charenton, *qui s'assemble ordinairement dans Neeuport Market paroisse St. Anne in Soho.* 1701 (New Market ou Clare Market se trouvait entre Lincoln's Inn fields et le Strand ; Sainte-Anne était une paroisse détachée en 1678 de Saint-Martin's in the fields). 8 septembre (f. 10).

pages et 3 non chiffrées, en demi-reliure cuir de Russie noir). Le splendide catalogue publié par les libraires Giraud-Badin et Duchemin dit que c'est « peut-être le seul exemplaire complet connu, puisque celui de la Bibliothèque de Genève est incomplet de quelques feuillets » : erreur, puisque notre Société possède un exemplaire absolument complet et en très bel état de conservation.

De Marot : *Plusieurs traictez, par aucuns nouveaulx poëtes, du différent de Marot, Sagon* [membre de la confrérie des Conards de Rouen], etc. *Epistre composée par Marot de la veue du Roy et de l'empereur* [l'entrevue de Nice], etc. *Parisiis,* 1539. In-16 de 147 ff.

D'Aubigné : l'édition originale des *Tragiques* (1616) ; « une note inscrite dans le fleuron du titre indique que cet exemplaire a été donné par d'Aubigné lui-même, probablement au sieur Merlat, dont le nom est inscrit à côté : *Autor ipse mihi senecto hunc propria dedit manu librum, 1620* ». [Sans doute l'avocat *Pierre Merlat,* qui fait baptiser en 1591 un fils par un pasteur de Pons (1). D'Aubigné a quitté la France en août 1620.]

De Boisrobert (qui abjura, le fait est peu connu, le 4 octobre 1621) (2), l'édition originale de ses *Epistres* (1647).

*
* *

Le Comité consultatif des bibliothèques nationales a, dans sa séance de mai, sur la proposition de M. Roland Marcel, décidé que le nom de M. Frank Puaux, l'historien du protestantisme français, serait gravé sur la plaque des bienfaiteurs du département des imprimés de la Bibliothèque Nationale.

(Les enfants de M. Frank Puaux ont récemment offert à notre grand dépôt national, qui ne les possédait pas, les ouvrages les plus rares de la bibliothèque de leur père. D'autres ont, dans un esprit semblable, été donnés à la Bibliothèque de Strasbourg. La Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme a reçu, également, une large part — imprimés et manuscrits — de ces libéralités.)

(1) *France prot.,* 1re éd., t. VII, p. 374, note 1.
(2) Cf. Magne, *Le plaisant abbé de Boisrobert,* et : *La fin de Tallemant,* p. 71. Cf. *Revue des Sociétés savantes des départements ;* 7e série, t. VI, 1882, p. 488.

Un service au Temple Neuf de Strasbourg décrit par Dom Mabillon, abbé de Saint-Germain-des-Prés (1)

Les relations entre les Bénédictins parisiens et l'Université protestante de Strasbourg datent du XVII[e] siècle. Peu après la révocation de l'Edit de Nantes, Dom Mabillon et Dom Ruinart firent en Alsace un voyage historique et littéraire. Sous la conduite des professeurs *Schilter* (2) et *Schmidt* (3), ils visitèrent l'Académie protestante établie dans l'ancien couvent des Dominicains. Le 21 septembre 1696, ils assistèrent au service religieux au Temple-Neuf :

« J'étais curieux de voir quels rites ils conservent dans leur liturgie, et j'ai pu les observer parfaitement, étant placé dans un lieu élevé... Après le cantique, qu'ils chantent en commun dans la langue maternelle, le pasteur prononce en chaire un discours d'une voix peu modulée, à l'exception de quelques inflexions qu'il dit d'un ton de lecture, sans déclamation. Le sermon terminé, on ouvre les portes du temple pour laisser sortir ceux qui ne veulent point prendre part à la célébration de la Sainte Cène, et le pasteur dit la prière de la liturgie, ce qui se fait en langue allemande, comme tout le service. On chante encore comme au commencement du service des psaumes en commun. Pendant ce dernier chant, le pasteur descend de la chaire et se rend à l'autel placé dans la partie supérieure de l'église. On y voit une boîte remplie de pains azymes en forme d'hosties, entièrement semblables à celles dont se sert notre culte. Sur le côté gauche de l'autel se trouve un grand vase rempli de vin ; quatre calices sont placés sur le côté droit. Deux, dont le dessus est une espèce de plateau, contiennent le pain ; les deux autres le vin, suivant le nombre des communiants. Le ministre, après avoir tout disposé, lit la liturgie de la Cène, d'après le formulaire prescrit. Il invite, en le terminant, l'un des ministres-diacres qui se trouvent près de lui, à lui donner à lui-même la communion, et il la donne ensuite aux trois autres. Cet acte est accompagné d'une musique très douce, à laquelle se joignent quelques voix et quelques instruments. Après la communion, les quatre ministres (3), portant les espèces de la Cène, se placent aux quatre angles de l'autel ; deux d'entre eux donnent la communion aux femmes, les deux autres aux hommes. Toute la cérémonie se fait sans génuflexion ; mais, au moment de recevoir les espèces, chacun est exhorté à

(1) *Jean Schilter*, jurisconsulte (1632-1705), né en Saxe, est l'auteur de traités de droit et d'histoire.

(2) *Sébastien Schmidt* (1617-1696), né à Lampertheim, près de Strasbourg, professeur de théologie et hébraïsant, est l'auteur d'une traduction latine de la Bible, remarquable par sa fidélité à rendre le texte original.

(3) Ces quatre pasteurs étaient : *Martin Iller* (+ 1705) ; *Jean-Jacques Bœler* (+ 1702) ; *Jean-Jacques Heus* (+ 1713) ; *Balthasar-Frédéric Salzmann* (+ 1703). (Voir Edel, *Die Neue Kirche*, page 75.)

se souvenir que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ qui lui sont communiqués. Après avoir entendu ces paroles, ils retournent avec recueillement à leurs places, où ils se tiennent un instant en prière. La célébration de la Cène étant terminée, un dernier chant précède la sortie du temple (1). »

Quelques années plus tard, *Dom Le Seur* fit des séjours prolongés à Strasbourg, et se lia avec la société lettrée où Schœpflin tenait le premier rang (2).

A. SALOMON.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue historique, mai-juin 1925. COMBES DE PARIS, *Une victime de la diplomatie pontificale, Guillaume de Patris* (1535-80), *abbé de la Grasse* (3), *d'après des documents des Archives du Vatican.*

Né à Rodez, grand vicaire de Vabres, dont Georges d'Armagnac était évêque, il accompagne celui-ci à Avignon en 1565, et il y est défendu contre des calomniateurs. Par exemple le 22 janvier 1574, le cardinal d'Armagnac écrit (en italien) au cardinal de Côme, secrétaire d'Etat de Grégoire XIII (p. 11) :

« Les hérétiques et rebelles le haïssent, parce qu'il était à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, et ils l'accusent d'avoir fait tuer le Sr de P. (*sic*) et le capitaine Moreo, qui étaient les plus scélérats qu'il y eût parmi eux. »

En 1569, dans le Comtat, Patris avait confisqué les biens des huguenots. En 1576, il confère avec Ferrier, commandant de Ménerbes pour les huguenots, lequel ne reconnaît pas la paix du 23 septembre et « disoit que s'il tenoit *Chartier* et *Juriani,* le ministre, il les feroit pendre » ((p. 19).

M. Combes de Paris confirme et complète les études de

(1) Voir : *Voyage littéraire en Alsace par Dom Ruinart,* publié par Jacques Matter, Strasbourg, 1829, pages 105-107.

(2) Voir : Emmanuel de BROGLIE, *la Société de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Dom Mabillon,* 2 volumes ; *Dom Bernard de Montfaucon,* 2 volumes.

(3) Ancienne capitale des Corbières, que Mézeray a confondue avec la ville épiscopale de Grasse.

M. le pasteur Arnaud. Il donne de curieux extraits des lettres de Dominique Grimaldi, envoyé par le pape contre les huguenots du Comtat, et qui est en fort mauvais termes avec Patris, si bien que, celui-ci ayant été poignardé, M. C. de P. « ne peut se défendre de rapprocher les dates et de méditer sur les circonstances d'un meurtre auquel Grégoire XIII ne fut pas étranger » (p. 34). On a accusé Patris d'avoir songé à livrer Avignon au roi de Navarre. M. C. de P. ne le croit pas.

Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales et politiques. Le 17 avril, M. de Crue, correspondant de la Compagnie à Genève, donne lecture d'une étude sur les Relations de M. Moultou avec Necker et J.-J. Rousseau.

Celui de ses concitoyens pour lequel Jean-Jacques Rousseau paraît avoir éprouvé une affection relativement constante fut *Paul Moultou,* qui, né à Montpellier en 1725, était allé poursuivre des études de théologie à Genève. Au moment de sa réception comme ministre de l'Eglise et bourgeois de la cité, Moultou fit connaissance avec Rousseau, lors du dernier séjour du philosophe dans sa ville natale. Le citoyen de Genève tint en haute estime le jeune ministre dont les idées avancées cadraient avec les siennes. Moultou les soutenait avec toute l'éloquence d'un Méridional.

Doué d'autant d'imagination que de sensibilité et fidèle aux principes d'une vertu vraie, Moultou exerça, d'autre part, une grande influence sur Mlle Curchod, la digne fille du pasteur de Crassier, chez qui il fréquentait. Il la dirigeait dans ses études et dans ses goûts.

Entré par son propre mariage dans un milieu aristocratique à Genève, Moultou profita de ses relations pour défendre Rousseau, autant que faire se pouvait, et pour aider sa jeune amie. (Après des débuts difficiles à Paris, Suzanne Curchod épousa Necker.)

Mémoires de l'Académie des sciences et belles lettres de Bordeaux, Fêtes du Centenaire (1912), Bordeaux, in-8, 1913. P. Courteault, *L'abbé Bellet* (membre de cette académie). En 1712 fait nommer vice-président le duc de la Force (né en 1675). A cette occasion, il décrit (p. 231) le château de la Force (que détruira Lakanal en 1793). « Les appartements du haut, et celui des étrangers sont tapissés d'histoires bibliques...; le temple domestique a été récemment transformé en chapelle ; la bibliothèque est riche en livres protestants. »

Actes de l'Assemblée générale du protestantisme fran-

çais, réunie à Strasbourg en octobre 1924 (Paris, 47, rue de Clichy).

Parmi les discours prononcés le 21, plusieurs intéressent notre histoire : (P. 173) *Le faisceau des forces protestantes en* 1524, par le prof. STROHL ; (P. 189) *Bucer et l'aspiration à l'unité au temps de Luther*, par le prof. JUNDT.

Après les salutations de notre Société, présentées par son président, M. le prof. Viénot (p. 37), un vœu recommandant la Société a été voté (p. 76).

L'Alsace française, 6-20 juin. J. PANNIER-SCHLŒSING, *Deux siècles de l'histoire d'une famille alsacienne, les Schlœsing* (de Bouxwiller, etc., alliés aux pasteurs Schaller, etc. Un album de 1789 à 1800 avec conseils moraux et religieux, etc.).

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, t. XLVII (1924). P. 33 : Chanoine V. DUBARAT, *Une ancienne histoire de l'hérésie de Béarn* ; tentative de réaction catholique essayée par le lieutenant général H. de Miossens (1754), arrêtée lorsqu'arrive Catherine de Bourbon. Décisions du Conseil ecclésiastique pour l'envoi à Paris et La Rochelle d'un messager qui s'enquerra des affaires de la religion (avril-septembre 1574).

P. 62 : Remontrances des cinq « surveillants » sur leurs traitements (4 mai 1575).

P. 67 : Ordonnance de Henri de Béarn, accordant à M. de Miossens pouvoir de nommer aux fonctions, « sans avoir esgard à la différence de religion » (Paris, 24 déc. 1575).

P. 67 et 69 : Le Conseil de Paux n'autorise à nommer que des réformés (18 janv. 1576).

P. 72 : Lettres patentes accordant des charges aux catholiques (22 août 1576). Remontrances du Conseil.

P. 114 : G. CADIER, *Arnaud de Salette et le psautier béarnais*.

P. 169 : Catherine de Bourbon régente (1579).

P. 219 : Lettre du pape à cette princesse pour l'exhorter à quitter l'hérésie (1600).

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard XLVIII, 1925. J. MAUVEAUX, *Le Colonel Berdot* (1749-1825) *au service du Danemark, de la Prusse, de la Hesse, de l'Angleterre* (campagnes d'Amérique 1776-81), *au service de la France* (armées du Rhin, etc., 1792-94), d'après les papiers du fonds Beurnier aux Archives de Montbéliard, 212 pages, complétant utilement l'article de la *France protestante* (2^e

éd., II, col. 322), qui parle de cette famille, mais non de ce personnage.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1923, p. 88; M. Porée, archiviste de l'Yonne, *Le fonds de l'évêché d'Autun aux archives de Saône-et-Loire* ; la série G. 774 renferme un dossier très important sur l'église réformée de Vault-Jaucourt (*Vault-de-Lugny*), 1667-1699.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie des VIIe et XVe arrondissements de Paris, n° 24, mai 1923. J. Sottas, *L'île des Cygnes.* [Des cadavres de huguenots y auraient été portés par le fleuve, et inhumés après la Saint-Barthélemy, d'après une addition orale du docteur Sottas.]. P. 103 : plan montrant l'île des Cygnes subsistant en 1808, en aval de l'esplanade des Invalides et jusqu'en aval du Champ de Mars. P. 88 : « Passage de la Seine au Bac » [en face les Tuileries ; on y voit l'emplacement des fours de B. Palissy en 1585].

N° 27, décembre 1924. Séance du 24 novembre. « M. Dumolin fait part de son projet de reprendre l'étude de la topographie historique du faubourg Saint-Germain : l'ouvrage de Berty et Tisserand (1882) est resté incomplet. »

P. 194-206 : C. Vigoureux, *Un habitant de la rue de l'Université au XVIIIe siècle, Jean Petitot, peintre en émail.* P. 202 : Son portrait d'après Mignard (Musée Rath, Genève). P. 203 : Plan indiquant l'emplacement de la maison Petitot, « vraisemblablement n° 22 actuel ».

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLI, 5e livraison. A Mesnard, *Le retour des Bénédictins à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély*, 1623 ; p. 199 : Ch. Dangibeaud, *Contribution à l'histoire du protestantisme à Cozes* (suite après 1685).

Bulletin Hispanique (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux), t. XXVII, n° 1, janvier 1925. M. Bataillon, *Honneur et Inquisition ; Michel Servet poursuivi par l'Inquisition espagnole* (1532-1538).

A l'Archivo historico nacional de Madrid, M. Bataillon, professeur à la Faculté des lettres de Lisbonne, a découvert un acte du 24 mai 1532, par lequel le Conseil de l'Inquisition de Medina del Campo transmet à l'Inquisiteur d'Aragon deux lettres, venues de la cour, accusant « *Miguiel Reves* (1) » (elles sont perdues) :

(1) Nom de sa mère, d'origine française. A Haguenau, avaient paru, au commencement de 1531, le *De trinitatis erroribus per M. Serveto, alias Reves*, et, avant Pâques 1532, les *Dialogorum de Trinitate libri duo.*

« Il serait bon de tenter tous les moyens possibles pour le ramener en Espagne, en l'attirant par promesses d'emplois, quitte à user de rigueur si on ne peut le ramener par ce moyen. »

Il était alors en Alsace ou en Allemagne. Son propre frère, *Mosen Juan Serveto,* qui fut chapelain de l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, fut chargé de cette mission, mais échoua : le Conseil lui fait demander de nouveau en mars 1538 s'il sait où est Michel, mais n'obtient qu'une réponse insuffisante.

Il est intéressant de voir Servet ainsi poursuivi dès sa vingt et unième année, vingt et un ans également avant d'être emprisonné à Vienne par ordre de l'Inquisiteur de Lyon, condamné et exécuté à Genève en 1553.

« On voit bien, remarque M. Bataillon, dans le cas de Juan del Castillo (Corresp. du Conseil de l'Inquisition, l. 321), comment le maintien de l'ordre orthodoxe suppose des poursuites contre un Espagnol réfugié hors de la péninsule » [à Paris, Rome, Bologne] ; mais « ici entre en jeu autre chose que la claire notion d'une utilité politique ou sociale : la Suprema elle-même l'appelle par son nom, lorsqu'elle fait valoir que l'affaire « importe fort au service de Dieu et de Leurs Majestés, et à l'*honneur de la nation espagnole.* »

Recherches de science religieuse, n° 5, Paris, octobre 1924 ; p. 411 : P. Dudon, *Quand et comment Calvin est-il devenu protestant ?* (à propos de l'étude de M. Pannier dans la *Revue* de Strasbourg, en 1923). Le P. Dudon ne croit pas que Calvin ait rencontré Wolmar à Orléans déjà, ni qu'Olivétan ait influé sur lui dès 1528. Il conteste la valeur des témoignages d'auteurs — bien catholiques cependant — tels que P. Masson, Fl. de Ræmond. Il déclare que « le voyage de Calvin à La Saussaye en 1533 n'est que le voyage d'un commissionnaire » ; il reproche à MM. Em. Doumergue et Pannier d'avoir fait « un pur roman » (p. 416), et accusé à tort Calvin d'un « abus de confiance par des insinuations hérétiques auprès d'une jeune fille candide et sans défense ». Or, un auteur qui n'est pas protestant, et que ne cite pas M. Dudon, M. Abel Lefranc, a le premier remarqué (dans *La Jeunesse de Calvin,* Paris, 1888, p. 88) ceci : « Calvin n'a qu'une médiocre confiance en cette vocation (de la jeune Daniel) ; l'arrière-pensée d'une contrainte exercée par les sœurs domine chez lui. » Il l'engage « à s'en remettre plutôt à Dieu qu'à ses propres forces ». Ce n'est décidément pas là l'attitude d'un visiteur catholique très persuadé de l'excellence des vœux monastiques....

Le P. Dudon, avec raison, ajoute la *Réponse à Sadolet*

(1539) aux textes fournissant des indications sur la conversion de Calvin ; il y voit (p. 426) « une crise d'inquiétude sur la rémission des péchés ; une crise de scandale causée par les désordres du clergé du temps ; une crise intellectuelle au sujet de l'autorité que peuvent avoir, dans l'Eglise du Christ, les papes, les conciles et les Pères, en face de l'autorité de l'Ecriture ».

Le P. Dudon conclut :

« Aug. Lang a exagéré sûrement en faisant de la « conversion » de Calvin une crise rapide et courte. M. Doumergue, l'abbé Cristiani et M. Pannier semblent avoir réagi trop vivement en reculant le début de cette crise jusqu'en 1527 et 1528. C'est possible ; ce n'est pas démontré. »

Le même numéro des *Recherches* renferme un article du P. de la Brière (p. 447), sur *le professeur de théologie du* Vicaire Savoyard *de Rousseau : Firmin Abauzit, de Genève* (né à Uzès en 1679).

L'Architecture, février 1925. M. A. Mayeux, architecte en chef des monuments historiques, raconte comment il a retrouvé, en 1923, et rassemblé, les morceaux du portail d'une église d'un village de la Corrèze, Collonges, « autrefois riche et prospère, maintenant pauvre ».

« Collonges était ville vassale de Turenne, qui en est à une lieue. En 1557, Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, devint, par son mariage, vicomte de Turenne. Ce calviniste, compagnon d'Henri IV, avait pour vassaux les Vassignac, seigneurs de Collonges. Gédéon Ier était gouverneur de Turenne pour le duc de Bouillon, son ami ; protestant comme lui, il imposa la réforme à Collonges et fit même célébrer le culte dans une partie de l'église. Les catholiques de Collonges, pour sauver leur portail des mutilations des religionnaires, en démontèrent le tympan et recouvrirent le reste d'un mur provisoire. Ce fut seulement en 1630 que Gédéon mourut, et en 1637 que le nouveau vicomte de Turenne se fit catholique ; mais, à cette époque, tout ce qui était gothique était si méprisé que personne ne songea à reconstituer le portail disparu. »

Causses et Cévennes, n° 1 de 1925. P. 187 : H. Roux, *Vers l'Aigoual, par Saint-Jean-du-Gard.* Détails biographiques sur le comte *Pelet de la Lozère* (avec portrait, d'après le tableau de David, appartenant à M. Delpuech, de Nîmes).

Le voile d'Isis, Paris, 1925, 30e année, mars 1925. P. 135 : P. Chacornac et P. Redonnel, *Centenaire de la mort de Fabre d'Olivet*, 25 mars 1825 [protestant, né à Ganges en 1767]. *Lettres inédites* (1812-1824).

Gazette des Hôpitaux, 31 mars 1925. Eugène-F. du Bois, professeur à la Faculté de médecine de l'Université Cornell à New-York, *Sur certains cours non inscrits au programme.* Le docteur Le Goff, dans une introduction, dit que M. du Bois descend d'un huguenot débarqué en 1675. Il loue « l'enseignement moral, philosophique, je dirai même religieux, qui découle de cette leçon... Le sentiment du devoir qu'on rencontre partout là-bas ne dérive-t-il pas de l'empreinte de droiture que le fondateur de l'Union a su donner à la Constitution ? etc. ». [Il dérive très spécialement de la foi des Pères pèlerins et des Huguenots.]

Le Lien (de Gironde et Dordogne), mars. *A propos du cinquantenaire de la mort d'Edgar Quinet,* article de M. F. Bessière :

C'est grâce à sa mère, pieuse protestante, qui « avait su concilier avec une foi inébranlable tout ce que l'esprit cultivé peut comporter de liberté et de hardiesse », que son esprit fut tourné vers les choses religieuses... A sa mort, Quinet lui a rendu ce suprême témoignage : « N'étais-tu pas mon conseil assuré, ma force, ma conscience, ma lumière ? Oui, tu étais tout cela, et plus que tout cela, et je serais indigne de toi, si je n'étais venu le confesser à la face du ciel, devant ta tombe ouverte. »

C'est en effet Quinet lui-même qui, en l'absence du pasteur, dans un pays tout catholique, tint à présider le service religieux, « le fils devenant prêtre par la consécration de la douleur ». Devant une foule d'abord étonnée, puis attendrie, après avoir lu quelques chapitres de cette Bible qui était le livre de chevet de sa mère, il parla de sa foi, de son héroïsme moral et termina par ces paroles : « Pour nous, qui venons de t'accompagner ici, nous ne dirons pas : que la terre te soit légère, mais nous dirons : que le Ciel où tu es s'ouvre pour nous. Soutiens-nous d'en haut jusqu'à ce que, nos épreuves finies et notre jour arrivé, tu ouvres pour nous en souriant les portes splendides de l'éternité de vie où tu es allée nous attendre. »

L'Educateur protestant, 10 mars. A. Jundt, *M. Bucer.*

Christianisme au XXe siècle, Paris, 2 avril 1925. A.-B. Vienney, *La maison de Th. de Bèze à Vézelay.*

Journal des Ecoles du Dimanche, Paris, avril 1925. Page 173 : A. Roy, *Histoire de la première école du dimanche de Saint-Jean-du-Gard* (fondée en 1826 par la comtesse Pelet de la Lozère, qui fut à Paris l'un des premiers membres de l'Eglise libre de la chapelle Taitbout. La plus ancienne école du dimanche connue en France est celle de Luneray, 1814).

Bulletin de l'Union protestante libérale d'Alsace et de

Lorraine, Strasbourg, 1er mars 1925. A. B., *Les Conférences de Saint-Nicolas* (commencées par celle de M. J. Viénot : *Qu'est-ce qu'un huguenot du seizième siècle ?*).

1er avril. F. Ménégoz, *Kléber était-il protestant ?* Les *Archives du christianisme*, 1818, p. 384, reproduisent le discours prononcé par le président du Consistoire de Marseille à l'occasion de la translation des cendres du général, déposées au château d'If.

« A ce qu'assurent des personnes à portée d'être bien instruites, et qui l'ont connu, ce général fut élevé à Strasbourg, dans les principes de la Confession d'Augsbourg. »

Lorsque, sous la monarchie de juillet, on reprend le projet de lui ériger une statue, un des promoteurs, le chevalier Chastelain, dit :

« Kléber était catholique, si vous voulez, et je ne m'en doutais guère ; mais certes il n'était pas capucin ! »

[Cette appréciation personnelle, émise avec si peu de conviction, est, me semble-t-il, de beaucoup moindre valeur que les témoignages invoqués un quart de siècle auparavant : sous la Restauration, à Marseille, on n'eût pas hésité à faire présider une cérémonie officielle par l'évêque, s'il s'était agi d'un homme notoirement catholique (1). — J. P.]

(1) Dans les Archives du Consistoire de Marseille, on trouve les deux procès-verbaux ci-après, qu'a bien voulu nous communiquer M. le pasteur Martin-Favenc. Peut-être saura-t-on reconnaître à Strasbourg le nom d'un membre du Consistoire (Brandt ou Tiesjener, qui aurait pu, en 1818, déclarer à Marseille que Kléber était protestant) :

« Consistoire de Marseille,

» 35e Séance, 16 août 1818, Dimanche.

» Présents : M. Marion, pasteur, président ; M. Sautter ; MM. Rivet, Bouvier, Marlet, Brandt, tenant la plume.

» Sur le rapport de M. le Président, au sujet des honneurs à rendre au Corps du Général Kléber, déposé au château d'If, et dont S. M. a ordonné la translation à Strasbourg, sa patrie, approuve l'achat du Drap mortuaire et arrête qu'avec les membres actuels du Consistoire on convoquera les notables pour assister au convoi, mardi prochain à 8 heures du matin.

» M. Marion fait la lecture du discours qu'il prononcera à cette occasion, et qui a été approuvé. Séance levée. »

« 36e Séance. Dimanche 23 août 1818.

» Présents : Monsieur Marion, Pasteur, Président, et Sautter. MM. Rivet, Tiesjener et Brandt ayant tenu la plume.

» L'assemblée ayant arrêté dans sa réunion de Mardi dernier 18 courant, qu'il soit fait mention sur le registre, des honneurs funèbres rendus au Corps du Général Kléber, il sera déposé aux archives les deux exemplaires du Journal du Département contenant la relation de la cérémonie et le Discours de M. le Président. »

Depuis lors, M. le professeur Ménégoz a écrit au rédacteur de notre *Bulletin* :

« M. Paul Holl, spécialiste de la vie du général, vient de communiquer à M. Gérold l'acte de baptême, dans la paroisse [catholique] de Saint-Pierre-le-Vieux. Mais il reste un problème : pour quelles raisons historiques la légende de la confession *protestante* de Kléber s'est-elle maintenue avec une ténacité suffisante pour avoir rendu possible la solennité protestante de Marseille en 1818 ? »

L'Ami chrétien des familles, avril. B. VALLOTON, Lettres *des Hautes-Alpes* :

« En août 1925, on fêtera le centenaire de la petite église construite aux Viollins par Félix Neff ; on fêtera surtout le centenaire de l'arrivée à Freissinières de Neff lui-même, véritable Oberlin dont l'œuvre fut si profonde qu'on en parle aujourd'hui encore, avec des larmes de reconnaissance, dans toute la petite vallée où le « Bienheureux », comme on l'appelle volontiers, se dépensa sans compter, donnant à tous et à chacun l'appui de sa noble intelligence et la chaleur de son âme ardente. »

Le Témoignage, 7 avril,. P. 124 : J. PANNIER, *Luther a-t-il prêché à Draguignan ?* D'après la tradition locale, il s'y serait arrêté dans le couvent des Augustins, dont il reste quelques vestiges. (Ce serait à la fin de l'hiver 1511, si l'on admet qu'au retour de Rome il ait passé par Avignon et Genève) (1).

Echo Protestant, juillet 1924. Louis DUPONT, *L'Eglise réformée de Saint-Etienne*. Un premier local fut accordé par l'administration municipale en 1827. Le premier pasteur fut M. *Lambezat* (1828).

Journal des Débats, 22 février. *Horace Bénédict de Saussure* (descendant du réfugié lorrain *Antoine de Saussure*). Cf. *France prot.*, 1re éd., IX, 185.

JOURNAUX QUOTIDIENS.

Le Temps, 9 mars. L. BOUGIER, *Le couteau de Ravaillac* :

M. G. Lenôtre, à propos du récent ouvrage sur le maréchal de La Force, examine à nouveau la question du *Couteau de Ravaillac* :

(1) *Histor. Jahrbuch*, 39, 1919, p. 487, cité par GRISAR, *Stimmen der Zeit*, vol. 51, 1921, n° 5. — Avant le couvent de Draguignan, celui de Nice aurait donné l'hospitalité à Luther, d'après une tradition locale, et il aurait prêché dans l'église Saint-Augustin, aujourd'hui Saint-Martin (cf. *Guide des Etrangers*, saison 1910-1911, Office de la Côte d'Azur, p. 12 ; *Histoire de Nice-Savoie*, Nantes, Charpentier, 1861).

« Le duc de La Force détient incontestablement le couteau que son aïeul, le maréchal, retira des mains du régicide, et emporta le soir même de Paris pour le déposer en lieu sûr, à son château. C'est là incontestablement l'authentique poignard qui perça le cœur du Vert-Galant. »

Pour plusieurs motifs, ce raisonnement ne me paraît ni simple ni irréfutable.

1° Est-il vraisemblable, n'est-il pas contraire à toutes les habitudes de la justice que M. de La Force ait pu emporter une pièce à conviction d'une importance aussi capitale ?

2° La description du couteau présente des contradictions. L'arme actuellement aux mains de la famille est contenue dans une gaîne et accompagnée de deux dagues et un poinçon ; les quatre lames sont dorées, gravées d'un H couronné, datées de 1600 avec une devise en latin.

Cela ne concorde pas du tout avec ce fait que le couteau avait été oublié sur une table d'auberge, bonne lame, mais dont il fallut changer le manche, et que l'assassin avait dans sa poche, sans qu'il soit fait aucunement allusion aux autres objets et à la trousse.

Mais voici le plus grave :

Malherbe envoyait régulièrement des nouvelles de Paris à Peiresc. Or, à la date du 19 mai 1610, il se rendit au Palais pour y voir « le grand Rougeot d'Angoulême »: « Son couteau est une espèce de baïonnette qu'il dit avoir prise en un cabaret ; le manche en est blanc, il n'a qu'environ deux doigts de dos, le reste est tranchant des deux côtés. » (MALHERBE éd. Lud. Lalanne, t. III, p. 471).

L'éditeur dit en note : « Suivant l'arrêt, l'instrument du crime dut être jeté au feu avec les membres du supplicié. »

28 Avril : G. LENÔTRE, *Marsillac, quaker* (1). Un gentilhomme de Normandie, ancien officier, Jean de Marsillac, devient quaker vers 1780 et publie *Le principe et la règle de vie des premiers chrétiens.*

Le 10 février 1791, il obtint de présenter à l'Assemblée Constituante une délégation de la secte, qui fut reçue avec de grands honneurs. Marsillac soumit à l'Assemblée une requête pour qu'elle autorisât « les frères » à pratiquer leur religion comme ils l'entendaient, qu'on les dispensât de prêter serment, de porter les armes et de faire la guerre, et qu'il leur fût permis de garder en toute occasion leur chapeau sur la tête, ainsi que l'exigeaient les rites. Mirabeau présidait ; il assura les quakers de toute sa sympathie, se lança dans un éloge de la vertu, et répondit à leurs exigences par un discours d'autant plus adroit qu'il était peu précis. Le texte de sa harangue se retrouve au *Moniteur* ;

(1) Dès 1563, Marsillac, dans le diocèse de Saintes, est un des lieux où « ne se fait aucun exercice de la religion catholique » (*Bull.*, 1895, p. 530). *Etienne Marsillac* est signalé en 1685, comme « retourné d'Angleterre » en Poitou (*Bull. hist. prot.*, 1900, p. 198).

elle fut fort admirée. Marsillac ne perdit pas son temps ; mettant à profit cette retentissante manifestation, il cherchait maintenant à opposer le quakerisme au catholicisme et à en faire la religion de la Révolution. L'abbé Grégoire l'assistait ; tous deux imaginèrent de créer un collège de quakers au château de Chambord. Le bruit se répandait que des milliers de fervents allaient arriver d'Amérique pour évangéliser la France... En 1792, une brave femme écrivait à son fils : « Si tu rencontres quelque quaker, baise pour moi le pan de son habit ; comme je ne les connais qu'en peinture, si tu en vois un quelque part, décris-le moi... »

La monarchie s'écroula ; les dissensions des partis politiques qui se disputaient sa succession absorbèrent l'attention. Il ne fut plus question des quakers. Jean de Marsillac jugea le moment venu de mettre à exécution son grand projet. Renonçant à sa particule, il s'embarqua sous le nom de John Marsillac et, vêtu d'étoffes grossières, le chapeau désormais rivé à son front, il partit pour l'Amérique.

Figaro artistique, 29 janvier 1925, reproduit le portrait de Gabrielle d'Estrées (Bib. Nat.) par « le maître I. D. C. », et une tenture de la suite d'Artémise, au monogramme de *François de la Planche* tissé dans les bordures.

Quant à La Planche (établi au faubourg Saint-Marcel en 1601, comme le rappelle une plaque posée sur un mur extérieur de l'ancienne manufacture dite des Gobelins), plusieurs membres de cette famille étaient protestants. Au Musée Galliéra on voit des tapisseries exécutées dans ces mêmes ateliers, vers cette même époque, d'après une suite composée par L. Guyot : *Les Noces de Gombault et de Macée.*

Dernières nouvelles de Strasbourg, 30 janvier 1925. Ch. Schmidt, *La légende de la tolérance* [sous l'ancien régime, en Alsace] (1).

Les protestants en Alsace, aussi bien sous Louis-le-Bien-Aimé que sous Louis XIV, furent persécutés avec patience, minutie et méthode ; si l'on ne vit pas, comme dans les Cévennes, des missionnaires bottés s'installer dans les villages, en revanche une série de mesures législatives restreignit, au point de la réduire à néant, la déclaration officielle de tolérance, faite par Louis XIV. Médecins, chirurgiens, apothicaires, sages-femmes, dès 1680, devaient être catholiques. Trois ans après, tout protestant qui se convertirait était exempté d'imposition et de logement de gens de guerre pendant plusieurs années. Deux ans après, ordonnance déclarant que les nouveaux convertis auraient délai

(1) M. N. Weiss a relevé dans notre *Bulletin* (1916, p. 93-95) combien sont contraires à la réalité les assertions de M. Deschanel sur la prétendue tolérance dont les protestants auraient joui en Alsace à la fin du XVIIe siècle (assertions récemment reproduites par Mgr Baudrillart : cf. ci-dessus, p. 100).

de trois ans pour le payement de leurs dettes et faisant défense à leurs créanciers de les poursuivre.

Plus tard, les ordonnances permirent le *simultaneum* — c'est-à-dire, l'usage en commun de l'église par les catholiques et les protestants — dans les villages où il y aurait sept familles catholiques : or, ces sept familles, bien vite on les introduisit : prévôts, greffiers, procureurs, notaires, huissiers, sergents, constituèrent peu à peu le petit noyau autour duquel se forma la cellule qui devait permettre le simultaneum...

Toute cette législation d'exception et les effets de démoralisation qui en résultèrent, le préfet Sers les exposa un jour, sous la monarchie de juillet, au ministre de l'intérieur :

« L'Alsace, après sa réunion à la France, n'a point subi de dragonnades, le traité de paix l'eut garantie d'un régime pareil ; elle n'a point été témoin de réactions sanglantes, comme à Nîmes en 1815, le caractère de ses habitants l'a préservée. Mais la politique intolérante et habile de Louis XIV a été assez hostile à la religion protestante pour y laisser des traces profondes et jeter dans les cœurs ce levain qui se transmet de père en fils, dans les veillées de famille et dans les premières et ineffaçables leçons que reçoit l'enfant au foyer domestique.

» Louis XIV a trouvé Strasbourg, toute peuplée de luthériens ; il a trouvé la même religion établie dans la majorité des bourgs et des villages ; sans recourir ni au fer, ni au feu, il est parvenu à fonder un régime qui a interverti la proportion, ramené à la religion catholique la majorité des habitants des campagnes et balancé les forces numériques dans la capitale de la province.

» Cette transformation s'est opérée en offrant aux uns l'appât de l'or et des places, en intimidant les autres, en accumulant les règlements, les ordonnances, les déclarations, les arrêts qui limitaient, dénaturaient ou abolissaient les droits politiques ou civils de tous.

» *La législation de Louis XIV et de Louis XV, relative à l'Alsace, est un modèle d'habileté gouvernementale* ; sans faire corps de doctrine, sans avoir été composée sous forme de code du jour au lendemain, elle est arrivée, pas à pas, lentement, mais avec une irrésistible opiniâtreté, à imposer les croyances religieuses de la France à une notable fraction du pays conquis.

» Je dirais que c'est un chef-d'œuvre politique s'il était complet, mais le côté faible du système se montre à nu en ce moment encore : en ne parvenant pas à convertir au catholicisme la totalité des habitants, *il a laissé un germe éternel de discorde au cœur du pays.* La portion vigoureuse qui a résisté aux injonctions, aux menaces et à des séductions d'une autre nature, a nécessairement inculqué ses principes à ses descendants, et ces principes, conservés intacts, à travers l'intolérance et l'incrédulité du dix-huitième siècle, les secousses de la Révolution et de l'Empire, et les tracasseries malveillantes de la Restauration, ces principes, dis-je, apparaîtront au grand jour toutes les fois qu'ils redouteront quelque attaque ou quelque lésion nouvelle... » (1).

Lors de la fête de la Fédération, célébrée à Strasbourg en 1790, une cérémonie fut particulièrement émouvante : on vit un enfant catholique, le jeune Brodard, et un enfant luthérien, le jeune Kohler, baptisés, en même temps, sur l'autel de la patrie ? La marraine du jeune Brodard fut Mme de Dietrich, une luthérienne, celle du jeune Kohler fut la femme d'un fonctionnaire français, catholique. A la suite du baptême, les deux ministres du culte s'embrassèrent.

(1) Archives Nationales, F 19, 10108.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Journal de Genève, mai. *Un centenaire.*

« Il y a trois siècles naissait à Paris (1) *Laurent Drelincourt,* qui devait s'illustrer par une connais.ance approfondie de sa angue et par des *Sonnets chrétiens* (1670) d'une émouvante inspiration. Conrart avait coutume de le consulter sur l'ortnographe et sur le style, et le *Dictionnaire* de Bayle nous apprend que Drelincourt a laissé un manuscrit « dont le dessein est de nettoyer la langue française des façons de parler bosses et impures, et qui mériterait fort de voir le jour ».

Bulletin de la Société d'histoire vaudoise, n° 46, Torre-Pellice, sept. 1924. P. BONANOMI, *L'Eglise réformée de Gênes* (depuis 1820). — J. JALLA, *La Riforma in Piemonte* (1595-1596). — D. JAHIER, *Lettere inedite di Enrico Arnaud* (1690-1704).

Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises wallonnes, Leyde, IIIe série, IIe livraison. P. 1-33 : S. CLER, *Le Corps pastoral des Eglises wallonnes ; sa composition depuis les origines jusqu'à nos jours.* Etude très consciencieuse qui complète utilement les travaux antérieurs de MM. Gagnebin et Enschedé. — P. 36 : Détails sur les *Mémoires de J. Cavalier,* depuis 1924 déposés à la Bibliothèque wallonne, et sur le propriétaire de ce manuscrit au XVIIIe siècle, le pasteur *Jean Royer.*

Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge, Bruxelles, 1er déc. 1924. H. ANET, *La fondation de New-York par les protestants belges* ; A. REY, *Notes sur les émigrants wallons de 1624. Le Tricentenaire en Amérique et en Belgique.*

Le Chrétien belge, 18 avril 1925. *La Maison de Calvin.* L'organe de l'Eglise chrétienne missionnaire belge recommande la souscription en faveur de la Maison de Calvin, qui, par Guy de Bray, est un peu le grand-père des Eglises de Belgique.

Revue Bénédictine, Maredsous, janvier 1925. P. 140-153 : J. PAQUIER, *L'évolution religieuse de Luther,* et *l'épanouissement,* etc, d'après H. Strohl.

Revue belge de philologie et d'histoire, n° 3, juillet 1922, Bruxelles. P. 514 : Hastings EELLS (de Princeton), *The correct date for a letter to Zwingli.* Une lettre de *Bucer,* du « 30

(1) Le 14 janvier, probablement rue Princesse, d'après une note de M. Em. MAGNE, à propos de *Tallemant.*

avril » doit certainement être datée de 1528, comme le suggère Herminjard (*Corr. réf.*, II, p. 133, n. 16), et non de 1527 comme l'indique le *Corpus reformatorum* (*Zwingli Werke*, IX, 120). Et, de même, le voyage de *Capiton* à Offenburg pour une conférence doit être placé en 1528, comme l'indique Adolphe Baum (*Magistrat und Ref. in Strasburg* bis 1529 (1887), p. 145), non en 1527 comme le disait J.-W. Baum (*Capito und Butzer* (1860), p. 373).

Quarterly Register, Edinburgh, mai. P. 45 : D. MATHESON, *A huguenot book of prayers, Prières et méditations pour les fidèles qui sont sous la Croix*, 150 pages, avec cette note manuscrite : « Livre du Désert, liturgie servant au culte en famille, 1696. Héritage de Mme Houël, née Feray. » Il y a des références au *Thesaurus precum*, publié à Paris en 1612, et au *Trésor de prières* de M. Ferrier, curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris (Rouen, 1682).

[Serait-ce une édition des *Armes de Sion* ou *Prières très convenables pour consoler et fortifier les fidèles qui gémissent sous la Croix*, qui ont aussi paru comme *Nouveau thrésor de prières* ? La *France protestante*, 1re éd., t. VII, p. 555 b, suppose que ces livres sont l'œuvre du pasteur *François Murat*, né à Grenoble ; elle cite des éditions de Saint-Gall, 1688 ; Amsterdam, 1731, 1737, etc.]

Federal Council Bulletin, New-York, mars-avril 1925. *The Tyndale Bible anniversary*. Il y a quatre cents ans que Tyndale acheva de faire imprimer à Worms la première édition de sa traduction de la Bible en anglais.

SÉANCES DU COMITÉ

20 Janvier 1925

Présidence de M. J. Viénot. Présents : MM. de Peyster, Valès, Garreta, Weiss, Lods, Puaux, Pannier.

M. R. de Billy signale qu'il a acquis l'édition de 1537 des psaumes de la pénitence, traduits en italien par l'Arétin, exemplaire relié au chiffre de Mlle de Gournay, et portant sur le titre, d'une écriture du XVIIe siècle, le mot *Marot*. M. Weiss remarque que, dès 1533, le psaume VI a été imprimé à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse*.

Pour le médaillon que prépare le sculpteur Baudichon le

Comité adopte cette inscription : « *A Moyse Amyraut, né à Bourgueil en* 1596, *mort à Saumur en* 1664, *pasteur, théologien, moraliste, ses concitoyens, ses admirateurs.* » Une subvention de cent francs est votée par le Comité.

M. Préclin, professeur au lycée de Nantes, écrit qu'il regrette d'avoir, dans le *Manuel général* de l'enseignement primaire, du 25 octobre, « en une expression qui dépassait sa pensée, parlé des partisans allemands colporteurs du protestantisme ».

Le docteur Ad. Keller soumettra au Comité de la nouvelle édition d'œuvres de Calvin le désir de notre Comité, que deux membres français soient ajoutés.

L'administrateur de la Bibliothèque nationale a écrit que, pour une Exposition ultérieure concernant le XVIe siècle, il ferait appel au concours de notre Société.

Le Comité décide d'adresser un appel aux Sociétés huguenotes pour parer aux dépenses extraordinaires que nécessitent les réparations urgentes à faire à notre immeuble rue des Saints-Pères ; un autre appel aux Eglises, en faveur de la Maison de Calvin à Noyon ; plus tard seulement on demandera des fonds pour les travaux préparatoires de la *France protestante,* nouvelle édition.

Le Comité se préoccupe des réponses à faire à des publications telles que celles de M. l'abbé Dedieu.

17 Février 1925

Présidence de M. J. Viénot. Présents : MM. Lods, de Peyster, Puaux, Sarrut, Weiss, de Witt-Guizot, Pannier.

M. Lods est nommé vice-président en remplacement de feu M. Rott.

Le pasteur Eynard signale à Alençon des registres d'état civil de l'Eglise d'Athis, recueillis à Tinchebray (1676, 1678, 1679).

Le vice-président du Syndicat d'initiative de Nîmes, membre associé de notre Comité, M. Bouzanquet, a obtenu de la Compagnie P. L. M. l'organisation d'un circuit automobile permettant de visiter le Musée du Désert.

Le trésorier rend compte de la situation financière, qui s'est légèrement améliorée au cours de 1924, mais plusieurs mémoires d'entrepreneurs sont encore impayés.

Notre Société échangera désormais son *Bulletin* avec celui de la *Société littéraire de Hongrie* et la *Revue historique vaudoise.*

Des volumes provenant de MM. les pasteurs Blanc et Farel sont promis à la Bibliothèque par M. Richard Bérenger (petit-fils du comte Bérenger qui présenta à Napoléon,

le jour du sacre, les présidents de Consistoires, en leur recommandant de se mettre à genoux).

L'assemblée générale aura lieu à Paris le 8 novembre, dans l'église de la Rédemption.

17 mars

M. N. Weiss, secrétaire honoraire, préside en l'absence de M. Viénot, indisposé. Présents : MM. le général d'Amboix de Larbont, Bost, Jaulmes, Morel, Pannier, de Peyster, Puaux, L. Sarrut, Ch. Schmidt.

Le Comité adresse ses félicitations et ses vœux à M. Weiss à l'occasion de son 80e centenaire.

Le Conseil municipal de Bourgueil a voté 500 francs pour le médaillon Amyraut.

Le directeur de l'école Saint-Louis, au château de Montargis, tiendra la Société au courant des fouilles faites sur l'emplacement présumé de la sépulture de Renée de France. Deux squelettes y ont été retrouvés.

Le pasteur de Saint-Christol demande le patronage de la Société pour un monument projeté au Serre de la Palle où une assemblée de prophètes fut dispersée en février 1689. (La bruyère, d'après la tradition, ne coule plus là où le sang des protestants a coulé). Le Comité décide que l'inscription commémorative ne devra rien contenir qui puisse être interprété comme une provocation. M. le pasteur Ch. Bost représentera la Société lors de l'inauguration.

Mrs Gilman, de la *Huguenot Society* de New-York, a fait un don pour faire, d'après des documents relatifs à l'histoire du protestantisme, des clichés pour projections. Le Comité prie M. Bastide, de la *Cause*, de pourvoir à la réalisation de cet intéressant dessein.

M. Vallery-Radot, de la Bibliothèque nationale, à propos de *Jean de Court*, émailleur, qui vivait encore en 1609 (1), écrit qu'il ne peut être le même que le peintre I. D. C. dont un portrait de Gabrielle d'Estrées figurait à l'Exposition Ronsard : « Son plus ancien crayon connu est de 1573 environ, le plus récent de 1600 ; tandis que Jean de Court était déjà avancé dans la carrière en 1555 : on lui connaît des apprentis. En 1585, il peignit un portrait de Catherine de Clèves, c'est la dernière mention connue. » (2)

Le Comité prend diverses mesures relatives au budget de 1925. Le catalogue des manuscrits de notre bibliothèque sera, espérons-nous, terminé cette année.

(1) *Bull.*, 1913, p. 277.
(2) Cf. Dimier, *Hist. de la peinture en France au XVIe s.*, 1924, I, p. 106.

Dernières acquisitions de la Bibliothèque

Les Victoires imaginaires du sieur Féron, représentées en douze Lettres écrites à un Habitant de Valence, par Daniel CHAMIER, M. D. S. E. [Marque typographique : au Vaisseau battu par les vents, non donnée par Silvestre]. *A Orange, chez E. Raban, imprimeur et Libraire de Son Altesse, de la Ville et de l'Université.* M.DC.LVIII. In-8° de 342 pages. Les lettres sont datées de Beaumont, en 1657 et 1658. Elles sont dédiées *A Madame de Chabrières.* Féron était un prêtre missionnaire « arrivé en Dauphiné depuis dix ou douze ans ». Il ne s'agit pas de *Véron,* comme l'indique par erreur la *France protestante,* 2e éd., III, col. 1039. Daniel Chamier, pasteur à Beaumont, était le petit-fils du célèbre théologien dont il portait le prénom. Cet ouvrage — le seul qu'indique la *France protestante* — est resté inconnu d'autres recueils bibliographiques.

[MISSON DE VALBOURG (Henry)]. *Mémoires et observations faites par un Voyageur en Angleterre, sur ce qu'il y a trouvé de plus remarquable, tant à l'égard de la Religion que de la Politique, des mœurs, des curiositez naturelles, et quantité de Faits historiques.* La Haye, van Bulderen, 1698 ; in-12. Edition originale de cet ouvrage peu commun, publié par *Maximilien Misson,* frère de l'auteur. Une carte dépliante de l'Angleterre et 17 planches dépliantes, gravées sur cuivre, sont assez curieuses. La *France prot.* (1re éd., t. VII, p. 427), attribuait cet ouvrage à *Maximilien Misson* lui-même (l'auteur du *Théâtre sacré des Cévennes*).

NÉCROLOGIE

Elie BERGER

M. Elie Berger, mort le 3 avril à Paris, était né en 1850, à Beaucourt (Haut-Rhin). Deux membres de l'Institut ont, près de son cercueil, rappelé le charme de sa « bonhomie alsacienne », et les rares mérites des quatre autres fils du pasteur Eugène Berger, qui « tous ont fait honorer à Paris et dans le monde leur petite patrie » : *Samuel,* professeur à la Faculté de théologie, « l'un des érudits les plus consciencieux de sa génération », *Philippe,* professeur au Collège de France ; *Paul,* membre de l'Académie de médecine ; *Théodore,* banquier. Professeur honoraire de paléographie à l'Ecole des Chartes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur du Musée Condé à Chantilly, Elie Berger était un des plus illustres représentants de l'école historique française. Ce n'est point le lieu d'énumérer

ses ouvrages (plusieurs ont trait à l'histoire des papes). Mais il est un fait que nous devons rappeler ici : ce grand savant, fils de pasteur, fut pendant de longues années professeur d'histoire à l'Ecole préparatoire de théologie de Batignolles. A ses leçons, faites avec tant de clarté et d'ardeur, beaucoup des pasteurs actuels doivent le goût des études historiques ; ils joignent leurs témoignages et leurs regrets à tous ceux qu'ont exprimés les membres des Sociétés savantes.

J. P.

DONS REÇUS

De Mlle Reesink : photographie d'une reliure du XVIe siècle appartenant à l'Eglise réformée de Saint-Walburge à Zutphen (Gueldre), mais provenant de la bibliothèque d'un couvent : or le relieur a orné les plats de dix beaux médaillons représentant *les réformateurs.*

De la même : empreinte d'un cachet satirique, appartenant à une famille de Leyde : un moine porte dans une hotte une femme : légende : *Provision pour le couvent.*

De M. G. Tournier : LA | SEPMAINE | OU CRÉATION DU MONDE, de G. de | Saluste sei-|gneur du | Bartas. A Anvers, par Pierre la Motte | 1579. 324 p., petit in-12. (Edition non signalée par Brunet.)

Les ŒUVRES DE | G. DE SALUSTE | *seigneur du* | *Bartas.* A Lyon | pour *Loys Cloquemin* | .1580. 88 p. in-12. (Réserve Bibl. H. pr. 19609.)

De M. Bongrand : portrait d'Ath. Coquerel, « représentant du peuple » (1848), d'après une lithographie faite par M. Léveillé, aïeul du donateur.

De M. le pasteur et Mme Beuzart : Arrêts rendus pour affaires de religion par le Parlement de Tournai de 1686 à 1704 ; copie *in extenso* (voir *Bulletin* 1924 et 1925).

De M. le pasteur J. Laroche : Portrait d'Ath. Coquerel fils; — *Wahre Bildniss ter vesten Statt Montauban*, 1621.

De M. le pasteur G. Vernier : photographies du nouveau temple de Château-Thierry (les médaillons des vitraux, représentant les portraits de huit réformateurs, ont été faits d'après les documents fournis par notre bibliothèque).

De M. Counord, architecte, divers documents relatifs au château de La Force.

De M. Garreta, un portrait de Grotius, d'après Miereveld.

De M. H. Schlœsing : plusieurs volumes manuscrits et

imprimés, relatifs au Synode de 1872, etc., provenant de M. le pasteur C. Frossard.

Du général d'Amboix de Larbont un rarissime exemplaire de l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre..., par Pierre Olhagaray, historiographe du roy.* A Paris, chez David Douceur... 1609.

De M. le pasteur Laville :

Première apologie pour Monsieur de Labadie et pour la justice de sa Déclaration contre la nouvelle Eglise romaine, etc. *Par E. Dufeu, dit de Blancmont, répondant à la lettre d'Antoine Sabré Hermite sujet affidé de M. S. Martineau Evesque de Bazas,* M.DC.LI, 388 pages, sans nom d'imprimeur, mais le livre paraît sorti des mêmes presses que la *Seconde partie de la Déclaration* etc. *A Montauban, par Pierre Bertier, imprimeur de la Ville et de l'Académie,* 1642. (668 pages).

Sur la feuille de garde de la *Première apologie* on lit cette dédicace autographe :

Du don de l'Autheur à Monsieur Cazaux, pasteur et député commissaire pour mon examen et réception.

Non tantum Authoris dono sed fratris amore.

De Labadie 1652.

Pierre *Casaux* ou *Cazaux*, Montalbanais, fut pasteur à Revel, d'où ce volume nous est envoyé, vers 1648 (*Fr. prot.*, 2e éd. III, col 830). La *Déclaration* de Labadie avait paru en 1650 ; il était devenu pasteur à Montauban en 1651 (*Fr. prot.*, 1re éd., VI, 142).

Ouvrages donnés à la bibliothèque

P. Brunet, *Le rêve* ; van Genneps, *Le Folklore* (illustré) ; A. Hollard, *Les principes de la Chimie moderne* ; 2 fr. chaque volume, Paris, Stock, 1925.

F. Chandenier, *Gilles Richeboys, deuxième imprimeur Senonais* [protestant, massacré en 1562]. Extrait du *Bulletin de la Soc. Archéol. de Sens*, t. XXX, Sens, 1918.

J. Duquesne, *Les débuts de l'enseignement du droit à Strasbourg au XVIe siècle*, Bébion, Bauduin, Hotman, etc. (extrait du *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Strasbourg*, 3e année, déc. 1922).

Faculté de théologie de Paris. Séance de rentrée, 1924, in-8.

Faculté de théologie de Montpellier, Séance de rentrée, 1924, in-8.

F. Gaiffe, *L'envers du grand siècle*, Paris, A. Michel, in-18, 1924.

William-E. Griffis, *The story of the Walloons*, Boston, 1923.

Id., *J.-S. Bach,* Paris, Laurens, 1925, in-8, 5 fr. (1).

Th. Gérold, *L'art du chant en France au XVII[e] siècle,* Strasbourg, Istra, in-8, 1925, 30 fr.

O. Guinaudeau, *J.-G. Lavater,* Paris, Alcan, in-8, 1925.

A. Houtin, *Une grande mystique, Mme Bruyère* (1845-1909), Paris, Alcan, in-8, 1925.

J. Jalla, *Jean Léger,* Torre Pellice, in-8°, 1925, 0 fr. 60.

D. Jahier, *Il primo articolo dello statuto,* Publicato dalla Società die Storia Valdese, 17 fév. 1925, in-8°.

A.-W. Johnston, *La Bible catholique romaine* (d'après la version de Douai) *et l'Eglise catholique romaine* ; traduit par Gabriel Vernier. Paris, Fischbacher, 1925.

E. Lacheret, *Pour le cœur et pour l'âme,* sermons (avec avant-propos biographique par B. Couve) ; Paris, Fischbacher, 1925.

X. *Les Mariages mixtes et les décrets modernes du Saint-Siège,* Idem.

P. Lasturel, *L'affaire gréco-italienne de* 1923, Paris, 71, rue de Provence, in-18, 1924.

A. Loisy, *Les actes des apôtres,* traduction nouvelle avec introduction, Paris, Rieder, 1924, in-16.

R. Merlin, *Jules Siegfried,* Musée social, Paris, in-8, 1925.

F. Pfaff, *Kallsdorf* (la plus ancienne colonie de réfugiés français en Hesse), Kassel, 1916. (Arrivée de 400 Vaudois en 1685 ; plans de Paul du Ry ; dédicace du temple en 1704 ; des Allemands ne se fixent là qu'en 1720 ; liste des familles d'origine française, jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle : plusieurs de Vervins, de Fontaine, de Saint-Pierre en Picardie, d'Abriès, Saint-Véran, etc.)

P. Plan, *Bibliographie rabelaisienne : La pantagrueline prognostication de* 1532, Rueil, Chahine, 1922.

Id., *Cymbalum Mundi,* de B. Des Périers (1537), Paris, 113, rue de Réaumur, 1914.

Eug. Réveillaud, *Poèmes messianiques* ; Id., *Poèmes prophétiques,* 2 vol. in-12, Berger-Levrault, Paris, 1925.

Em. Sautter, *Les foyers du soldat de l'U. F. A.,* Paris, Hachette, in-18, 1920.

Ad. Seitte, *Silhouettes et portraits huguenots* ; 3[e] série : les Réfugiés, Paris, 33, rue des Saints-Pères, 1925, 2 fr. 25.

A. Aulard, *Le Christianisme et la Révolution française,* Paris, Rieder, 1925, in-16 (6 fr. 50).

(1) Dans ce très bel ouvrage qui ne relève pas directement de notre *Bulletin,* mais intéresse au plus haut point tous les musicologues, M. Th. Gerold fait incidemment une remarque qui concerne l'histoire du protestantisme français (p. 18) :

« Le duc de Brunswick-Lunebourg avait épousé en 1675 Eléonore d'Olbreuse... Après la Révocation, beaucoup de Français trouvèrent asile dans ses terres. Plusieurs étaient musiciens et devinrent membres de l'orchestre de la cour de Celle. Bach allait souvent à Celle entendre cet orchestre très réputé. Il eut ainsi [vers 1701] l'occasion de se familiariser avec la musique française ». Son aïeul Vitus Bach avait quitté la Hongrie pour ne pas abjurer le protestantisme.

RECETTES

Eglises donatrices

1924

Roquecourbe, 25 fr.

1925

Marseille (ég. réf. év.) ap. confér. D[r] Malzac, 20 fr.; Saint-Quentin, 99 fr. 10; Sens, 38 fr; Saint-Cloud (U. C. J. G.), 40 fr.; Vincennes, 50 fr.; Château-Thierry, 41 fr. 50; Meaux, 90 fr.; Paris-Plaisance, 68 fr. 70; Laparade, 65 fr. (à l'occasion de son Centenaire).

Donateurs

L. Sarrut, 50 fr.; Ad. Kreiss, 50; Chatoney, 40 fr.; Comte A. de Pourtalès, 50 fr.; Mme Aug de Pourtalès, 20 fr.; Pr. Ch. Vernes, 5 fr.; Denfert-Rochereau, 500; Dr. Mestrezat, 50; Mme Ch. de Billy, 90 fr; P. Enjalbert, 50 fr.; Mme Noack-Dollfus, 20 fr.; A. Dobler, 20 fr.; Eug. Bonnet, 20 fr.; Mme de Lacaussade, 20 fr.; Mme Ch. de Billy, 30 fr.; Comité central de secours aux Eglises d'Europe, 1.110 fr; Anonyme de Montpellier, 50 fr; Dr Baumgartner, 50 fr.; Baronne d'Adelswärd, 40 fr.; Comte G. de Pourtalès, 50 fr.; J. Arnavon, 150 fr.; Mme Biéler, *Montréal*, 20 fr.; L. Pairaube, 3 fr.; Mme de Billy, 50 fr.; Mme Nolte-Rouville, 40 fr.; R. Allier, 20 fr.; Mme H. Hartung, 10 fr.; Mlle de Jarnac, 20 fr.; Comte H. de Pourtalès, 50 fr.; L. de Quatrefages de Bréau, 150 fr.; D[r] Armand-Delille, 20 fr.; Mme Ullern, 50 fr.; A. Seydoux, 20 fr.; Commission de la Semaine protestante, après Confér. du prof. Viénot, à *Lyon*, 500 fr.; Mme G. Lemaître, *Bolbec*, 20 fr.

Compte n° 2 : Maison de Calvin

Eglise réformée, *Copenhague*, 50 fr.; Pr O. Guerlac, *Ithaca* (E.-U.), 20 fr.; Concentration des Eglises du Nord : à Liévin, 300 fr.; John B. Stetson, (*Pennsylvanie*), 500 fr.; Concentration des Eglises du Vermandois, 216 fr. 30; Sir David Paulin, *Edimbourg*, 1 livre: Rev. John R. Mackay, *Edimbourg*, 1 livre; Edgar Shapland, *Cardiff*, 8 shillings; Dr H. Baron, *Berlin*, 3 rentenmarck; Pr Viollier, *Bruay*, 100 fr.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Alençon. — Imp. A. Coueslant. CORBIÈRE et JUGAIN, Suc[rs].

La Maison de Calvin

(Calvin Memorial)

à Noyon



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

54, Rue des Saints-Pères

PARIS (VIIe)

—

1925

ROOM IN WHICH CALVIN WAS BORN
CALVIJN'S GEBOORTE KAMER



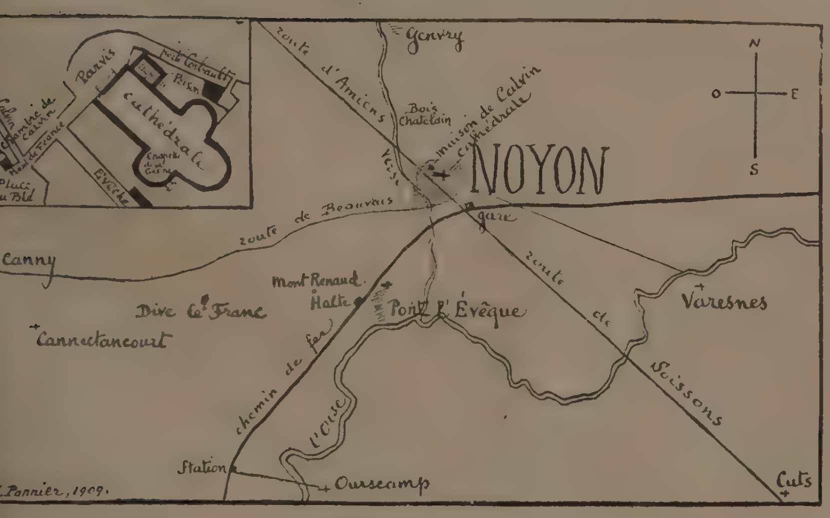
CHAMBRE OU EST NÉ CALVIN
(Au 1er étage, dans la cour derrière l'Hôtel de France)
Vue prise en 1896. Le tout est détruit depuis 1918

CALVIN MEMORIAL

Mihi filiorum sunt myriades in toto orbe christiano.
I. CALVINUS
Responsio ad Balduini convicia.

Habet omnino doctrina tua fautores multos, Iohannes Calvine, vir pæne toto mundo celeberrime.
CASTELLIO
De occulta Dei providentia.

Præter apostolicas post Christi tempora chartas,
Huic peperere libro sæcula nulla parem.
Paul THURIUS,
Sur l'*Institutio religionis christianæ* de Calvin.



ENVIRONS DE NOYON

To the Members

of presbyterian, reformed and other Churches,
And to descendants of Huguenots
all over the world.

La Société de l'histoire du Protestantisme français (Huguenot Society of Paris, established 1852) has secured in Noyon (Picardy), place du Théâtre, the ground and what remains of the house where John Calvin, the great Reformer, was born, July 10th 1509. To save that historic place, the Society has incurred heavy liabilities. Help us to meet them !

On the site it is proposed to erect a place of worship, a library, and a Calvin museum.

The Society has the promise of books pictures, etc., from important private collections.

Help us to give these a suitable home !

Protestants all over the world will be glad to associate themselves with a memorial worthy of the great christian John Calvin.

Many monuments have been erected to the memory of people who have done much less for the enlightment and salvation of humanity.

This is an unique opportunity to prove the union, strength and worldwide influence of protestantism.

Dollars 7.500, L. 1.500 are wanted!

Send your contribution, even the smallest, to the Bankers of the Society *(Calvin Memorial fund)* :

Messrs Vernes and Co. 29, rue Taitbout, *Paris*-9e.

Messrs Baring, brothers, Ltd., 8, Bishopsgate Street, *London* E. C.

Messrs Iselin, 36, Wall Street, *New-York*.

THE CALVIN MEMORIAL COMMISSION

Président : John VIÉNOT, D. D., *professor of church history in the Divinity school of Paris*, président of the Huguenot Society of Paris.
Secretary : Jacques PANNIER, D. D., formerly hon. secretary of the Franco-Scottish Society.
Treasurer : Henri de PEYSTER.
Members : Emile DOUMERGUE, D. D., honorary dean of the Divinity school of Montauban ;
René PUAUX.

COUNCIL OF THE HUGUENOT SOCIETY OF PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

FONDÉE EN 1852

Reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

Président : Pasteur J. VIÉNOT, I. ✠, C. ✠, Docteur en théologie, Professeur honoraire de l'Université de Paris.
Vice-Président : ARMAND LODS, O. ✠, Docteur en droit.
Secrétaire : Pasteur J. PANNIER, ✠, Docteur ès lettres et en théologie.
Trésorier : HENRI DE PEYSTER, ✠, Docteur ès lettres, Inspecteur des Finances.

Membres :

R. ALLIER, I. ✠, Docteur en théologie, Professeur honoraire de l'Université de Paris, Doyen de la Faculté libre de théologie protestante de Paris.
Général D'AMBOIX DE LARBONT, C. ✠, ✠ ✠.
R. DE BILLY, C. ✠, ✠ ✠, Ministre plénipotentiaire.
Pasteur CHARLES BOST.
FERDINAND BUISSON, G. O. ✠, ancien Député.
EUGÈNE CHATONEY.
A. DENFERT-ROCHEREAU, O. ✠.
JULES FABRE, O. ✠, Docteur en droit, Maire du Xme Arrondissemt de Paris.
R. GARRETA.
G. JAULMES, ✠, Inspecteur ecclésiastique honoraire.
C. JULLIAN, O. ✠, de l'Académie Française, Professr au Collège de France.
Pasteur ANDRÉ MAILHET, I. ✠.
Pasteur EMILE MOREL.
CHR. PFISTER, O. ✠, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg.
Comte GUY DE POURTALÈS.
RENÉ PUAUX, ✠, ✠.
L. SARRUT, G. O. ✠, Premier Président de la Cour de Cassation.
CH. SCHMIDT, ✠, Archiviste aux Archives Nationales.
H. STROHL, Docteur en théologie, Maître de Conférences à la Faculté de théologie de Strasbourg.
A. VALÈS, Professeur.
Pasteur N. WEISS, ✠, Secrétaire honoraire de la Société.
Colonel FR. DE WITT-GUIZOT, O. ✠, ✠. C. ✠.

GENERAL COMMITTEE

of the CALVIN MEMORIAL

(*First list, to be continued*)

AMERICA

He who will not honour the memory of John Calvin knows little of the origin of American liberty.

BANCROFT.

Rev. HASTINGS EELLS, Ph. D., A. M., B. D., Paoli, Pennsylvania.

Rev. JOHN BAER STOUDT, D. D., *Historian general of the National league of Huguenot Societies in the United States of America.* Cedar Crest College, Allentown, Pennsylvania.

Rev. CHARLES S. MACFARLAND, D. D., O. ✱, *General Secretary of the Federal Council of the Churches of Christ in America.* 105 East 22nd Street, New-York.

ENGLAND

Rev. J.-HAY COLLIGAN, M. A., president of the Presbyterian historical Society of England, Dulwich, London S. E.

Professor CARNEGIE SIMPSON, D. D., Professor of Church history, Westminster College, Cambridge.

Rev. JOHN WILSON, Baptist Tabernacle, Woolwich, Londres S. E.

SCOTLAND

Scotland owes to France through John Calvin a debt which we cannot repay.

Principal ALEXANDER WHYTE, D. D.

Field Marshal The Earl HAIG, K. T., G. C. B., O. M., G. C. V. O., K. C. I. E.

Rev. J.-R. FLEMING, D. D., General secretary of the Alliance of reformed Churches holding the Presbyterian system, Edinburgh.

Professor JOHN R. MACKAY, M. A., Free Church College, Edinburgh.

Rev. principal AL. MARTIN, D. D., New College, Edinburgh.

The Very rev. W.-P. PATERSON, D. D., University, Edinburgh.

Rev. A.-F. SCOTT PEARSON, B. D., D. Th., F. R. Hist. S., F. S. A. (Scot.), West Kilbride, Ayrshire.

Rev. J. MACDONALD WEBSTER, D. D., Edinburgh.

CANADA

Sir ROBERT A. FALCONER, Principal of the University, Toronto.

PAYS-BAS

Dr. A. EEKHOF, Professeur d'Histoire ecclésiastique à l'Université de Leyde.

F.-J. KROP, ✻, ✠, Pasteur réformé à Rotterdam, Docteur en théologie.

Dr. H. H. KUYPER, Professeur d'Histoire ecclésiastique à l'Université libre d'Amsterdam, Bloemendaal (Hollande).

SUISSE

Dr. E. BŒHLER, Pasteur, Professeur à l'Université de Berne.

EUGÈNE CHOISY. Pasteur, Docteur en théologie, Doyen de la Faculté de théologie protestante de Genève, Président de la Société du Musée historique de la Réformation, ancien Président du Comité du Monument expiatoire du supplice de Servet.

Pasteur ADOLPH KELLER, Dr. theol., *Secrétaire général de l'Office central de secours aux Eglises d'Europe.* Sonneggstrasse 16, Zurich.

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Professeur F. ZILKA, Doyen de la Faculté de théologie Jean-Hus, Prague, Dr. en théologie de la Faculté de Paris, ancien Secrétaire du Comité tchèque du Monument de la Réformation à Genève.

Dr. FERDINAND CISAR, Docteur en théologie de l'Université de Genève, Superintendant en retraite de l'Eglise réformée de Moravie, ancien Vice-Président du Comité tchèque du Monument de la Réformation à Genève. Klobouky u Brna, Moravie.

AFRIQUE DU SUD

Pasteur CALVIN MAPOPÉ, Mission romande du Sud de l'Afrique.

ASPECT DES LIEUX AU XVII[e] SIÈCLE
sur la place au Blé (aujourd'hui place du Théâtre, à l'angle de la rue Calvin)



« La maison que Calvin habitait, proche de la Cathédrale, était située sur la Place au Blé, à l'un des endroits qui devait être alors un des plus agréables et des plus animés de la cité. » (*La Jeunesse de Calvin*, par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, à Paris, de la famille de Jeanne Lefranc, mère de Calvin).

Ce serait, d'après la tradition, celle qu'on voit en retrait à gauche sur la gravure ci-dessus.

“ Pro domo ”

Il s'agit de la maison de Calvin à Noyon. Elle a été détruite pendant le bombardement. Réalisant une pensée de notre très regretté président Frank Puaux qui, après avoir dressé dans le Midi le *Musée du Désert*, voulait dresser dans le Nord la *Maison de Calvin*, la Société de l'Histoire du Protestantisme français a réussi à devenir propriétaire de l'emplacement, et travaille à reconstruire...

On ne peut rien de mieux.

Certainement ce ne n'est pas assez de reconstruire la maison de pierre d'un Réformateur : pas plus que ce n'était assez, du temps de Jésus d'orner les tombeaux des prophètes. La vraie maison de Calvin c'est son Eglise, cette Eglise presbytérienne synodale dont la foi puissante et la sage démocratie ont fait l'honneur, la gloire et la puissance de la Suisse, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Angleterre, de l'Amérique et de la France...

A Noyon, il s'agit de relever la Maison de Jean Calvin : une maison de souvenir et une maison d'évangélisation.

Ce ne sera pas tout. Ce ne sera pas assez. Il faut plus, beaucoup plus.

Cependant réjouissons nous. Un nom, c'est plus qu'un nom. Il y pend toujours quelque idée...

Le calvinisme, c'est l'eau tonique, l'eau reconstituante dont notre époque et nos Eglises débilitées par tant d'influences pernicieuses ont besoin.

Protestants ! souvenez-vous que vous êtes protestants, et faites un geste qui prouve votre souvenir.

10 juillet (anniversaire de la naissance de Calvin).

Emile Doumergue,
Doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.



Hôtel de France (devant la chambre de Calvin)
Dernière photographie (1918 avant la destruction



Fenêtre de la chambre de Calvin
Dernière photographie prise en 1918

A Memorial to Calvin

By Rev. Hasting Eells

Three years ago, I made a pilgrimage to the birthplace of John Calvin, in Noyon, which lies among the beautiful hills of Picardy, only a short distance north of Paris on the main route to Brussels. When I alighted from the train, I found myself at what was called a station—in reality, it was only a wooden shack. Then I realized that in the last fierce advance of the German hordes, Noyon had been literally crushed to pieces. It was no longer a city—it was a ruin.

Since my main purpose was to find the house where Calvin had been born, I went at once to the post-card stand and bought two pictures—one of the *Maison de Calvin*, and another of the *Rue Calvin*. Then I asked the aged woman who sold them where I might find the *Rue Calvin*. She did not know, but, looking out of the door, I could see the towers of the martyred cathedral rising in the distance above the afflicted city. Remembering that Calvin had been born within the shadow of those towers, I took a street leading toward them through mournful houses that stood like tombstones among the huddled corpses of their fallen comrades. Finally, the street ended, and I stood facing the choir of the ruined cathedral. Since the street signs gave no assistance, I inquired from a number of persons where the *Rue Calvin* might be. But the name of Calvin was an unknown word. Finally, one kind *citoyen*, understanding my post-card better than my pronunciation, directed me down the hill to the left. There I soon found myself in an open square, with heaps of stone—not mere ruins—on every side. A butcher was selling meat from a stall covered with canvass to protect it from the April showers. Again I inquired the way to the *Rue Calvin*. "I do not know, *monsieur*," he replied, but with a courtesy that beautifies the French, he directed me to the door of a house still standing, and threatening to fall at any moment. Knocking at the decrepit door, I was admitted to a humble room by a kind-hearted woman, to whom I put my question again, but this time with a different responce. She knew the way to the *Rue Calvin*; in fact her house was on the corner of it; yes, and to the *Maison de Calvin* as

well. Then she took me to the street that I had faced while I asked the butcher the way.

A short, narrow path, with crooked houses rising upon one side and the bare outlines of foundations lying upon the other, it was not strange that the butcher had not known it, for there was no resemblance to the street pictured upon my post-card. My guide pointed to a particularly desolate spot, and declared that that was where the *Maison de Calvin* had stood. But the house was gone, and there was nothing to show that on that place had been born the man to whom Protestants all over the world owe an inestimable debt. Apparently forgotten, it lay barren and forlorn.

But there were those who remembered, for recently the *Sociéte de l'histoire du protestantisme français*, seizing an exceptional opportunity, purchased the site of the *Maison de Calvin*. There they plan to rebuild a new *Maison de Calvin*. On the ground floor will be an auditorium, in which the Protestants of the city may meet — for there is no church in Noyon. On the second floor will be a replica of the room in which Calvin was born, and other exhibition rooms. It is a project worthy of the man whose memory it aims to perpetuate. No longer shall pilgrims to Noyon find difficulty in locating the birthplace of her most famous son.

The Society is not rich, however, and by this purchase it has incurred a heavy debt. Consequently, it has appealed for aid to all persons and organizations throughout the world who wish to help in erecting this memorial to John Calvin. Contributions may be sent to Dr. Jacques Pannier, secretary of the society, 54 Rue des Saint-Pères, Paris, VII, France. Those who help to place only one brick in this museum will know that they have not only erected a monument to the great reformer, but also provided a stronghold for Protestantism in the city where he was born.

(*The Presbyterian*, Philadelphia, April 23, 1925).

Calvij'ns geboortehuis

Men hecht, en dat is volkomen te begrijpen, aan het huis, waar groote mannen geboren zijn, of waar ze geleefd en gewerkt hebben. Als men u te Wittenberg de kamer aanwijst, waar Luther zijn machtige werken schreef, die den Paus te Rome sidderen deden ; als men u te Versailles de rijk versierde zalen

laat zien waar de Zonnekoning al zijn heerlijkheid schitteren deed; als men in Delft in het oude klooster u de vertrekken toont waar onze Vader des Vaderlands zijn laatsten lèvenstijd doorbracht en de trap, waar het moordend lood hem trof, dan grijpt de historische herinnering aan deze personen u zooveel dieper aan, dan dat ge in een boek over hen leest; 't is alsof iets van hun persoonlijkheid zich met nun woonplaats heeft vereenigd; en dat iets brengt u niet alleen dichter bij hen, maar doet u ook met schier eerbiedige huivering de vertrekken, waar zij, de grooten van ons geslacht, geboren zijn of geleefd hebben of hun stervensstrijd hebben gestreden, binnengaan. Dat verklaart ook, waarom men uit piëteit tegenover deze groote mannen die geboorte-of woonplaatsen, al waren het dan eenvoudige huizen, in stand gehouden en liefst zoo precies heeft bewaard als toen deze mannen eaar leefden. Toont men nog niet aan Zaandam het houten huisje, waar Czaar Peter de Groote als timmerman heeft gewoond, en trekt dit niet elk jaar honderden bezoekers naar de Zaan?

Zulk een piëteit heeft Genève, waar Calvijn schier heel zijn leven doorbracht, woor Calvijn's woning niet gehad. Wie Genève bezoekt en daar vraagt naar la maison de Calvin, het huis van Calvijn, woordt wel geleid naar de Rue des Chanoines en daar wijst men u wel het zoogenaamde huis van Calvijn aan, maar al mag dit nieuw-modische gebouw op de plek staan, waar eens Calvijn's huis stond, met Calvijn's woning heeft het niets gemeen. En al heeft Calvijn zelf ons geleerd niet te weel aan stoffelijke dingen te hecthten, en al zal elk rechtgeaard geestelijk zoon van Calvijn hem liever zoeken in zijn werken, waarin zoo machtig zijn geest tot ons spreekt, ge vergeeft het toch aan 't jegens Calvijn zoo ondankbare Genève niet, dat het Calvijn's woning, zoo rijk aan historische herinneringen, tot den grond toe afbrak en verving door een administratieger bouw, waar *niets* aan Calvijn u denken doet.

In het Roomsche Noyon in Frankrijk, waar Calvijn 10 Juli 1509 geboren werd, heeft men meer eerbied voor Calvijn's nagedachtenis gehad, want daar toonde men den bezoeker op een kleine binnenplaats, waar men binnenkomt door een nauwe poort, het oude huis, waar Calvijn's ouders gewoond hadden en waar onze groote Reformator het levenslicht had gezien. Zekere bewijzen, dat dit huis metterdaad het huis der familie Calvijn was, heeft men wel niet, maar het is een zeer oude en niet ongeloofwaardige traditie, die dit huis aanwees als Calvijn's geboorteplaats en zelfs de kamer, waar dit feit plaats vond. En wat het bezoek aan dit huis nog te belangrijker maakte, was dat alles nog onveranderd was gebleven; een zoo goed historiekenner

als Mr. Weiss schreef er van : de binnenplaats en het huis, wanneer men er binnentreedt, maken geheel den indruk van uit het begin der 16e eeuw te zijn en ze hebben geen enkele wezenlijke verandering ondergaan. Prof. Doumergue heeft in zijn prachtwerk over Calvijn, dat helaas nog altoos onvoleind is, de afbeelding van dit oude huis van Calvijn's familie en van de kamer, waar Calvijn geboren werd, opgenomen.

Wie thans echter Noyon zou willen besoeken om dit geboortehuis van Calvijn, het huis waar hij ook de dagen van zijn jeugd doorbracht, te zien, zou wel bitter teleurgesteld worden. Het schijnt alsof een noodlottige macht deze historische herinneringen aan Calvijn heeft willen uitwisschen. Te Genève deed dit de eigen burgerij ; te Noyon het oorlogskanon van den Duitscher, dat juist het stadsgedeelte, waar dit huis van Calvijn's ouders zich bevond, in puin schoot. Al wat er van overbleef is een ruïne.

Maar al is dit ongeluk natuurlijk niet meer te herstellen, het heeft wel aan de Protestanten in Frankrijk de gelegenheid geschonken om een lang gekoesterden wensch in vervulling te brengen. De Société de l'Histoire du protestantisme français, wij zouden zeggen : het historisch genootschap van het Fransche protestantisme, heeft nu dit terrein met de ruïne in bezit gekregen en wil het huis herbouwen geheel in denzelfden stijl, waarin het gebouwd was ; ook de geboortekamer van Calvijn, waarvan men zeer goede afbeeldingen heeft, zal volgens deze teekeningen gerestaureerd worden. En wat nog meer zegt, men wil dit herbouwde huis tot een museum van Calvijn maken. De benedenzaal zal dienen voor de Protestanten om daar kerk te houden (een eigen kerkgebouw hebben ze niet) en in de andere vertrekken zal men bijeenbrengen wat dienen kan om de gedachtenis van Calvijn levendig te houden, zijn boeken enz.

Natuurlijk kost dit veel geld, en al betaalt de Staat een deel van de kosten als schadevergoeding van watt door de Duitschers verwoest is, daarmede is men er voor den herbouw en de inrichting niet. Het Historisch Genootschap beschikt niet over de middelen om die kosten te betalen en doet daarom een beroep op de hulp niet alleen van de Fransche Protestanten, maar van Calvijn's geestelijke kinderen in alle landen. Wie daarvoor een gave wil afzonderen, zende die aan *MM. Vernes, 29, rue Taitbout, Paris.*

De Heraut, Amsterdam, 26 Januari 1925.

MESSAGE

de la Société hongroise Dunamelléki Református Püspök
à la Société de l'Histoire du Protestantisme français

« Notre Réforme fut inspirée et formée par l'esprit de Jean Calvin; de toutes les histoires, c'est bien avec l'histoire des protestants français que notre histoire montre le plus de ressemblances ; nos devoirs, nos possibilités d'action sont comparables à ceux des protestants français... ».

Budapest, 28 octobre 1924.

L. Ravasz, *président* ; Dr. F. Zsinka; *secrétaire.*

Kalvin szülohazat felépitik

Tudjuk, hogy Kálvin Noyonban, Picardiában (Eszak-franciaország) született. Szülöházát azonban a világháborüban a német ágyúh teljesen rombadöntötték. Ezt a rombadölt házat és telket most a *Francia Protestáns Történelmi Társaság* megkapta és az a terve, hogy az egészet újra fölépiti, és pedig abban az eredeti formában és stilusban, ahogy az azelött is állt. A házban magában a földszinten a protestánsok részére istentiszteleti helyet terveznek, miutan Noyonban protestans templom nincs. Az emeleti részre pedig egy *Kálvin-múzeumot* akarnak berendezni, hogy így Kálvin emlekét tovabbra is élénken örizzek. A helyzet most az, hogy a német jóvátételli öszszegböl a ház helyreállítására a francia allam ad ugyan valamit, de ez kevés azoknak a terveknek megvalósítására, amelyeket a társaság maga elé kitüzött. Eppen ezért a francia protestáns történelmi társaság most felhivást bocsát ki Kálvin gyermekeihez a világ minden részében, hogy a Kálvin ház felépítésére adakozzanak. Aki erre szán valamit, küldje et ajándékát a következö cimre : *MM. Vernes*, *banquiers*, *29*, *rue Taitbout*, *Paris* (France). Nem lennec valaki a Franciaországgal szorosabb kapcsolatot tartó magyar lelkészek közül, aki ez adományokat Magyarország részéről egy kézböl továbbítaná ?

(*Kalvinista Szemle*, január 31, 1925).

Echo des Vallées Vaudoises d'Italie

A Calvin remontent, pour leur constitution et leur organisation, la plupart des Eglises évangéliques d'Europe et d'Amérique. Aussi pouvait-il dire : « J'ai des enfants dans le monde entier ».

L'Eglise vaudoise, en particulier, lui est grandement redevable... Ce que nous devons à Calvin, aujourd'hui encore, nous qui avons accepté le nom de Genève italienne, c'est sa merveilleuse *Institution de la religion chrétienne*, ce sont ses commentaires si suggestifs sur la Bible entière, c'est ce régime presbytérien synodal qui, par la grâce de Dieu, a soutenu notre Eglise à travers les siècles de persécution, comme il lui permet de se développer sous le régime de la liberté.

A nous donc aussi, Vaudois et évangéliques d'Italie, d'apporter, à la mémoire bénie de Jean Calvin, une pierre grosse ou petite, ou une simple brique au monument élevé en souvenir d'un des plus actifs pionniers de l'Evangile. Jean JALLA.

Torre Pellice, 10 octobre 1924.

MESSAGE

du Consistoire de l'Eglise des Réfugiés français en Danemark

« Le Consistoire de l'Eglise réformée française de Copenhague a entendu avec émotion la communication relative à la *Maison de Calvin*. Il vous félicite de cette préoccupation de piété à l'égard du grand Réformateur auxquelles nos Eglises doivent tant, et de l'initiative que vous prenez de faire luire le flambeau de l'Evangile par des cultes au berceau même du Réformateur ».

C. NICOLET, *pasteur*.

Copenhague. 20 mars 1925.

LES DONS POUR LA MAISON DE CALVIN

sont reçus par MM. Vernes, banquiers, 29, rue Taitbout Paris-9e

(*Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, **Compte no 2**)

Alençon. — Imprimerie A. Coueslant, Corbière et Jugain, Successeurs.



CATHÉDRALE DE NOYON (La chapelle dont Calvin était titulaire est à gauche de l'abside)

LIBRAIRIE FISCHBACHER = 33, rue de Seine, 33 = PARIS-VIe

EN SOUSCRIPTION :

Histoire
de la
Réforme Française
des Origines à l'Édit de Nantes

PAR

JOHN VIÉNOT

PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Un volume in-4°, d'environ 450 pages, orné de gravures hors texte. *Prix*. **35** fr.

(Relié demi-basane fauve, dos long, tête dorée : **65** francs)

TIRAGES SPÉCIAUX :

1° Vingt exemplaires sur papier du Japon, numérotés de I à XX et portant le nom du souscripteur, au prix de. . . . . **100** fr.

(Relié demi-chagrin, tête dorée, dos long : **160** francs)

2° Exemplaires à tirage limité sur papier pur fil Lafuma, numérotés sous presse, au prix de . . . . **50** fr.

(Relié demi-basane fauve, dos long, tête dorée : **85** francs)

TABLE DES MATIÈRES

LA RÉFORME FRANÇAISE. — I

LA RÉFORME FRANÇAISE. — II

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (Rayer les mentions inutiles)

à envoyer à la Libraire **FISCHBACHER**. — Compte chèque postal : Paris 187.17.

Veuillez m'adresser aussitôt paru :

1° Contre envoi du mandat ci-joint ; 2° Contre remboursement,

.... exemplaire au prix de 35 francs (relié : 65 francs),
.... exemplaire à tirage limité, au prix de 50 francs (relié : 85 francs),
exemplaire sur Japon, au prix de 100 francs (relié : 160 francs)

de l'**Histoire de la Réforme Française**, par **JOHN VIÉNOT**

Nom et qualité : ....

Adresse : ....

.............................., le .... 1925. SIGNATURE :

(*Les exemplaires seront envoyés franco de port par colis postal, pour la France.*)

Le prix de l'ouvrage sera porté à 42 francs et 60 francs à la mise en vente.

5747. — TOURS, E. ARRAULT & Cie

par **FÉLIX RAUGEL**

Membre correspondant de la Commission des Monuments historiques

Un volume in-4 de 220 pages, orné de 24 héliogravures hors texte tirées sur les presses de Sadag de France, et de gravures dans le texte.

Prix : **50 francs.** — Tirage sur papier pur fil Lafuma . . . . **100** fr.

(*Demander le prospectus spécial avec spécimen de l'illustration*)

Cet ouvrage, qui n'a pas de précédent dans notre littérature, reproduit les plus beaux buffets d'orgues des églises de Paris et renseigne le lecteur sur leur composition, sans oublier les musiciens, les facteurs et les architectes. Il est le premier d'une série qui comprendra les **Grandes Orgues des principales cathédrales des provinces de France.**

Réimpression :

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE EUROPÉENNE

par **ALFRED WEBER**

Professeur à l'Université de Strasbourg

9e *édition*, augmentée d'un appendice bibliographique et d'une table des noms propres. — Un volume gr. in-8 . . . . **30** fr.

Librairie FISCHBACHER, 33, rue de Seine, PARIS (6e)

En souscription :

HISTOIRE
de la
RÉFORME FRANÇAISE
des Origines à l'Edit de Nantes

par **JOHN VIÉNOT**
Professeur honoraire de l'Université de Paris
Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

Un volume in-4 de 500 pages, orné de gravures hors texte . . . . **35 fr.**

(*Demander le prospectus spécial mentionnant les divers tirages*)

Cette **Histoire de la Réforme** est la première qui, depuis plus de 50 ans, ait été mise au point d'après les travaux historiques les plus récents. Elle sera suivie d'un second volume comportant l'**Histoire de la Réforme depuis l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours.**

Rudimenta Grammaticæ De partium orationis declinatu,

Ab authore Maturino Corderio reco-gnita & aucta.

Appẽdix eiusdem Corderii ad suũ Rudimẽtorum libellum,

Nunc primùm in lucem edita.

Quintilianus,
Parua existimari non debent, sine quibus magna constare non possunt.



OLIVA HENR. STEPHANI.

M. D. LXVI.

MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHATEL
Tome 5me

Maturin CORDIER

et les Origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française

par

Jules LE COULTRE,
Docteur en philosophie,
Professeur de Langue et de Littérature Latines
à l'Université de Neuchâtel.

Cet important ouvrage est le résultat de 15 années de patientes et minutieuses recherches dans les bibliothèques et archives de Suisse, de France et d'Allemagne. M. Le Coultre, connu par de savants et consciencieux travaux a su faire revivre la personnalité de Maturin Cordier, maître et ami de Calvin, qui jusqu'à présent, n'avait été l'objet d'aucune monographie approfondie. Ce modeste maître d'école, originaire de Normandie ou du Perche, joua dans l'histoire de la pédagogie protestante un rôle analogue à celui de Melanchthon en Allemagne. Le premier, il chercha à appliquer dans les écoles de langue française le principe d'Erasme : unir la piété avec les lettres. Appelé à Genève par Calvin en 1537, à Neuchâtel en 1539, à Lausanne en 1545, il réalisa dans les écoles de la Suisse ce qu'on disait déjà de lui en France : «Partout où enseignera Cordier fleuriront les belles-lettres».

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, quelques-uns répandus à des centaines d'éditions, d'autres fort rares ou considérés comme perdus. M. Le Coultre a eu la bonne fortune de découvrir plusieurs traités de Cordier, qui se cachaient dans les grandes bibliothèques.

On trouvera aussi de précieux renseignements sur les *Colloquia scholastica*, publiés à Genève et restés jusqu'au XIXe siècle en usage dans les écoles de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre.

Les longues recherches de M. Le Coultre sur Mathurin Cordier ne manqueront pas d'attirer d'une manière toute particulière les historiens du XVIe siècle et de la Réformation, comme ceux qui s'intéressent à la pédagogie et à l'enseignement du latin. Les amateurs d'hymnologie protestante liront dans notre volume une notice sur les Cantiques de Maturin Cordier, due à Monsieur Monastier-Schroeder, dont chacun connaît la compétence en ces matières.

L'ouvrage sera illustré : fac-simile, portraits peu connus d'humanistes, vues de localités diverses, reproduction de titres d'ouvrages. Il n'a pas été possible malheureusement de trouver un portrait de Cordier ; il semble qu'il n'en existe aucun. Quelques textes inédits se rapportant à l'histoire des écoles, spécialement les *leges scholae lausannensis*, complètent le volume. Tiré à petit nombre d'exemplaires, l'ouvrage est mis en souscription au prix de 17,50 frs suisses ou 60 frs français.

En librairie, ces prix seront portés à 25 frs suisses et 75 frs français.- On souscrit au secrétariat de l'Université de Neuchâtel (Suisse)

Le soussigné souscrit à .... *exemplaires de Jules Le Coultre :* Maturin CORDIER et les Origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française.

Prix 17,50 frs suisses ou 60 frs français.

Signature et adresse:

Adresser ce bulletin de souscription au Secrétariat de l'Université de Neuchâtel (Suisse)

Librairie FISCHBACHER, 33, rue de Seine, PARIS (6e)

SOUSCRIPTION

HISTOIRE
de la
ÉFORME FRANÇAISE
des Origines à l'Édit de Nantes

PAR

JOHN VIÉNOT

PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

olume in-4° d'environ 450 pages, orné de gravures hors texte. *Prix.* **35** fr.
(Relié demi-basane fauve, dos long, tête dorée : 65 francs)

Demander le prospectus spécial mentionnant les divers tirages.

IBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

Vient de paraître le TOME II *de la*

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

Collationnée sur les originaux, annotée et commentée par TH. DUFOUR
et publiee par P.-P. PLAN

Nouveauté :

TOME I	TOME II
sseau et Mme de Warens — Rousseau Venise — Rousseau à Paris (1728-1751).	Rousseau à Genève — Discours sur l'Inégalité — De Luc — Le Nieps — Voltaire Mme d'Epinay — (1751-1756).

que volume in-8° carré (14×22) de 400 pages, *6 planches hors texte*, broché....... **25** fr.

UVEAUTÉ

TOME TROISIÈME

J.-J. Rousseau à l'Ermitage
et à Mont-Louis
(1757-1758)

volume in-8° carré (14×22) sur beau papier d'alfa, avec 7 *planches hors texte*, broché. **25** fr.

Imprimerie A. COUESLANT
Ancienne Imprimerie GUY

CORBIÈRE & JUGAIN

SUCCESSEURS

ALENÇON (Orne)

JOURNAUX & PÉRIODIQUES
Livraison Rapide. — Prix Modérés

Adresse télégraphique : Corbière-Alençon
TELÉPHONE : 26 R. C. Alençon 766

A LOUER

SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE PARIS

54, Rue des Saints-Pères

Vient de paraître :

LES PSAUMES, traduction nouvelle avec nombreuses *notes*, préparée pour la Bible du Centenaire. Tirage sur format réduit (192 pages, grand 8° de 29 centim. sur 13). Broché : 3 fr. 50.

Les Psaumes du Souvenir. Même édition sur *beau papier* avec Mémorial illustré consacré aux *Morts pour la Patrie*. Broché ou en feuilles pliées : 6 francs. Reliures à prix divers.

Le Nouveau Testament, version *Stapfer*, augmenté d'un choix des Psaumes (version *Segond*), format 13 cm.×8, de 3 à 25 francs.

La Bible, version *Segond* et *Oltramare*, revue grand in-8° jésus, de 20 à 100 francs.

L'Evangile (Saint Marc, augmenté des discours de Jésus rapportés par Saint Matthieu et Saint Luc, de quelques passages du 4e Evangile et des Epîtres de Saint Paul) 0 fr. 50.

Abonnez vos filles au

JOURNAL DE LA JEUNE FILLE

Revue mensuelle illustrée de la Jeunesse féminine protestante

Abonnements : France : 5 francs par An
Etranger : 6 fr. 50

Nos spécimens gratuits, sur demande

8, rue du Palais-de-Justice, St-Etienne (Loire)

Chèques postaux Lyon 19.86

ACHAT de LIVRES

Anciens et Modernes en tous Genres

- Beaux Ouvrages sur les Arts et l'Architecture
- Belles Reliures de toutes époques
- Livres à Gravures des xve, xvie, xviie et xviiie Siècl[es]
- Musique Ancienne
- Livres d'érudition sur tous sujets
- Collections et Ouvrages documentaires
- Livres de Littérature et d'Histoire
- Manuscrits Anciens, Autograph[es]

Expertises - Ventes publiques

On se rend en Province pour les Affaires importantes

Librairie H. DAUTHON

8, rue des Beaux-Arts, PARIS (VIe)

Achat toujours au Comptant (Reg. Com. 3051)

LIBRAIRIE STOCK

155, Rue Saint-Honoré -:- PARIS

La **Librairie Stock**, qui a créé u[n] *Office du Livre protestant* dirigé par M. l[e] pasteur HUGUENIN, est capable de fournir très rapidement et aux meilleure[s] conditions, brochés ou reliés, tous le[s] livres de théologie, de philosophie d'édification, ainsi que les Bibles, Psautiers, etc., et tous les ouvrages profanes littéraires, scientifiques, techniques artistiques, etc....

En outre, la **Librairie Stock** envoi[e] gratuitement à qui les lui demande :

1. Le Catalogue Général de ses Editions avec notices d'E. Jaloux.
2. Le Catalogue général des Livres les plus importants du protestantisme.
3. Le Catalogue Général des Livres choisis pour l'Enfance et la Jeunesse.
4. Le Catalogue analytique des Pièces de théâtre (pièces pour Enfants, Patronages, Unions chrétiennes, Sociétés théâtrales, Familles, etc.).
5. Un exemplaire du Bulletin périodique des Livres nouveaux, qui renseigne chaque trimestre par de brèves et sérieuses notices sur la production de l'édition française.

IÉTÉ BIBLIQUE DE FRANCE
Rue Paul-Louis-Courier, PARIS (7e)

CATALOGUE 1925

tions de la Version Synodale (V. S.)

LE IN-8°, avec ou sans registre de mariage :
toile noire, tranches rouges........ 30 »
pégamoïd bleu ou vert, tr. dorées.. 58 »
demi-chagrin, tranches dorées..... 90 »
plein chagrin souple, tr. dorées ... 150 »
euilles............................ 24 »

LE IN-16, avec ou sans registre de ma-
age :
Reliée pégamoïd, avec illustrations. 20 »
toile bleu-foncé ou grenat.......... 16 »

LE IN-32 :
toile noire. tranches rouge .... 6 »
basane noire, tranches dorées..... 9 »
ır papier indien :
maroquin noir, tranches dorées.... 20 »
maroq. noir, tr. dorées avec circuit 25 »
maroq. de luxe noir, vert et grenat,
tranches dorées, circuit.......... 30 »

VEAUX TESTAMENTS & PSAUMES :
toile noire, tranches rouges, avec ou sans
gistre de mariage............. in-4° 30 »
.... in-8° 20 »

VEAUX TESTAMENTS IN-4° :
toile noire, tranches rouges, avec ou sans
gistre de mariage.................. 25 »

VEAU TESTAMENT :
cartonné couleur.............. in-18 5 »
toile noire ou grenat, tr. roug. in-18 8 »
pégamoïd noir ou grenat, tr. roug.,
in-18.............................. 10 »
pégamoïd noir, tr. dorées, in-18... 12 »

VEAU TESTAMENT IN-32 :
toile bleue (pour l'évangélisation).. 2 »

ERS :
aints Evangiles et les Actes des Apôtres.
-18...................................... 1 50
mes, in-24................................ 0 50
giles St Marc, français et anglais .. 0 10
giles s. Saint Jean, édit. populaire. 0 25
— — avec illustrations 0 50

---

isi qu'elle en a déjà fait l'annonce, la ÉTÉ BIBLIQUE DE FRANCE met à sposition de son public une jolie petite on populaire de *l'Evangile selon Saint Jean nodale* avec ou sans illustrations, dont le est par unité de 0 fr. 50 et 0 fr. 25. Mais des commandes par quantités et pour les es, Œuvres, Missions, la Société consentira acture à d'importantes réductions et, d'une générale, fera tout son possible pour er à ces Evangiles une large diffusion.
Bible V. Synodale in-16 illustrée reliée noïd paraîtra en juillet. Son prix est de ncs (réduction de 10 0/0 aux Eglises). Sui- les demandes, la Société fera relier cette e édition en chagrin ou demi-chagrin, illustrations. Adressez vos demandes de à l'Agence de la Société, 5, rue Paul- -Courier, à Paris.

LIBRAIRIE PROTESTANTE

PARIS — 33, rue des Sts-Pères — PARIS
Chèques Postaux : 152-92
R. C. Seine n° 50.580

Dernières Nouveautés :

L'Expérience de la Vie Eternelle, étude de Psychologie religieuse, par H. CLAVIER.............................. 12 »
Jéhovah. — Les Etapes de la Révélation dans l'histoire du peuple d'Israël, par Alex. WESTPHAL .... 22 »
Quand vient l'hiver, par A.-S.-M. HUTCHINSON, trad. de Maurice RÉMON..... 7 50
La Légende de Gosta Berling, par Selma LAGERLOF, trad. de André BELLESSORT (prix Nobel).................. 6 75
Mahatma Gandhi, par Romain ROLLAND 7 50
Plus près de l'idéal, par Mme Ad. HOFFMANN, nouvelle édition.............. 9 »
Sur le Roc, par Benjamin VALLOTTON.. 7 »
Le Jardin clos de Christobel, par Florence BARCLAY.......................... 7 »
Adèle Kamm, par P. SEIPPEL.......... 7 »
Mathilda Wrede, par J.-M. SICK...... 12 »
Ruysbroek l'Admirable, par A. WAUTIER D'AYGALLIERS...................... 15 »
Répertoire de la Prédication protestante aux XIXe et XXe Siècles, par Jean GANGUIN, relié, 50 fr. ; broché .... 40 »

DÉPOT DES PUBLICATIONS DE :

Société des Ecoles du Dimanche de France. — Société Biblique de France. — Société Biblique Britannique et Etrangère. — Librairie Fischbacher. — Librairie Berger-Levrault (sauf les éditions spéciales des Eglises). — Société d'Edition de Toulouse.— « La Cause ».

Volumes reliés, Cantiques, Cartes Bibliques, Bibles et Nouveaux Testaments, Gravures, Croix huguenotes or et argent, Cartes postales.

Catalogue envoyé franco sur demande

ÉDITIONS DE « LA CAUSE »

CARTES POSTALES
(papier chamois, impression en sépia)

Série B : **Portraits**

1 Lefevre d'Etaples
2 Marguerite de Navarre
3 Bernard Palissy
4 L'amiral de Coligny
5 Ph. Duplessis-Mornay
6 Agrippa d'Aubigné
7 Charles Drelincourt
8 Jean Claude
9 Pierre Jurieu
10 Paul Rabaut
11 Court de Gébelin
12 J.-F. Oberlin.
13 Rabaut St Etienne
14 Alex. Vinet

La carte : 0 fr. 10 ; la douzaine : 1 fr. ; le cent : 7 fr. — (Port en plus)

Adresser les commandes à l'Administration de « LA CAUSE », 69, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE. — (*Payement sur facture*).

Vente et achat d'anciens numéros du « Bulletin »

La Société tient à la disposition des personnes qui désirent acheter d'anciens numéros du *Bulletin* ou des collections entières tous les numéros, sauf ceux indiqués ci-après. Les années se vendent 25 francs l'une ; un numéro séparé : 2 fr. 50 jusqu'en 1913, 6 fr. 50 depuis 1914.

Le *Bulletin* de janvier-mars 1917, épuisé, a été reproduit à 30 exemplaires par un procédé nouveau. Chaque exemplaire est en vente au prix coûtant de 16 fr. 50.

La Société achète les années ou collections entières, à des prix à débattre.

Elle serait reconnaissante aux personnes qui pourraient lui vendre le plus tôt possible les *numéros épuisés* des années ci-après :

1915, n° 6 (novembre-décembre).
1917, n° 1 (janvier-mars).
1919, n° 4 (octobre-décembre).
1924, n° 4.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publiera volontiers les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui désireraient vendre ou acheter des collections du *Bulletin* ou des livraisons séparées, ou d'autres livres. Prix de ces annonces : 1 franc la ligne.

OFFRES

Bulletin Hist. Prot. Fr. — Complet de 1852 à 1906 inclus : 36 vol. reliés (1852-1900), le reste en livraisons. **1.200 fr.** (port en sus). — Pasteur J. BIANQUIS, 118, avenue d'Orléans, *Paris*.

Années 1866, 1867, 1868, 1874, 1877, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 du **Bulletin.** broché 15 fr. l'une ou 150 fr. les dix, port en sus. — Ecrire à Mme Braesch, presbytère protestant, Thaon-les-Vosges.

DEMANDES

Bulletins Hist. Prot. 1915, n° 4; 1916, n° 2; 1919, n° 4; Table. 1920, désirés par Julius Weise's Hofbuchandlung, Fürstenstrasse 4, Stuttgard. — Offre 5 fr. par numéro, 2 fr. pour le Table.

Bibliothèque des Pasteurs de Saintonge cherche **Institution chrétienne** (édition Lefranc 1911). Faire offres au pasteur Bolle, Chaillevette Charente-Inférieure.

Librairie Baer & C°. Hochstrasse 6. Frankfort s. M. Allemagne, désire acheter *Bulletin Société Protestantisme* année 1919 (tome 68), payera 40 fr.

France protestante. On désire acheter la 1re et la 2e édition. Adresser les offres, avec prix, à M. Pannier, 54, rue des Saints-Pères, « *pour J. B. S.* », et à M. Le Gouis, 7, rue du Prêche, Saumur.

ON DEMANDE à acheter *France Prot*, *1re éd.*, offres à Cadix, pasteur, 22, rue Pasteur, Sens (Yonne).

Méreaux. On désire acheter une collection Offres à M. Pannier pour B. m, associé.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

INSTITUT NATIONAL HÉRALDIQUE — 148 — Rue de Grenelle (7e)